B. DIMANCHE

N° 329. — 42e Année.

24 NOVEMBRE 1872.

L'INDÉPENDANCE BELGE.

On s'abonne :

BRUXELLES, rue Fossé-aux-Loups, 62;
PROVINCES, dans tous les bureaux de poste;
PARIS, Havas, rue J.-J. Rousseau, 51;
ALLEMAGNE, AUTRICHE, SUISSE (principales villes), Haasenstein et Vogler;
LONDRES, Cowie and son, 2, St-Ann's lane; Delizy, Davies et Cie, n° 1, Finch lane, Cornhill; 1, Cecil st., Strand; Smith and son, 186, Strand; A. Maurice, 13, Tavistock Row; Aug. Siégle, 110, Leadenhall street.
AMSTERDAM, B. Eisendrath, libraire;
LA HAYE, Belinfante frères, libraires;
ROTTERDAM, MM. Nygh et Van Ditmar, libraires
LUXEMBOURG, au bureau de poste;
ROME, Merle, libraire, place Colonna;
GÊNES, Crilanovich, place de la Poste, 21;
FLORENCE, Vieusseux, cabinet littéraire;
NAPLES, Detken et Rocholl;
MADRID, Alphonse Duran, Bailly Baillière;
CONSTANTINOPLE, Christian Roth, libraire;
SMYRNE, Decipris et Cie, libraires.

Belgique : un numéro 20 centimes.

PRIX D'ABONNEMENT.			
Bruxelles,	12 fr. par trimestre,	40 par année	payable d'avance
Province,	13 fr.	» 44 »	
La France,	21 fr.	»	
Allemagne,	18 fr.	»	
Angleterre,	17 sh.	»	
Autres pays,	12 fr. par trim., port en sus.		

Aux demandes d'abonnement doit être joint un mandat de poste ou autre à vue sur Bruxelles.
Tout changement d'adresse doit être accompagné de la dernière bande.

CONSERVATION PAR LE PROGRÈS

INSERTIONS { ANNONCES ordinaires, 30 cent. la petite ligne. RÉCLAMES (*avant les annonces*), 1 fr. 50 la ligne. FAITS divers *corps du journal*). 3 fr. la ligne. } payable d'avance

Pour les annonces de France, s'adresser **exclusivement** à Paris, à M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 51, ou à MM. LAFFITTE, BULLIER et Ce, 8, place de la Bourse.
Pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, à MM. HAASENSTEIN et VOGLER à Francfort s/M., Hambourg, Cologne, Berlin, Leipzig, Dresde, Vienne, Breslau, Stuttgart, Nuremberg, Prague, Munich, Bâle, St-Gall, Zurich, Genève et Lausanne; p. l'Angleterre, à Londres, à M. A. MAURICE, 13, Tavistock-Row, M. G. STREET, 20, Cornhill, E. C., M. FR. ALGAR, Clements Lane, 8, Lombard st.

Observatoire Royal.

23 novembre, à midi.

23e jour de la lune.

BAROMÈTRE OBSERVÉ.	745mm11
THERMOMÈTRE centig. du baromèt..	9°7
TEMPÉRATURE centigrade de l'air. .	13°2
Id. *maximum* depuis hier midi. .	13°2
Id. *minimum* depuis hier midi. .	8°2
EAU tombée	0mm00
VENT.	SSO
SOLEIL, lever	7 h. 29 m.
Id. coucher.	4 h. 03 m.
LUNE, lever. . . . . . . soir.	11 h. 04 m
Id. coucher. . . . . . . soir.	1 h. 35 m.

Edition du matin

BRUXELLES, 23 novembre.

REVUE POLITIQUE.

Le journaux de Paris analysent avec un certain développement le discours de M. Thiers devant la commission Kerdrel, qui n'a pas duré moins d'une heure et demie. On lira plus loin la version qu'en donne *le Soir*. Il en résulte que le président de la république s'est fermement maintenu sur le terrain où il s'était établi dans son Message, affirmant avec la même fermeté l'impossibilité de fonder un autre régime que la république et refusant de blâmer nominativement M. Gambetta, tout en protestant contre les doctrines du discours de Grenoble.

Le XIXe Siècle, de son côté, a des informations qui modifient en un point important celles que l'Agence Havas nous a transmise hier. Le président de la république, à propos de la responsabilité ministérielle, n'aurait donné qu'une adhésion parfaitement platonique aux idées de la droite. Il aurait déclaré que la responsabilité ministérielle, il la trouvait excellente et nécessaire dans un gouvernement fondé sur des institutions définies et définitives, mais qu'il la tenait pour impossible, telle qu'on la veut, vu l'absence d'une majorité homogène, et qu'on avait présentement tout ce qu'on pouvait avoir, eu égard aux circonstances.

A en juger par le langage des journaux soi-disant conservateurs, la majorité de la commission serait fort peu satisfaite et sa résolution serait prise de ne point céder sur ce point, dût-il s'ensuivre une rupture ouverte avec M. Thiers et la retraite du chef de l'Etat.

Nous comprenons à merveille l'acharnement que mettent les partis monarchistes à la poursuite de ce qu'ils appellent la conquête de la liberté parlementaire, puisqu'il s'agit de briser l'obstacle que rencontrent, dans la participation de M. Thiers aux débats de l'Assemblée, leurs visées réactionnaires et leurs intrigues antirépublicaines. Mais qu'ils ne prétendent pas que ce soit pour eux une question de principe et de principe absolu, car, dans la séance de lundi, ils ont montré trop clairement, ainsi que nous en avons fait déjà la remarque, qu'il ne leur déplaisait point, quand ils pensaient y avoir intérêt, de mettre en jeu la responsabilité présidentielle, au lieu de la responsabilité ministérielle. Ce n'est pas sans étonnement que nous voyons le *Journal de Paris* affirmer que pour tout homme sensé l'absence d'un cabinet homogène et responsable, chargé de représenter le pouvoir exécutif devant l'Assemblée, a été l'une des principales causes, sinon la cause unique de la crise actuelle. « Si le ministère seul avait été battu dans la séance de lundi dernier, dit ce journal, il se serait retiré le lendemain; on en aurait formé un autre, et nous n'aurions pas été menacés de la démission de M. Thiers. »

Il est impossible de déplacer plus complétement et plus injustement les responsabilités. Le gouvernement, après l'inutile interpellation de M. le général Changarnier, s'était placé sur le seul terrain de la responsabilité ministérielle. C'est M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, qui a répondu à l'interpellateur et qui a justifié le gouvernement sur tous les points où il pouvait être mis en cause. M. Thiers n'est monté à la tribune que parce qu'il a été mis en demeure d'intervenir par M. de Broglie. De quel droit donc les défenseurs de M. de Broglie prétendent-ils maintenant en faire un grief à M. Thiers lorsque toute la faute en est à leur client?

Les débats de la Chambre des Députés de Berlin sur la loi des cercles marche rapidement et seront probablement terminés dans les premiers jours de la semaine prochaine. Les amendements proposés par la fraction progressiste ont été écartés, et plusieurs membres de ce parti ont déclaré que, bien qu'ils désapprouvent les changements introduits dans le projet de loi par le gouvernement ils s'y rallieront au vote final, afin de donner au gouvernement la force et l'autorité nécessaires pour lutter avec succès contre la Chambre des Seigneurs. Celle-ci recevra probablement jeudi prochain le projet de loi et le gouvernement se croit assuré d'empêcher la haute Chambre de traîner les débats en longueur en renvoyant le projet à l'examen d'une commission. Dans l'intervalle le *Moniteur officiel* publiera les nominations des nouveaux pairs. S'il faut en croire des correspondances officieuses, le gouvernement aurait déjà fait son choix, qui porterait non-seulement sur de grands propriétaires fonciers, mais aussi sur un certain nombre de hauts fonctionnaires et d'hommes politiques éminents. La question d'une réforme de l'organisation de la Chambre des Seigneurs, inopportune en ce moment, est renvoyée à plus tard, afin de laisser aux passions le temps de s'apaiser et de procéder à cette œuvre constitutionnelle avec le calme et la maturité de jugement que son importance exige.

L'exposé des motifs, annexé au projet de loi pénale sur les abus que peut commettre le clergé de toutes les confessions dans l'application des peines ecclésiastiques, est un document très-intéressant. Il énumère les dispositions légales dont les législatures des différentes nations ont armé le pouvoir civil, pour réprimer les abus d'autorité du clergé, et particulièrement les lois, datant de diverses époques, que contiennent les codes prussiens sur la matière. L'exposé justifie la présentation du projet actuel par l'insuffisance de ces lois, depuis que le concile du Vatican et le Saint-Siége ont attaqué ouvertement le pouvoir civil et l'ordre social existant. Il déclare que, tout en maintenant scrupuleusement les limites entre l'Etat et l'Eglise, dans le sens de l'art. 15 de la Constitution, le gouvernement doit avoir les moyens de protéger les citoyens contre les abus des censures et de la pression de la hiérarchie ecclésiastique. Ces moyens, il doit pouvoir les appliquer, 1° quand les mesures pénales et disciplinaires du clergé ne sont pas exclusivement spirituelles; 2° quand, même par des mesures purement spirituelles, le clergé tente de priver ou de détourner les citoyens de l'exercice de droits politiques que leur attribuent les lois, et enfin, 3° quand ces dites mesures sont inconvenantes dans leur forme.

La Diète de Hongrie vient d'être saisie, par un de ses membres, d'une proposition tendante à reviser le règlement d'ordre de l'Assemblée, afin d'empêcher la minorité de se livrer à des excès de langage et d'enrayer à tout instant la marche des délibérations par ses écarts et en soulevant des incidents étrangers à la question à l'ordre du jour. C'est la suite de l'altercation de l'autre jour, entre un membre de l'opposition et le comte Lonyay. Par contre, un membre de la gauche, M. Somssich, a déposé une motion pour demander le dépôt sur le bureau de la Chambre de tous les contrats passés par le gouvernement avec des sociétés ou des particuliers pour des concessions de chemin de fer, des emprunts, des travaux publics et pour l'aliénation ou la location des biens de l'Etat. Cette proposition sera particulièrement désagréable à certains hommes politiques qui, à tort ou à raison, passent, selon l'expression usitée, pour n'avoir pas « les mains nettes. »

La question des jésuites commence à passionner les esprits en Hongrie. La trop célèbre société multiplie chaque jour le nombre de ses établissements dans le royaume, et une grande partie de la noblesse lui confie l'éducation de ses enfants. Les pères de la Compagnie expulsés d'Allemagne trouvent un asile hospitalier en Hongrie. L'assemblée du comitat de Pesth s'est émue des dangers dont l'immigration continue des jésuites menace les destinées politiques des pays de la couronne de Saint-Etienne, et elle vient d'adresser à la Diète une pétition pour demander l'application rigoureuse des lois existantes qui interdisent aux jésuites tout séjour dans le pays. L'archevêque Haynald, qui est membre de cette assemblée, a essayé de prendre la défense de la compagnie et à prétendu, à cette occasion, que les ordonnances de proscription, rendues par Marie-Thérèse en 1773, après la suppression de l'ordre par le Saint-Siége, n'ont pas, ou n'ont plus force de loi en Hongrie. Le fait est cependant que, depuis cette date jusqu'en 1850, il n'y a pas eu un seul jésuite autorisé à résider en Hongrie, et que ce n'est que sous le règne de l'absolutisme qui a suivi cette époque que des jésuites sont allés s'y établir et y ont été tolérés. Il est probable que la question sera bientôt portée devant la Diète et que des propositions seront faites, soit pour donner de nouveau force de loi aux ordonnances de 1773, soit pour remplacer ces ordonnances par une loi nouvelle. Dans ce cas, on peut prévoir que la droite de la Chambre des Députés et surtout la Chambre des Magnats y feront une opposition vigoureuse.

D'après le *Giornale di Roma*, l'envoyé d'Italie près la cour d'Athènes, le marquis Migliorati, aurait reçu l'ordre de retourner sans retard à son poste. La feuille romaine ajoute que la question du Laurium est entrée dans une phase grave et qu'une solution dans un sens ou dans l'autre est imminente.

A Athènes, cette même question a provoqué une crise très-sérieuse. Le Roi a accepté la démission du ministre des affaires étrangères, mais il a refusé d'accepter celle de deux autres membres du cabinet.

D'un autre côté, le président du conseil, M. Deligeorgis, a demandé la dissolution de la Chambre que le Roi ne veut pas lui accorder. L'opinion publique, en présence de cette situation critique, se prononce contre la politique du président du conseil.

Post-scriptum.

Deux dépêches qui nous sont arrivées dans l'après-midi, et qui sont postérieures, par conséquent, aux informations des journaux de Paris, nous donnent des détails plus précis sur la déclarations de M. Thiers à la commission Kerdrel.

L'une, provenant de l'Agence Havas, nous apprend que le président de la république a indiqué comme des mesures nécessaires la prolongation de ses pouvoirs, l'institution d'une seconde Chambre et le renouvellement partiel de l'Assemblée.

L'autre, émanant d'un de nos correspondants particuliers, nous signale un important passage du discours prononcé par M. Thiers, qui a voulu répondre très-nettement et péremptoirement à la double accusation formulée contre lui d'avoir violé le pacte de Bordeaux et de pactiser avec la gauche extrême. Il a rappelé qu'à Bordeaux il avait promis de garder intact le dépôt de la république, et que, lors de l'insurrection du 18 mars, c'était grâce à l'engagement formel pris par lui de conserver la république qu'il avait réussi à empêcher les grandes villes de la France de prendre parti pour la Commune.

Tout le monde se souviendra, en effet, qu'aux députations municipales qui venaient le presser, au nom des grandes villes, de traiter avec Paris afin de sauver la république, M. Thiers répétait chaque jour que la république n'était point menacée et qu'il répondait de son salut. Et ces déclarations n'ont rien eu de mystérieux; toutes ont reçu la plus complète publicité. Pourquoi la droite n'a-t-elle pas réclamé alors?

D'après la dépêche Havas, les délibérations de la commission seraient probablement terminées aujourd'hui, et elles auraient pour résultat la proposition d'un ordre du jour qui donnerait au chef du gouvernement le témoignage de confiance dont il croit avoir besoin, et admettrait en même temps la nécessité des mesures constitutionnelles qu'il réclame. (*Voir au* BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.)

Second post-scriptum.

La commission Kerdrel a nommé aujourd'hui son rapporteur.

Son choix s'est porté sur M. Batbie, à qui l'on attribue des intentions conciliantes.

Il y a à remarquer seulement que M. Batbie a réuni les neuf voix des membres de la commission nommés dans un esprit d'hostilité envers M. Thiers, et l'on peut présumer que s'il inclinait vraiment aux concessions, il n'aurait point réuni cette unanimité parmi les partisans de la lutte et de la résistance.

M. Batbie, en outre, est au nombre des députés du centre droit qui n'ont pas voté l'ordre du jour de M. Mettetal.

M. Thiers, comme nous l'ont annoncé nos correspondances, s'est rendu ce matin encore au sein de la commission. Il y a renouvelé ses déclarations fermement républicaines.

Dans la séance de l'Assemblée, une interpellation a été annoncée relativement aux adresses par lesquelles un certain nombre de municipalités témoignent de leur approbation pour M. Thiers. M. Victor Lefranc a répondu immédiatement que le gouvernement était étranger à ces manifestations. Personne assurément n'a pu le soupçonner de les avoir provoquées, et il est probable que c'est leur spontanéité même que l'auteur de l'interpellation trouve déplaisante et subversive.

La loi concernant la restitution des biens de la famille d'Orléans a été votée. (*Voir au* BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.)

CE QUE VAUT L'ARMÉE.

V

Pour en finir avec la brochure de M. le colonel Brialmont, il nous reste à dire quelques mots de la garde civique. A cet égard encore, les opinions de l'éminent publiciste sont empreintes d'inexactitude, d'exagération, d'injustice et d'illogisme.

M. le colonel Brialmont a la conviction que la garde civique ne peut pas servir de réserve ou d'auxiliaire à l'armée en campagne. Si c'est au point de vue d'une lutte en rase campagne qu'il formule cet axiôme, nous n'avons pas à nous en inquiéter, car dans ses « études » de 1867, il nous a parfaitement expliqué que ce genre de lutte n'est pas le fait de l'armée belge, et qu'il lui est interdit tant par son organisation même que par la situation politique et géographique du pays.

Nous pouvons, même aujourd'hui, nous emparer des arguments qu'il faisait valoir à l'appui de cette thèse, car sur ce point, que nous sachions, l'auteur des « Etudes » n'a pas jusqu'à présent changé d'avis. Voici donc ce qu'il écrivait en 1867 :

« Plus d'une fois l'on a essayé de prouver que la principale, sinon l'unique garantie de notre indépendance réside dans l'armée active. Les partisans de cette thèse prétendent que les destinées du pays seront décidées en rase campagne et que les places joueront un rôle très-secondaire.

» Fort heureusement l'intelligence de nos généraux et le bons sens du gouvernement ont su prémunir la nation contre les effets de ces dangereuses théories. » (Page 31.)

Puis, invoquant l'opinion défendue « avec autant de talent que de succès » par M. le général Goblet dans la commission mixte de 1851, M. le colonel Brialmont s'exprimait ainsi :

« On conçoit qu'un petit pays, dont le rôle est de prolonger sa défense jusqu'au moment où des secours arriveront de l'étranger, ne compromette pas la sûreté des points fortifiés (qui doivent assurer le succès d'une opération combinée avec ces secours) en donnant à son armée active une importance exagérée et en exposant cette armée à être détruite en rase campagne. » (Page 32.)

Et plus loin :

« Si l'ennemi nous laissait le temps de lever une armée de 80 à 100,000 hommes; si cette armée était bien organisée et composée d'excellentes troupes, et si elle avait à sa tête un général assez habile et assez prudent pour ne pas se laisser couper de sa ligne de retraite, nous pourrions, certes, engager la lutte dans le triangle formé par Gembloux, Saint-Trond et Louvain, sauf à jouer ensuite la partie décisive sous les murs d'Anvers; mais si toutes ces conditions n'étaient pas réunies (et que de chances il y a pour qu'elles ne le soient pas!) » — cette parenthèse n'est pas nôtre, elle appartient à M. Brialmont — « ne serait-il pas absurde d'exposer notre unique armée à être détruite en rase campagne, quand il est certain que cette même armée, opérant sous la protection de notre grande place de refuge, derrière la ligne infranchissable de la Nèthe, tiendrait l'ennemi en échec pendant plusieurs jours, quelle que fût sa force numérique?...

» Espérons pour la Belgique que jamais son armée n'aura la mauvaise fortune d'être commandée par un de ces généraux à système qui, plus soucieux de suivre les préceptes absolus de la stratégie que de se conformer aux nécessités de leur situation, lancent leurs troupes dans de brillantes aventures, dont le couronnement est presque toujours un immense désastre!

» Il ne faut pas oublier que l'armée d'un Etat perpétuellement neutre sera généralement, au début d'une guerre, très-inférieure en qualités militaires aux armées des Etats voisins qui ont de fréquentes occasions d'aguerrir leurs troupes.

» Le rôle de Fabius conviendra donc beaucoup mieux à nos généraux que celui d'Annibal ou de Bonaparte. » (Page 33.)

Ce n'est pas tout. L'opinion de M. Brialmont suppose, en disant, on, que la Prusse, en guerre avec la France, choisisse une ligne d'opération qui traverse la Belgique. L'armée belge ne sera-t-elle pas dès lors obligée de s'aventurer loin de sa base d'opération et d'attaquer l'ennemi en rase campagne? Si nous nous retranchons à Anvers, l'envahisseur passera outre sans s'occuper de nous, son but étant non pas de conquérir la Belgique, mais d'user momentanément de son territoire. L'honneur et le devoir ne nous obligent-ils pas à disputer le terrain à partir de la frontière, et à courir, par conséquent, les risques d'une bataille, livrée loin de notre place de refuge?

Et M. Brialmont de répondre carrément :

« Tel n'est pas mon avis.

» Si la Prusse se décidait à attaquer la France par la frontière du nord, il est évident que son général en chef dirigerait sur la Belgique, non pas une faible colonne dont nous pourrions arrêter la marche, mais une force suffisante pour nous tenir en respect ou pour nous écraser d'un seul coup si nous nous opposions à cette marche.

» Or dans ces conditions, une lutte en rase campagne serait nécessairement désastreuse pour nous. L'honneur et le devoir nous obligent, non pas à batailler quand même, au risque de tout perdre, mais à conserver nos forces intactes le plus longtemps possible, et à ne les engager qu'avec mesure et circonspection, sans jamais compromettre la défense des positions qui doivent assurer à nos alliés le moyen de délivrer le territoire, de concert avec nous, quand le moment sera venu. » (Page 36.)

Et tout ce que l'auteur des « Etudes » permet à l'armée belge, dans cette hypothèse, c'est d'attaquer les dépôts établis sur notre sol par l'armée prussienne, d'inquiéter les détachements chargés d'assurer l'arrivée des vivres, des munitions, du matériel, des renforts, en un mot, de taquiner l'envahisseur. « Pousser les choses » plus loin, sous prétexte que l'honneur » l'exige, serait du donquichottisme. »

Renversons l'hypothèse. Supposons la France en guerre avec l'Allemagne, et commençant ses opérations par la Belgique, la réfutation de M. Brialmont n'en subsiste pas moins.

Donc pas de lutte en rase campagne. Nous n'avons donc pas à nous préoccuper de la situation qu'une pareille tentative ferait à la garde civique, puisque, d'après M. Brialmont, cette tentative serait insensée, puisqu'elle ferait à l'armée elle-même une position intenable.

Mais aujourd'hui M. le colonel Brialmont va plus loin. En 1867 il se bornait à soutenir que la garde civique affaiblirait l'armée active, parce que « pour servir utile- » ment en campagne, la garde civique de- » vrait avoir des qualités qui ne peuvent » s'acquérir que dans les armées perma- » nentes ou dans une guerre de longue » durée, » et parce que d'un autre coté il lui manque un nombre de batteries et d'escadrons en rapport avec son effectif (page 43 de ses « Etudes »). Et encore admettait-il (page 44) le concours de 20,000 gardes civiques pour les opérations secondaires de l'armée en campagne, dont il évaluait l'effectif à 75,000 hommes. Maintenant il soutient que la garde civique ne sera jamais d'aucune utilité, même au point de vue de la défense des places fortifiées.

Il n'avait pas aussi mauvaise opinion d'elle, il y a cinq ans. Bien qu'il ne lui assignât qu'un rôle secondaire, et lui déniât toute aptitude à faire la guerre en campagne, il la considérait comme « un des » éléments les plus précieux de la défense » nationale. » (Page 65.) Evaluant à 58,000 hommes le total des garnisons nécessaires pour obtenir de nos places fortes le maximum de résistance, « en supposant Lierre et Malines fortifiés » (p. 42), il prenait une partie de cet effectif, 21,000 hommes, dans les troupes de ligne, et le reste, 37,000 hommes, dans la garde civique. Il n'en voulait pas plus afin de ne pas affaiblir la défense, soit par l'encombrement, soit par l'obligation de réduire la proportion des troupes de ligne; mais enfin il en voulait, il acceptait avec confiance la collaboration de la garde civique, et se faisant à lui-même l'honneur d'une citation, voici les remarquables paroles qu'il empruntait à une brochure publiée par lui en 1866 :

« L'histoire de tous les siècles, disais-je, atteste la supériorité irrésistible que les troupes réglées possèdent sur les milices et les troupes de récente formation.

« Est-ce à dire que la garde civique soit complétement inutile? Non; pour soutenir une guerre nationale, il faut plus qu'une armée, il faut l'appui énergique de la population. Tout homme de bonne volonté peut rendre des services sinon en rase campagne, du moins dans les places fortes. Le rôle de la garde nationale, en cas de guerre, sera donc de venir en aide aux troupes chargées de la défense des points fortifiés. C'est là sa spécialité, comme celle de la troupe de ligne est de combattre en plaine. Tel est mauvais soldat en campagne qui fait merveille dans une bicoque; les héroïques défenseurs de Saragosse n'étaient autres que les fuyards de Tudela. » (Page 63.)

Mais enfin le colonel Brialmont a changé d'avis. C'est son droit. Ses perpétuelles conversions ne sont pas faites pour ajouter à l'autorité de sa parole, mais si nous nous contentions de le renvoyer à des brochures vieilles de cinq ou six ans, qu'il a peut-être lui-même oubliées, il pourrait dire à ses contradicteurs : Vous en prenez bien à votre aise. Si je me suis infligé un démenti, ce qui n'est jamais agréable, c'est que je m'étais trompé. J'ai tenu à honneur de confesser mon erreur. Mais pour cette fois, je vous garantis que je suis dans le vrai. Ma thèse d'aujourd'hui est la réfutation de ma thèse de 1866 et 1867. Laissez donc le passé, et ne discutez que mes opinions actuelles, les seules que je reconnaisse comme miennes, jusqu'à nouvel ordre.

Suivons ce judicieux conseil, et voyons si les considérations dont M. le colonel Brialmont appuie son mouvement tournant sont de force à nous y entraîner en le justifiant. Il faudra qu'elles soient bien solides, car la conversion est raide. L'auteur s'est bravement placé aux antipodes de son opinion de 1867. Alors la défense des places fortes était la spécialité de la garde civique. Aujourd'hui cette spécialité passe à la troupe de ligne, productive dans une [illegible] cile qu'en plaine. » Il n'y a que des soldats » accomplis qui puissent soutenir ce rôle » jusqu'au bout. » (Page 40 de la brochure.) Le caméléonisme du colonel Brialmont est vraiment merveilleux. Mais nous n'avons plus qu'une chose à faire : chercher s'il a sa raison d'être. Or, nous avons beau chercher, nous ne trouvons dans sa brochure aucune raison qui justifie sérieusement une aussi radicale évolution.

C'est la guerre de 1870 qui a converti le colonel Brialmont, c'est l'attitude de la garde nationale dans les places assiégées par les armées allemandes après l'investissement de Metz et la capitulation de Sedan. Il pose en fait que la garde nationale et la garde mobile ont manqué d'organisation, de persévérance et de résignation, qu'elles ont donné le spectacle d'une indiscipline incorrigible et d'une déplorable démoralisation.

Nous ne nous demanderons pas si pour les besoins de la cause l'auteur de la brochure ne force pas quelque peu les nuances. Mais nous ferons remarquer, avec un de nos confrères, qu'il se fonde exclusivement sur la relation de la défense de Belfort, la seule place française qui n'ait pas capitulé en 1870, la seule qui ait prolongé sa résistance jusqu'à l'armistice, la seule dont la garnison ait obtenu les honneurs de la guerre. L'argument a certes une grande valeur. Et pourtant, nous n'y insisterons pas, car M. Brialmont nous répondrait que si Belfort ne s'est pas rendu, c'est malgré la milice citoyenne, et non pas à cause de son concours, et que tout l'honneur de la défense revient aux vieilles troupes de ligne qui faisaient partie de la garnison.

Mais cette indiscipline et cette démoralisation dont M. le colonel Brialmont accuse la garde mobile et la garde nationale, croit-il que la défaite n'y fût pour rien? Croit-il que cette série non interrompue d'épreuves cruelles par lesquelles la France a passé depuis le combat de Wissembourg jusqu'à la reddition de Paris, ait été sans influence sur l'état moral des milices citoyennes? Il ne contestera pas que tous ces désastres sans précédents n'aient puissamment contribué à jeter dans leurs rangs l'indiscipline et la démoralisation. Lui qui nous propose le service obligatoire et la substitution d'une landwehr à la garde civique, croit-il que dans la même situation une landwehr eût fait preuve de beaucoup plus de discipline, de persévérance et de résignation? Ecoutons ce qu'il pense de la landwehr en cas de défaite :

« Sans doute, la Prusse a obtenu récemment des succès bien propres à donner une haute idée de son organisation militaire; mais il est à remarquer que la guerre de Bohême n'a duré que 15 jours, et que la landwehr du 1er ban n'a été réunie que pendant 3 mois.

» Que serait-il arrivé si l'on avait retenu cette milice une année entière sous les armes; que serait-il arrivé, surtout si Guillaume 1er, au lieu d'être vainqueur, avait été vaincu dans les plaines de Sadowa? Nul ne saurait le dire. Il est certain que la landwehr a montré beaucoup de mauvais vouloir, et sur quelques points même, des sentiments très-hostiles au gouvernement. Il a fallu faire plusieurs exemples pour la maintenir dans les bornes du devoir, et son mécontentement aurait pris, sans doute, des proportions menaçantes, si le sort des armes avait été moins favorable aux aigles prussiennes. »

Et il ajoute en note :

« Cette opinion est partagée par un assez grand nombre d'officiers prussiens; elle a été exprimée récemment par le major Beitzke dans une brochure sur l'organisation militaire de la Prusse. »

La défaite aurait donc une fâcheuse influence même sur l'esprit d'une landwehr. Cela est écrit tout au long dans les « Etudes » de 1867. Peut-être M. Brialmont ne l'écrirait-il plus, mais il n'a pas écrit le contraire dans sa récente brochure, et s'il est disposé à le faire dans une publication nouvelle, il ne pourra pas du moins, pour excuser une palinodie de plus, invoquer l'expérience de la dernière guerre, car s'il est certain que la guerre de France a été beaucoup plus longue que la guerre de Bohême, il est certain aussi qu'en France comme en Bohême le sort des armes n'a pas cessé un instant d'être favorable aux aigles prussiennes.

Tous les militaires nous disent que la victoire double le courage individuel du soldat et la force collective des armées. En admettant même que la bravoure des milices citoyennes soit de qualité médiocre, s'il est vrai que la défaite, et surtout la défaite prolongée, leur ôte le peu de vigueur qu'elles possèdent, il est évident que la victoire et surtout la victoire persistante de l'armée pourrait leur donner, avec l'enthousiasme qui vaut mieux que la résignation et rend la persévérance facile, cette discipline dont le colonel Brialmont semble les croire absolument incapables. Landwehr et garde civique sont à cet égard à peu près dans le même cas. C'est M. Brialmont lui-même qui nous amène à le constater.

Nous ne nous expliquons donc pas le mépris que M. le colonel Brialmont affecte aujourd'hui envers une institution qu'il tenait, il y a cinq ans, pour « un des élé- » ments les plus précieux de la défense » nationale. »

Bien qu'il s'en défende par pure diplomatie oratoire, il va jusqu'à contester son utilité au point de vue du maintien de l'ordre. Veuillez d'abord remarquer, nous dit-il, que « lorsqu'une émeute éclate dans » nos villes ou dans nos centres industriels, » c'est toujours l'armée qui est requise » pour la contenir ou la réprimer. » Il y a et de l'exagération dans ce « toujours. Nous de- l'auteur en convient, mais n'aurait pas in- mandons si « jamais » ne certains centres finiment mieux. Si dans requise en cas de industriels l'armée est garde civique n'y est troubles, c'est que Nous inclinons à penser pas organisée regrettable, et que la garde que cela est intervenant au lieu de l'armée, civique la pacification des esprits serait plus aisée et plus prompte, et qu'on n'aurait pas à déplorer des coups de fusil tirés avec trop de précipitation, au risque de surexciter les masses qu'il s'agit de calmer [illegible] les proportions d'un incendie, au risque de laisser dans la population, après la répression, des germes de haine qui tôt ou tard portent fruit.

Notre auteur n'est pas de cet avis. Il tient à son « toujours; » il voudrait que ce fût une règle sans exception. Toujours l'armée, même dans les villes, car les exceptions ne sont pas heureuses « témoin le rôle » qu'a joué la garde civique, tout récem- » ment, lors des manifestations qui ont » provoqué la chute du cabinet d'Anethan. » (Page 42). Quel était donc son rôle? Maintenir l'ordre. L'a-t-elle maintenu? L'ordre a-t-il été sérieusement troublé? L'armée l'aurait-il mieux fait respecter? Oh! nous savons que le ministère est tombé; mais qu'il s'interroge, qu'il rentre en lui-même, et cherche dans sa conduite les véritables causes de sa chute avant de l'imputer à la population bruxelloise ou à la garde civique. Il ne s'en soucie pas, la presse cléricale pas davantage. Nous concevons cela, mais quoique M. le colonel Brialmont occupe au département de la guerre des fonctions importantes, nous ne comprenons pas qu'un homme de son mérite ne dédaigne pas plus complétement les rengaines dont les journaux ministériels font leur régal ordinaire. Il est fort heureux pour le cabinet défunt, et même pour le ministère actuel, sans parler du reste, que le « toujours » de M. Brialmont ait souffert une exception au mois de novembre de l'année dernière, et il devrait suffire de cet exemple pour qu'un esprit aussi gouvernemental acquît la conviction que la garde civique est bonne à quelque chose.

Nous nous proposions de prendre aujourd'hui congé de M. le colonel Brialmont, mais l'espace nous manque pour aller jusqu'au bout de notre réponse. Nous avons encore à présenter quelques observations qui feront l'objet d'un sixième et dernier article.

Les *Nouvelles italiennes*, journal qui se publie en Italie en langue allemande, assure que les relations entre le Saint-Siége et le gouvernement belge ne sont plus aussi bonnes qu'auparavant, à cause de la nomination d'un consul pontifical à Anvers. Le gouvernement belge a fortement blâmé le procédé du nonce, Mgr Cattani, qui a notifié la nomination du consul au gouvernement belge, sans lui en avoir donné avis préalable. Il considère cette façon d'agir comme tendante à troubler les bons rapports qui existent entre la Belgique et l'Italie, et c'est à cet incident qu'on attribue le retard qu'éprouve l'arrivée de l'envoyé belge près le Saint-Siége, M. Pace. On dit que le gouvernement austro-hongrois a repoussé d'une manière sommaire une tentative semblable que le Saint-Siége avait faite en nommant un consul papal à Trieste.

On écrit de Tournai à *l'Echo du Parlement* :

« Je m'empresse de vous adresser quelques détails au sujet de la disparition du corps de feu Mgr Labis, disparition qui fait ici l'objet de toutes les conversations.

» Mgr Labis est mort samedi soir à sa maison de campagne, située à Kain, au hameau de la Tombe. Le corps fut ramené dimanche soir à Tournai, en vertu d'un permis de transport délivré par l'autorité communale de Kain. Mardi matin, on fit savoir à l'évêché que l'inhumation ne pouvait se faire sans un permis de l'officier de l'état civil.

» M. le chanoine Ponceau répondit que le chapitre connaissait ses droits aussi bien que le collége échevinal et que, s'il avait besoin d'un permis d'inhumation, le chapitre le ferait réclamer en temps et lieu.

» Lundi et mardi, l'évêque fut exposé dans une chapelle ardente.

» Le mercredi, le bruit se répandit que le corps de Mgr Labis avait été enlevé dans la nuit et déposé dans un des caveaux de la cathédrale.

» L'autorité communale voulut savoir ce qui en était; elle envoya deux de ses agents à l'évêché. Il leur fut répondu par M. Ponceau que l'évêque n'était plus à l'évêché, qu'on avait été obligé de l'enterrer dans la cathédrale « à cause de la mauvaise odeur qu'il répandait. »

» Aucun permis d'inhumation ne fut ni demandé, ni délivré.

» Les funérailles de Mgr l'évêque ont été célébrées jeudi. Le conseil communal, en présence de la violation flagrante de la loi civile, avait décidé, à l'unanimité, de ne pas assister à la cérémonie. La solennité s'est accomplie comme si le corps était présent. Le corps était représenté par un drap mortuaire qui a été processionnellement porté de l'évêché à la cathédrale.

» En attendant, on se demande où se trouve le corps de Mgr Labis.

» Procès-verbal des faits a été rédigé par l'autorité compétente. »

MOUVEMENT COMMERCIAL DES DENRÉES ALIMENTAIRES

pendant la période du 1er au 15 novembre 1872.

		Importn.	Exportn.
Bestiaux :			
Espèce bovine............Têtes.		3,863	638
— ovine............	»	4,261	2,851
— porcine...........	»	3,333	7,687
Beurre frais et salé..... Tonnes.		137	139
Grains :			
Froment, épeautre et méteil	»	7,980	167
Seigle.................	»	1,433	610
Orge, escourgeon et drêche	»	3,242	4
Pois, lentilles, fèves, féveroles et vesces.........	»	251	133
Avoine, maïs et sarrazin..	»	486	519
Gruau et orge perlé.......	»	18	»
Farines, son, fécules et moutures..............	»	2,184	406
Pâtes: biscuit, macaroni, etc.	»	32	3
Légumes: pommes de terre	»	2,234	7,331
OEufs de volailles (1,000 ps)		263	[illegible]
Riz...................		377	202
Viandes...............			

Pendant la période du 1er au 15 novembre 1872, il a été exporté, par la voie maritime, 380 tonnes de charbon de terre (houille). (*Moniteur.*)

Actes officiels. (Extraits du *Moniteur.*)

— TRIBUNAUX. — Par arrêté royal du 21 novembre, le sieur Frère (J.), candidat avoué à Tongres, est nommé avoué près le tribunal de première instance séant en cette ville.

Actes officiels concernant l'armée.

Par arrêté ministériel du 22 novembre, sont admis à l'école militaire, en qualité d'élèves de la division des armes spéciales, les jeunes gens dont les noms suivent, savoir :

MM. Duysters (J.), Dossin (E.), de Bonhome (P.), Kayser (P.), Deguise (V.), Kessels (G.), Leclercq (J.), Anspach (M.), Raucq (E), Rachez (J.) Lechat (E.), Eekhoud (C.), Branche (L.), Lefever (C.), Branche (E.), Rochet (E.), Keingiaert de Gheluwel (B.), Loze (T.), Damery (M.), Frans (J.), Larocq (H.), Henry (G.), Balat (G.), Hen (P.), Daumont (A.), Michotte de Welle (G.), Hartog (E.), Van Gansen (L.), Kenens (F.), Vanoeyen (G.), Daufresne de la Chevalerie (F.), Daman (J.), De Heusch (L.), Coetermans (A.), Massart (L.), Raimond (C.), Putzeys (J.), De Leu (A.), Impens (G.), De Bongnie (C.), Hannoot (L.), Reyntiens (R.), Roussille (A.).

L'entrée à l'école de cette promotion est fixée au 2 décembre prochain.

— Vers le milieu de décembre, la Société royale de Philanthropie ouvrira, dans le temple des Augustins, sa 44e exposition tombola annuelle au profit de l'hospice des vieillards aveugles et en faveur des pauvres mères de famille.

Cette exposition sera installée dans la partie supérieure du temple, c'est-à-dire sur l'estrade consacrée naguère aux solennités officielles. La nef et le porche se trouvant affectés, comme on sait, à la tenue de la Bourse du commerce.

L'entrée à l'exposition aura lieu, dans la semaine, par la petite porte latérale, du côté de la ci-devant rue de la Fiancée, les dimanches et jours de fête par la porte principale faisant face au nouveau boulevard (place De Brouckere).

Les objets destinés à la tombola sont reçus dès à présent chez Mme Delfosse, concierge du temple des Augustins.

— La suppression de la filature, située à Saint-Gilles, lez-Bruxelles, hors et près de l'ancienne porte de Hal, est décidée. On ne croit pas qu'un autre établissement industriel puisse être installé dans le même édifice.

— La crue des eaux de la Senne a inondé les prairies et terres riveraines, en amont et en aval de Bruxelles.

— Les libéraux de la ville de Lierre ont voulu témoigner à leur ancien bourgmestre la reconnaissance que leur a inspiré le dévouement avec lequel ce magistrat a veillé pendant 34 ans aux intérêts de la ville. A cet effet ils comptent lui offrir une magnifique coupe ornée de figures allégoriques qui sera exposée lundi et marchi prochains, chez M. Buls, orfèvre, Marché-aux-Herbes, 103, à Bruxelles.

Nécrologie.

— Un de nos artistes les plus aimés, M. Th. Tscharner, vient d'être cruellement éprouvé dans ses plus chères affections par la perte de sa femme, Mme Mélanie Tscharner, née Pierseaux, décédée au château d'Eysden, le 20 novembre dernier.

Les amis et connaissances qui, par un oubli involontaire, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

— M. de Rodez-Benavent, député de l'Hérault, vient de mourir.

Sa mort porte à sept le nombre des siéges vacants à l'Assemblée nationale.

Arts, sciences et littérature.

— CONCERTS POPULAIRES DE MUSIQUE CLASSIQUE, sous la direction de M. Henri Vieuxtemps. — L'administration des concerts populaires annonce pour le dimanche 1er décembre son second concert.

Ce concert offrira au public un attrait tout particulier, par le concours de M. E.-M. Delaborde, pianiste, dont le succès en France et en Angleterre grandit tous les jours.

M. Delaborde a sa place marquée parmi nos célébrités du piano. Il est sans rival sur le piano à clavier de pédales ou grand Pédalier.

Le Cembalo con Pedale existait déjà du temps de S. Bach, qui l'a illustré de ses immortelles compositions, et plus récemment Schumann et Mendelsohn ont écrit des choses admirables pour cet instrument.

M. Delaborde fera entendre sur le Pédalier un *Choral* et *Toccata* de S. Bach, et le *Concerto*, en *mi bémol majeur*, pour piano, de Beethoven, qui lui valut un immense succès, l'année dernière, aux concerts du Conservatoire de Paris.

L'orchestre exécutera, pour la première fois à Bruxelles, la 4me Symphonie, en *ré mineur*, de Schumann; l'ouverture des *Deux journées*, de Cherubini, et l'Ouverture triomphale, en *ut majeur*, de C.-L. Hanssens.

— SOCIÉTÉ ROYALE LINNÉENNE. — Dimanche, 24 novembre, à onze heures du matin, à la justice de paix, derrière l'hôtel de ville, M. Gillekens, directeur de l'école d'horticulture de Vilvorde, donnera une conférence sur la plantation des arbres fruitiers et sur la création des jardins fruitiers.

Ayuntamiento de Madrid

Bulletin de la bourse de Bruxelles

23 *novembre*. — Bourse ferme, mais sans beaucoup d'affaires.

L'emprunt français fait de 85-75 à 85-87 1/2 et les Métalliques, 61 1/4. Les Annuités à revenus variables sont bien tenues à 47.

Le comptant est plus animé, mais les cours des diverses valeurs de la cote sont sans variations sérieuses.

Les Banque nationale anciennes sont fermes à 3,840, les nouvelles à 2,160 et les estampillées à 2,300.

La rente belge 4 1/2 p. c. se traite à 102-40.

Les changes sont fermes.

Communications et avis divers.

AVIS.

On demande un DIRECTEUR d'usine à gaz pour la Société Wéry et Ce, à Mons. Les postulants doivent adresser leur demande, avec pièces à l'appui, avant le 1er décembre prochain, au gérant de la Société, rue Notre-Dame-Débonnaire, nº 18. 4036

—Soie noire inusable à fr. 3-50, Marché-au-Bois, 8.

—*Chapellerie anglaise*, V. Henne, r de la Montagne, 35

— Estomac, nerfs, foie, poitrine, guéris sans médecine par la douce Revalenta Du Barry, 12, rue de l'Empereur, Bruxelles. Fr. 2-25, 4, 7.

Correspondance.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro du 19 de ce mois vous publiez une note datée de Liége, dans laquelle il est dit qu'on a dû suspendre les travaux du pont en construction sur la dérivation de la Meuse à cause du manque de pierres. En ma qualité de fournisseur de pierres de petit granit, destinée au pont en question, je me permets de rectifier les assertions complétement fausses de votre correspondant. La publication de notes semblables me cause un tort à la fois matériel et moral qui m'oblige à vous adresser la présente lettre.

Bien que l'entreprise de ce pont ait été adjugée à M. Pétry Chaudoir, au mois de juin, c'est seulement le 3 août que j'ai reçu les plans des culées. J'ai bien reçu quelques jours auparavant des tracés pour commencer les pierres de la pile, mais ces tracés étaient tout à fait au rebours de la disposition actuelle de la dite pile, et c'est seulement le 3 août qu'on a signalé cette erreur, dont la rectification a naturellement produit un certain trouble dans le travail des pierres.

D'un autre côté, je puis affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'il y a toujours eu à pied d'œuvre des approvisionnements plus que suffisants pour la culée de gauche, qui était spécialement recommandée dans le contrat. Quant à la culée de droite, il n'y a pas eu plus de retards, puisqu'on a même employé pour celle-ci des pierres destinées à la culée de gauche. En ce moment, les pierres des trois dernières assises de la pile sont sur les lieux, ainsi que deux waggons à la gare de Longdoz pour les culées. Il faut remarquer, en outre, que les plans de construction de ces pierres ont été modifiés pendant l'exécution et que les dimensions définitives ne me sont parvenues que le 31 octobre dernier; c'est ainsi qu'il y a des pierres en trop confectionnées d'après les premiers plans. Enfin c'est le 19 de ce mois seulement que j'ai pu obtenir les dimensions définitives pour les pierres du couronnement de la pile, et j'attends ceux des couronnement des culées.

Vous voyez, monsieur le rédacteur, que la fourniture des pierres n'a jamais de ma faute retardé les quelques jours la construction du pont, travaux qui, du [illegible] suspendus, si ce n'est depuis [illegible] eaux.

Veuillez insérer la présente [illegible] chain numéro et agréer mes sincères [illegible] remercîments.

J.-F. FRAINEUX.

Liége, le 22 novembre 1872.

NOUVELLES DE FRANCE.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Paris, 22 novembre.

Vous avez plus de chance d'être renseigné par Versailles que de Paris du résultat de l'entrevue importante, sinon décisive, qui a dû avoir lieu entre M. Thiers et les membres de la commission Kerdrel à la fin de la journée. Naturellement, à l'heure où je vous écris, on ne peut former ici à ce sujet que des conjectures. Elles varient selon la source. Du côté républicain, on affirme que M. Thiers est décidé à ne pas céder. Du côté de la droite et du centre droit, on présente M. Thiers comme disposé à faire toutes les concessions, notamment celles qui consisteraient à revenir au pacte de Bordeaux, et à laisser considérer le Message comme une opinion personnelle. De toutes les concessions que pourrait faire M. Thiers, celle là serait la plus inoffensive et la plus illusoire, et la république n'aurait pas perdu une seule de ses chances; on peut même dire qu'elle en gagnerait, parce que le parti monarchique ne voudrait pas contresigner l'aperçu si vrai et si incontestable de la situation donné par M. Thiers et affirmé de plus en plus chaque jour par le pays. Quant aux conditions qui éloigneraient M. Thiers de la Chambre et lui donneraient le rôle d'un roi constitutionnel, on s'accorde de tous côtés à convenir qu'elles ne seront pas acceptées par M. Thiers, ou du moins qu'elles ne le seront que très-difficilement.

Mais ce qu'on peut affirmer, dans tous les cas, c'est que, quoi que fasse M. Thiers en fait de concessions, la chose n'a absolument aucune importance; tout ce qui se fait en ce moment est essentiellement transitoire et peut être considéré comme frappé virtuellement de caducité. Entre une droite qui ne veut pas de la république, un pays qui la réclame évidemment et un chef du pouvoir exécutif qui constate simplement la volonté du pays, il n'y a pas d'autre arbitre qu'une nouvelle Assemblée ou qu'un renouvellement assez notable du Parlement pour qu'on y voie clairement la volonté de la nation.

Jusque-là que M. Thiers soit le maître de la majorité, son collaborateur ou son esclave, cela ne change absolument rien aux choses. Toutes les violences de la droite la conduiront, comme toujours, à une impasse; on dit qu'il y a des circonstances où il faut être dupe ou fripon; la droite arrivera certainement au premier de ces deux rôles après avoir tout fait pour l'éviter. Jusqu'à présent elle a toujours continué à obtenir ce qui lui importait peu et à éloigner plus encore la réalisation de ce qu'elle désire. Elle a pu faire sacrifier à M. Thiers quelques personnalités, mais elle n'a pu avoir la monarchie qu'elle veut, et, bien plus, elle a enfoncé pour ainsi dire la république dans les esprits comme on enfonce un clou à force de frapper dessus. Aujourd'hui elle va peut-être arracher à M. Thiers quelques concessions sans portée: la promesse d'un ministère responsable, et d'un retour aux habitudes parlementaires. Mais ce n'est pas à cela qu'elle tient; elle tient à avoir les portefeuilles. Or, elle ne les aura pas, parce que M. Thiers sait très-bien qu'en prenant ses ministres dans la droite, il s'aliéne l'opinion publique qui a toujours été et qui est plus que jamais sa grande force, et la preuve, c'est qu'au moment où la droite semble victorieuse et devenue l'arbitre suprême de la situation, le ministre qui paraît, de l'aveu même des journaux de la droite (*le Français* l'indique ainsi), le plus menacé de déposer son portefeuille, c'est M. Dufaure, parce qu'il a révolté la conscience générale en cherchant à entraîner M. Thiers du côté de ses ennemis et des ennemis du pays, au lieu de le laisser auprès de ses alliés naturels.

Cette impossibilité de constituer un ministère avec la droite est précisément constatée ce soir par un journal que les feuilles de la réaction citent depuis quelques jours et dont l'opinion aura, dès lors, plus de poids à leurs yeux, *le Temps*; il est vrai que *la République française* y trouve aussi des arguments.

Le centre gauche a renouvelé son bureau; ce qui est plus important, c'est qu'une délégation de cette réunion a été reçue par M. Thiers, et a apporté au Président son projet de réforme constitutionnelle en cinq points. Le dernier de ces points n'a pas été exactement rapporté et serait ainsi conçu: « La responsabilité ministérielle serait mise en rapport avec les institutions républicaines. »

Le Président aurait répondu, — et c'est là ce qui confirme de façon éclatante tout ce que je me tue à vous dire depuis quelque temps, que le moment n'est pas venu de s'occuper de réformes constitutionnelles, — qu'il est en ce moment en lutte avec le parti monarchiste, et que tant que rien n'aurait été décidé entre lui et ses adversaires, il sera impossible de s'occuper de quoi que ce soit qui modifie ou accentue nos institutions. Vouloir bâtir une Constitution en ce moment, ce n'est même pas vouloir bâtir sur le sable, c'est comme si on pensait à bâtir sur le flot même.

Un honorable député du parti radical, mais très-conciliant comme beaucoup de ceux de l'extrême gauche, a déjeuné ces jours-ci chez M. Thiers. Il aurait engagé vivement le chef du pouvoir exécutif à s'appuyer sur la gauche, décidée à le soutenir énergiquement, y compris la gauche la plus radicale.

Le président de la république se serait contenté de répondre: « La France est centre gauche; » ce qui n'indique point qu'il veuille passer à la droite. Le même interlocuteur aurait engagé du moins M Thiers, à se maintenir sur le terrain de la république: « Pour cela, aurait répondu M. Thiers, j'y suis et j'y resterai. »

Il paraît certain que M. Thiers a été extrêmement ému et affligé de la mort de M. Rivet. L'état de santé de l'honorable représentant était tel que la nouvelle ne pouvait être imprévue; mais elle s'est produite au moment où M. Thiers était en butte aux plus pénibles ingratitudes, aux manœuvres les plus écœurantes de la majorité.

M. Thiers a vu un moment dans la mort d'un vieil ami et d'un compagnon de ses luttes parlementaires comme une sorte de présage; mais l'esprit de M. Thiers est trop élevé, trop préoccupé des grands intérêts du pays, pour se laisser trop longtemps abattre par des douleurs privées.

Les Adresses abondent; à toutes celles que je vous ai déjà signalées, il faut ajouter celles de Brest, de Melun, de Narbonne, de Villers-Cotterets, de Péronne, de Mâcon, d'une grande quantité de conseils municipaux et même de simples localités des départements de Meurthe-et-Moselle et de la Nièvre. A cela, ainsi qu'on pouvait le prévoir, les journaux monarchiques et réactionnaires opposent qu'il n'y a là qu'un mouvement d'officieux provoqué par la présidence. S'il en est ainsi, comment se fait-il que les officieux de l'Assemblée ne provoquent pas un mouvement en sens contraire de conseils municipaux ou de simples localités, puisque c'est si facile? Ce qui est de plus remarquable, c'est qu'il y a unanimité dans les conseils municipaux qui demandent à M. Thiers de se maintenir dans les voies républicaines.

Au reste, il n'y a qu'un cri dans le monde financier, dans le commerce, parmi toutes les classes travailleuses, contre l'intempestive et criminelle initiative de la droite, qui pouvait attendre tout simplement que le pays lui donnât raison par des élections générales ou partielles, si elle croit réellement le représenter, et qui a voulu violemment trancher le différend entre elle et M. Thiers par la force, contre la volonté évidente de la nation. Le jour se fait de plus en plus sur les visées de la majorité; un document imprimé très-compromettant vient d'être adressé à tous les membres de la droite par M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, cousin, dit-on, de M. de la Rochefoucauld-Bisaccia. Ce document n'est qu'une longue et violente diatribe contre M. Thiers, une incitation à l'Assemblée de mettre M. Thiers en demeure de ne gouverner que sous ses ordres, d'avoir à sa nomination un chef militaire disposant de toute la force armée, et, bien entendu, de s'en servir [illegible] substituer un homme d'Etat qui lui convien[illegible]. Cet étrange président républicain de la république. [illegible] de Constitution [illegible] document est complété par un embryon de socialisme et d[illegible] quelques articles, mêlé à la fois [illegible] genres apportées au [illegible] solutisme, — restrictions de tous [illegible] à la multitude par l'idée d[illegible] électoral, et appâts jetés [illegible] oser à l'Etat l'obligation de nourrir tous les citoyens qui par leur âge ou leur situation, ne peuvent subvenir à leurs besoins. Que dirait-on de M. Gambetta s'il formulait une proposition pareille?

Comme il faut s'y attendre, les journaux du centre droit assurent qu'une partie du centre gauche veut rompre absolument avec la gauche radicale, et le nom du député à qui on attribue l'initiative de cette décision, M. Ricard, semble confirmer le fait. [illegible] dent du centre gauche, ce qui explique l'importance que l'on attache à son opinion.

En définitive, confusion, incertitude et, pour trancher le mot, gâchis partout. On ne peut espérer qu'un replâtrage. La situation ne peut se dénouer, je le répète, que par l'intervention du pays, c'est-à-dire par des élections.

Le de vice-amiral Gueydon, en arrivant en Algérie, n'a rencontré partout que le plus froid accueil. 150,000 francs viennent d'être mis par le préfet à la disposition des nouveaux colons, spécialement des Alsaciens-Lorrains, dans la province de Constantine, pour achat de charrues.

Le préfet de police a été mandé chez M Thiers pour lui rendre compte de l'état des esprits dans la capitale. Il n'a pu que lui dire que la tranquillité n'avait aucune chance d'être troublée, mais que ce n'était pas, à coup sûr, au président de la république qu'on renvoyait la responsabilité des affaires compromises, du commerce troublé et du ralentissement des transactions.

Le ministère de la guerre refuse décidément de se laisser exclure de l'hôtel des Invalides; on y transportera probablement le musée de la marine, qui est assez mal au Louvre.

M. Tiby, le premier secrétaire de notre légation à Bruxelles, vient d'être nommé aux mêmes fonctions à Constantinople. M. de Bersolles remplira les fonctions de chargé d'affaires près votre gouvernement et suivra, en cette qualité, les négociations relatives au nouveau traité de commerce. On m'assure, et le fait me paraît vraisemblable et juste, que M. de Bersolles restera à Bruxelles comme premier secrétaire.

Le duc d'Aumale, ayant été douloureusement distrait par un malheur domestique et très-absorbé des affaires politiques, sa réception à l'Académie, fixée au 12 décembre, est remise, et M. de Loménie sera reçu avant le prince d'Orléans.

On annonce comme imminente l'apparition du livre de M. Glais-Bizoin.

La Résurrection (c'est *le Radical* qui reparaît) circule à dater d'aujourd'hui, comme on l'avait annoncé, ce qui provoque les grandes colères des journaux conservateurs.

M. Delimal, directeur du *Mouvement*, fait un procès au gouvernement pour s'être vu enlever la faculté de paraître à la suite de l'interpellation de M. Fresneau, après avoir en obtenu l'autorisation.

Il est officiel que toutes les mesures de transport ordonnées pour les condamnés de la Commune seront mises à exécution avant le 1er janvier 1873. L'amnistie donc devient de fait bien difficile.

La Seine a crû à ce point que le service de tous les bateaux-mouches est interrompu.

(*Autre correspondance.*)

Paris, 22 novembre, 9 heures du soir.

La commission Kerdrel s'est réunie, à une heure et demie. M. Thiers a prononcé un long discours, très-éloquent et très-républicain. Les membres de la gauche, en sortant de cette première séance, paraissaient fort satisfaits. Tous les commissaires, pressés de questions par leurs collègues, se retranchaient derrière le secret qu'ils s'étaient engagés à garder sur leurs délibérations. Cependant il paraît que quelques commissaires, tout en n'annonçant pas ce qui avait été décidé, ont parlé de quelques points sur lesquels aurait roulé la discussion. Ainsi il a été question de la responsabilité ministérielle. Les membres de la droite de la commission n'auraient pas dissimulé qu'il serait peut-être nécessaire que désormais le chef de l'Etat n'assistât plus aux séances de la Chambre, et que les ministres fussent désormais responsables.

On ajoutait que M. Thiers aurait répondu à ces vœux par une fin de non recevoir; vous savez, en effet, que le Président considère que son intervention dans les débats de la Chambre est absolument nécessaire dans les circonstances actuelles, et que lorsqu'il s'agit de la reconstitution complète d'un pays, le chef de l'Etat ne peut se désintéresser des discussions ayant pour objet les lois destinées à cette reconstitution. Sa responsabilité serait trop lourde, d'ailleurs, pour qu'on agît sans le consulter. En outre, on a demandé au Président de désavouer M. Gambetta. M. Thiers a déclaré qu'il n'avait rien à répondre sur ce point.

On ne croit pas que le rapport de la commission soit déposé avant mardi.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE)

Versailles, 22 novembre.

Après le dépôt d'un rapport émanant de la commission d'initiative, sur la proposition annuellement renouvelée par M. des Rotours et relative à l'application de la loi française de recrutement aux fils d'étrangers établis sur notre territoire, et après quelques mots d'oraison funèbre jetés par M. Grévy sur la tombe de M. Rivet, reprise de la discussion interrompue hier sur les conseils généraux de l'Algérie.

Le rapporteur de la commission, M. Mazeau, arrive avec une nouvelle rédaction, laissant les choses en l'état, c'est-à-dire laissant aux assesseurs arabes la voix délibérative que le décret de M. Crémieux en décembre 1870 leur avait donnée.

Cette nouvelle rédaction donne satisfaction aux vœux du comte d'Harcourt et de la droite, en faveur des chefs arabes, mais il ne plaît pas aux députés de l'Algérie, qui croient que M. Crémieux, en cette circonstance, s'est trompé avec de bonnes intentions; et M. Lucet proteste en leur nom.

Mais d'autre part, voici M. de Bastard qui proteste contre la doctrine de M. Lucet. M. Lucet a parlé de l'ignorance et de l'incapacité des Arabes assesseurs. S'il fallait tenir compte de la capacité des hommes pour les admettre aux conseils généraux, s'écrie M. de Bastard, il faudrait d'abord éliminer en France... Tiens! tiens! et de quel côté? La gauche et la droite se regardent en se renvoyant la balle.

Retour à la tribune du comte d'Harcourt en faveur de la nouvelle rédaction de la commission; puis réapparition de M. Lucet. La droite demande la clôture. Pourtant, voici M. Warnier qui réussit, après bien des oppositions, à se faire écouter par l'Assemblée. Il la fait rire d'abord, en rappelant qu'Abd-el-Kader disait sous Louis-Philippe: Nous reconquerrons notre pays, car nous avons pour nous le climat et la Chambre des Députés. M. Warnier, soutenu par ses collègues, montre ensuite les chefs arabes bien loin de se joindre à nous pendant la guerre, et bien empressés au contraire à soutenir l'insurrection de 1871, pour profiter de nos désastres.

Un nouvel orateur de la droite répond à M. Warnier. Il m'est impossible de comprendre le fond de son raisonnement; est-ce que j'entends mal? Mais il me semble qu'il y en a pour tout le monde.

M. Clapier monte à son tour à la tribune. Peut-être expliquera-t-il le précédent orateur. M. Clapier parle en faveur des Arabes. « S'il fallait, dit-il, supprimer le droit électoral partout où se rencontrent des traces de pillage, d'incendies, de vols, il n'y aurait pas besoin d'aller jusqu'en Algérie. » (Applaudissements à droite.) L'opinion de M. Clapier d'ailleurs est celle-ci, savoir: que la politique de fusion des races est adoptée depuis quinze ans, et qu'il la faut continuer.

M. Clapier espère qu'on pourra civiliser, mais il faut un mot nouveau pour exprimer une chose inconnue, *européaniser* les Arabes. Le meilleur moyen, à son sens, est de les admettre de plus en plus à l'administration intérieure de la colonie. En conséquence, il engage l'Assemblée à voter la nouvelle rédaction de la commission, soit: « Jusqu'à la loi organique de la réorganisation de l'Algérie, les assesseurs musulmans auront voix délibérative dans le sein des conseils généraux. »

Les députés de l'Algérie, d'accord avec la minorité de la commission, veulent, au contraire, comme vous savez, ne leur laisser que voix consultative au sein d'un comité spécial.

Un scrutin de division est demandé.

Pendant le scrutin, grand émoi dans l'Assemblée. A-t-on enfin des nouvelles de la commission Kerdrel?

Mais voici le résultat du scrutin: pour l'amendement (texte primitif de la commission), 161; contre, [illegible]

M. Dufaure paraît à la tribune. C'est pour présenter à l'Assemblée un réquisitoire du procureur de la république d'Angers, qui demande à poursuivre M. Carré-Kérisouet, qui a servi de témoin dans un duel récent. Le réquisitoire est renvoyé à la commission d'initiative, mais des « oh! oh! » qui s'élèvent de tous les côtés de l'Assemblée, ne lui promettent pas grand succès, ce me semble.

L'ordre du jour appelle la délibération relative aux biens de la famille d'Orléans. La salle et les tribunes se remplissent. C'est M. Lepère qui a le premier la parole.

Selon lui, il n'y a pas urgence à discuter la question.

— Urgence! s'écrient les amis des princes et voilà dix mois que le rapport de M. Robert de Massy est à l'ordre du jour.

Les princes — est-il besoin de le dire? — n'assistent pas à la séance.

Selon M. Lepère, les documents qui permettent de bien juger la question ne sont pas encore au complet.

M. Robert de Massy lui répond: « Eh quoi, dit-il, M. Lepère trouve que l'Etat doit retenir aux princes une partie de ce que la commission propose de leur rendre, sous le prétexte que certaines forêts de l'Etat ont été exploitées par l'empire? Mais ne perdent-t-ils pas assez avec ce qui a été vendu des biens confisqués en 1852? Faites bien attention, messieurs, qu'il n'est question que de leur restituer la partie *non aliénée* de ces biens. »

Mais depuis plusieurs mois vous aurez peut-être oublié quelle est la situation? Je la rétablis.

Un projet de loi a été déposé par le gouvernement. Il portait: 1º rappel des décrets du 22 janvier 1852; 2º restitution immédiate des biens meubles et immeubles non aliénés; 3º interdiction aux princes de toutes poursuites contre les acquéreurs des biens aliénés; 4º plus une disposition spéciale et favorable aux princes, quant aux droits d'enregistrement.

La commission a un peu modifié le projet du gouvernement; aux biens non aliénés elle veut qu'on joigne le prix des biens *non payés*, et les annuités non échues représentation, des actions des canaux d'Orléans, du Loing et de Briare, avec jouissance des intérêts qu'ils peuvent produire à partir du 1er janvier 1872.

M. Pascal Duprat, d'autre part, a présenté un amendement contre-projet qui s'accorde avec le projet de la commission quant à l'abrogation des décrets du 22 janvier, mais renvoie les princes à se pourvoir devant les tribunaux compétents, quant aux biens qu'ils se croient en droit de revendiquer. Il ajoute, par son art. 3 que « les plans, titres, papiers et documents de toute nature, remis en 1815 au duc d'Orléans, en vertu d'une ordonnance royale, seront restitués aux archives comme propriétés de l'Etat. »

M. Pascal Duprat a la parole pour le développement de son contre-projet. Il ne se prive ni d'évocations historiques ni d'allusions, comme vous pensez, et ses paroles font plus d'une fois bondir sur leurs bancs les amis de la famille d'Orléans et les partisans de la fusion.

Je le laisse un moment pour aller savoir des nouvelles de la commission Kerdrel dans le sein de laquelle M. Thiers s'est enfin rendu.

Voici, à l'heure qu'il est, où en sont les choses:

Après avoir longuement entendu M. Thiers, la commission prend un moment de repos; elle va tout à l'heure se réunir de nouveau. Le rapporteur ne sera sans doute nommé que demain. La réunion actuelle a pour but de délibérer sur les déclarations faites tout à l'heure par M. Thiers et de prendre des résolutions en conséquence de son attitude. Les commissaires sont impénétrables. Toutefois, il me semble voir un air de satisfaction sur les visages des membres de la minorité, et une expression mécontente ou sévère sur ceux de leurs adversaires. Mais, mais, mais!... les uns font-ils contre fortune bon cœur, les autres se renforcent-ils dans leur parti-pris? Pour moi, mon impression d'hier n'a pas changé. Je crois que la droite imposera plus de *vouloirs* qu'elle n'en subira.

C'est M. Bocher qui répond à M. Pascal Duprat; d'abord par des raisons juridiques, et la question semble se renfermer en un point de droit; ensuite, et comme incidemment, pour s'insurger contre les allégations et allusions *non politiques*, mais corrosives, de M. Pascal Duprat.

Selon M. Bocher, lorsque la Convention se chargea de liquider la succession du duc d'Orléans, les dettes s'élevaient à 74 millions et l'actif était de 114 millions. Ecart quarante millions. Ce sont ces quarante millions qui, à travers divers accidents, sont devenus la fortune personnelle et patrimoniale de Louis-Philippe-Joseph, depuis roi des Français.

M. Bocher s'attache surtout à prouver que la fortune des ducs d'Orléans venait de la duchesse de Penthièvre et lui était incombée par héritages successifs et non par donations apanagères; qu'elle est par conséquent, cette fortune, absolument privée et ne relève que du droit commun.

Mais il est tard. De toutes parts on s'écrie: A demain!

Et, en effet, la discussion est renvoyée à demain.

P. S. — Paris, sept heures. — La commission Kerdrel n'a pas encore nommé son rapporteur. M. Thiers retournera demain dans son sein. Rien de positif ne transpire. Cependant, je crois savoir que la droite propose avec insistance comme terrain d'entente, le *veto* suspensif: c'est-à-dire M. Thiers ne venant pas à l'Assemblée, la séparation des pouvoirs présidentiels de la responsabilité ministérielle; M. Thiers pouvant mettre pendant un certain nombre de jours saisie-arrêt sur un vote, et venir ensuite développer devant la Chambre ses motifs d'opposition.

Le centre gauche a renouvelé son bureau. Il a nommé pour président M. Ricard, par 69 voix. M. Casimir Périer, qui n'était pas candidat, a eu 13 voix. Vice-présidents, M. Rampon (le comte) et M. Feray, fondateur de la réunion.

Il faut remarquer à ce propos: 1º que M. Ricard s'est récemment prononcé pour la rupture avec l'Union républicaine; 2º que les membres du bureau de ce groupe ne sont pas rééligibles le mois qui suit leur présidence et vice-présidence, etc.

(*Autre correspondance.*)

Versailles, 22 novembre.

La crise gouvernementale est à la veille de recevoir son dénoûment, et je crois qu'on peut compter aujourd'hui, sans être accusé d'optimisme, sur une solution favorable. M. d'Audiffret-Pasquier, qui a eu un entretien avec M. Thiers, lui a promis de montrer le plus grand esprit de conciliation; la conversation a été, je puis vous l'assurer, fort courtoise.

Les trois commissaires du centre gauche sont venus aujourd'hui chez le Président et se sont montrés très-résolus à soutenir énergiquement les propositions que M. Thiers présentera à la commission.

Le conseil des ministres s'est réuni à midi; on dit que M. Thiers se serait montré satisfait de la démarche du bureau de la commission, et considérerait que cette crise doit aboutir à l'adoption des réformes constitutionnelles proposées par le centre gauche.

La commission des pétitions, dont M. de Kergorlay est le président, paraît très-pressée de mettre à l'ordre du jour la pétition du prince Napoléon. J'apprends, en effet, qu'elle désire entendre mardi prochain le ministre de l'intérieur. Le ministre a répondu au président qu'il se rendrait mardi à son appel; il demandera, me dit-on, l'ordre du jour pur et simple.

Il est question, depuis quelques jours, de modifications ministérielles; ainsi on annonce que M. de Goulard et M. Victor Lefranc seraient décidés à donner leur démission; jusqu'à présent, ces bruits, d'après des renseignements puisés à bonne source, me paraissent dénués de fondement. Ils tirent leur origine de conversations des représentants de la droite qui intriguent vivement pour que M. Thiers choisisse de nouveaux ministres parmi les monarchistes. Mais M. Thiers est résolu à ne pas se séparer de ses collègues, et s'il devait y avoir une modification ministérielle quelconque, le président de la république se déciderait simplement à confier le portefeuille des travaux publics à M. de Fourtou, représentant du centre droit. [illegible] ait fait une visite au président de la république; il a été chez M. de Cissey.

Le général Ladmirault s'est rendu hier soir chez M. Thiers, et il a protesté vivement contre le rôle qu'on avait voulu lui faire jouer; il a déclaré qu'il était absolument dévoué au gouvernement.

M. Bardoux a été nommé rapporteur du budget de la justice.

Le rapport général du budget n'est pas encore terminé.

Il s'est passé hier un incident à l'école de droit qui mérite d'être noté. M. Albert Desjardins, agrégé de l'école, désigné par ses collègues de la Chambre comme devant être le ministre de l'instruction publique au cas où de graves événements se produiraient, devait suppléer M. Giraud dans son cours sur le droit des gens; arrivé à l'école, le doyen prévint le représentant de la droite qu'une manifestation hostile était préparée contre lui et qu'il serait peut-être bien d'ajourner son cours, ce qui eut lieu en effet; car M. Giraud, qui se trouvait à l'école, a été forcé à l'improviste de reprendre ses leçons et a été accueilli par l'auditoire par des applaudissements chaleureux. Ce petit incident a quelque importance, car jusqu'à présent les élèves de l'école de droit s'étaient particulièrement distingués par leur esprit conservateur.

La fête de l'Impératrice a amené un petit incident; trois sous-officiers qui colportaient une adresse à l'Impératrice ont été cassés par le maréchal et envoyés en Algérie.

Il est de nouveau question de créer des sous-secrétaires d'Etat.

Le *Soir* donne le texte sinon exact, du moins très-approximatif, du discours de M. Thiers; voici son récit de la séance:

« M. le président de la république s'est rendu exactement au rendez-vous donné par la commission à deux heures précises; deux membres manquaient.

» M. le duc d'Audiffret-Pasquier a déclaré d'abord à M. Thiers que les intentions des commissaires étaient toutes conciliantes. M. Thiers a répondu que ce n'était pas lui qui avait soulevé le conflit; qu'il serait charmé que l'apaisement pût se faire dans les esprits, et que, d'un commun accord, il fût possible de trouver une solution qui satisfît l'intérêt général.

» La commission a demandé des éclaircissements sur trois points principaux:

» 1º Pourquoi le banquet de Grenoble a-t-il été qualifié dans le Message d'incident inévitable?

» 2º Pourquoi, au mépris du pacte de Bordeaux, le Message a-t-il appelé la république le gouvernement légal du pays?

» Comment le gouvernement compte-t il sortir du *modus vivendi* actuel, et quelles sont les institutions qu'il compte lui substituer.

» Le président de la république a répondu longuement à chacun de ces points:

« La qualification d'incident inévitable, a-t-il dit, » ne s'appliquait nullement dans ma pensée, d'une » façon exclusive au banquet de Grenoble. Quand » l'Assemblée s'est séparée, il était question de faire » une foule de banquets. Le gouvernement les a em» pêchés presque tous; il a pu calmer les agitations » qui semblaient prêtes à se produire, sauf dans » quelques cas très-rares: c'était là une chose inévi» table. » Voilà la pensée du Message. Quant au ban» quet de Grenoble, en lui-même, il échappait à la » répression légale, parce qu'il avait conservé le » caractère d'un banquet privé. Voilà pourquoi, » ayant pu et ayant dû interdire la manifestation de » Chambéry, le gouvernement a dû se borner à faire, » à Grenoble, maintenir fermement l'ordre, qui n'a » nullement été troublé.

» Pour ce qui est du discours de Grenoble, a » ajouté le président de la république, ma vie tout en» tière n'a été qu'une protestation contre ses doc» trines et surtout contre les appétits suscités par » ces doctrines. En vérité, ai-je besoin de démentir » de pareilles choses? La France ne me connaît-elle » pas, depuis cinquante ans que je suis dans la vie » publique? N'ai-je pas donné des explications suffi» santes à la commission de permanence? »

» Le président de la commission dit qu'on ne saurait demander à M. le président de la république une réponse plus nette: il aurait été seulement à désirer que M. Thiers affirmât, dans son Message, sa séparation complète d'avec le parti radical, qui doit, dans le pays, sa force à l'alliance clandestine qu'il donne à supposer entre lui et le gouvernement.

» M. Thiers a alors repris la parole et longuement expliqué ce qu'il entendait par une politique ferme et modérée.

« Dans un pays divisé comme le nôtre par tant de » partis, a-t-il dit, un gouvernement ne doit être » d'aucun parti. Moi-même je n'ai pas été du mien, » moi qui ai été le ministre constitutionnel du roi » Louis-Philippe. Je me suis fait un devoir de n'être » d'aucun parti, et de gouverner avec toutes les in» telligences et tous les hommes de bonne volonté, » animés d'un sincère patriotisme.

» Si je m'étais tu à l'égard du banquet de Grenoble, » dans le Message, on l'aurait accusé de lacune. Il a » fait trop de bruit pour que j'aie pu garder le si» lence. J'ai parlé, j'ai combattu les doctrines que j'ai » toujours combattues. Je l'ai fait avec le ton qui con» vient au chef du gouvernement. Je ne pouvais te» nir le langage du député engagé dans une discus» sion. Et, en vérité, il faut un étrange aveuglement » ou un étrange parti pris pour faire de moi un ra» dical.

» On me demande pourquoi je n'ai pas été plus » agressif. J'ai été logicien, je le crois, et pas agres» sif. J'ai combattu comme un homme politique doit » le faire. En discutant, j'aurais pu prendre un autre » ton. Mais dans un document de cette nature, j'ai » pris le ton élevé et ferme, je crois, d'un homme » d'Etat. Il me semblait qu'aucune équivoque ne pou» vait subsister.

» Et quand, oubliant les services rendus, on m'in» terpelle comme on l'a fait, j'avais le droit de me » référer à l'explication que j'avais donnée à la com» mission de permanence.

» La question est ailleurs. C'est l'esprit général du » Message qui a déplu, non pas, certes, qu'il ne fût » pas assez conservateur, — tout le monde est obligé » de reconnaître qu'il ne pouvait l'être davantage.

» Il a déplu à une partie de l'Assemblée. On en a » trouvé l'esprit trop républicain.

» Eh bien, voici comment je suis républicain. On » m'a remis à Bordeaux la république entre les » mains: personne, à cette époque, ne m'a proposé » une autre forme de gouvernement: c'est la forme » républicaine qui m'a été remise en dépôt; c'est elle » que la loyauté me fait un devoir de rendre au pays. » On voulait que je jouasse le rôle d'un traître et » que je trahisse la république pour en faire une » monarchie Je n'ai pas pu faire cela. Mon républi» canisme, le voici: Si j'avais pu faire de mon pays » ce que j'aurais voulu, j'en aurais fait une Angle» terre plutôt qu'une Amérique; mais, par les fautes » des trois derniers gouvernements, la France a été » poussée à la république, et, outre mes devoirs de » loyauté, mon jugement m'a convaincu qu'il n'y » avait que cela de possible.

» La loyauté à la parole donnée, la conviction que » la monarchie est impossible, puisqu'il y a trois » dynasties pour un seul trône, tels sont les motifs » qui guident ma conduite et mon langage. Si quelqu'un » croit que la monarchie est possible, qu'il le dise! » S'il y a une majorité dans l'Assemblée pour la » faire, qu'elle le tente: je me retirerai. Mais je ne » crois pas que cela soit possible.

» On me demande pourquoi je suis venu déchirer » le pacte de Bordeaux, comme on dit. Que nous » étions-nous promis? Relisez mes discours. J'ai dit » que, si nous voulions constituer, nous nous divise» rions, mais que nous pouvions réorganiser, qu'un » jour viendrait où il faudrait faire son choix et se » prononcer.

» Est-il venu?

» Je ne le prétends pas, mais voici ce que je sou» tiens:

» Si tout le monde s'était renfermé dans la réserve » convenable, si on était resté dans le pacte de Bor» deaux, soit.

» Mais tous les partis l'ont rompu. Au dedans et » au dehors, on a proclamé d'autres souverains que » le souverain légal qui existe aujourd'hui, et tout le » monde a fait naître ce sentiment général: il faut » faire quelque chose; il est impossible de rester » dans l'état où l'on est.

» Je ne suis pas venu vous proposer de proclamer » la république — comme l'a fait la Convention — » une, indivisible et impérissable. La perpétuité ne » se proclame pas, et j'eusse été ridicule en la pro» clamant. Tous les gouvernements se disent perpé» tuels et tous périssent par leur absurde conduite.

» J'ai pensé qu'il fallait tout de suite, avant que la » Chambre actuelle cessât d'exister, faire quelques » articles organiques, bien modestes, bien simples, » mais indispensables pour que le gouvernement pût » vivre et fonctionner.

» Eh bien, tout le monde s'alarme de la Chambre » prochaine. On exagère la crainte au delà de toute » mesure. Mais quel est le remède?

» Deux Chambres animées d'esprits différents, » dont l'une puisse contenir l'autre. Monarchie ou » république ne peuvent, à mon avis, se passer de » deux Chambres. Je me suis dit qu'il ne fallait pas » laisser partir l'Assemblée actuelle sans lui deman» der au moins de se prononcer sur cette réforme; » c'est donc un pacte de conservateur que j'ai fait. » Et cela même, l'ai je proposé?

» Non! j'aurais cru manquer à la souveraineté de » l'Assemblée si j'avais pris l'initiative. Je me suis » borné à lui conseiller d'étudier si elle ne croyait » pas avec tout le monde qu'il y avait quelques pré» [illegible] à prendre pour assurer » l'avenir.

» En quoi, d'ailleurs, je le demande, ai-je attenté » au pacte de Bordeaux? Je vous ai expliqué que, » dans les circonstances actuelles, aucune forme de » gouvernement autre que la république n'est possi» ble: cela ne fait pas doute; car, enfin, la forme » anonyme, c'est la république, et c'est cette forme » qui nous régit. Ne nous payons donc pas de mots...

» Dans mon Message, je n'ai fait qu'une chose, » une seule: accentuer fermement les sentiments » conservateurs. Tout le monde, depuis deux mois, » parle de la nécessité de sortir du provisoire; ceux» là demandent la dissolution, ceux-ci demandent » une constitution. Pour mon compte, je n'ai rien » fait de pareil.

» Je me suis borné à dire à l'Assemblée: « Si vous » croyez le moment venu de faire des réformes con» stitutionnelles, faites-les avec un sentiment con» servateur et libéral. »

» Vous dites que je suis de connivence avec les » radicaux. Ce sont justement les radicaux qui ne » veulent pas reconnaître à l'Assemblée actuelle le » droit de faire aucune réforme constitutionnelle; où » donc est la connivence? Je le dis sans amertume: » ce sont ceux qui ne veulent rien faire qui jouent » ainsi, sciemment ou de bonne foi, le jeu des radi» caux.

» Je le répète une dernière fois: je suis très-dis» posé, quoique accablé de fatigue et désirant le » repos, à faire preuve d'esprit de conciliation et à » m'entendre avec la commission pour rétablir l'u» nion nécessaire à la bonne marche des affaires » publiques, union qui a déjà si puissamment aidé » la réorganisation de la France. »

On lit dans *le XIXe Siècle*:

« Puisque *le Soir* a commencé l'indiscrétion, nous ne nous ferons pas scrupule de l'achever.

» M. d'Audiffret-Pasquier, au nom de la commission et de la droite de l'Assemblée, a poliment demandé que le président de la république se privât d'assister aux séances.

» M. Thiers a déclaré qu'en temps normal, lorsque la république serait fondée et organisée, on pourrait décider dans quelle mesure le Président devrait être admis à prendre part aux débats; mais qu'au moment où l'Assemblée se propose de fonder des institutions définitives et d'engager le pays pour longtemps, il est de son devoir à lui de donner son opinion, d'apporter dans la discussion les éléments de sa vieille expérience et des informations qu'il peut avoir sur les sentiments du pays; — que même dans les questions qui ne sont pas constitutionnelles, mais qui comportent une organisation de la France, il est bon, tant qu'on sera dans le provisoire, que le Président ait le droit de donner son avis.

» Abordant ensuite la question de la responsabilité ministérielle, M. Thiers la repousse comme inopportune tant qu'il ne verra pas dans la Chambre une majorité gouvernementale. Il faut attendre que les élections (sans doute partielles) aient introduit un élément solide sur lequel le gouvernement puisse s'appuyer.

» Il a entrepris la libération de la France avec les ministres qui l'entourent actuellement; il craint qu'un changement, même partiel, dans le cabinet ne fasse croire à un changement dans sa politique. »

MM. Périer, Picard et Laboulaye se sont rendus ce matin, à 10 heures, auprès de M. Thiers comme délégués du centre gauche, chargés de présenter au président de la république le projet de réformes constitutionnelles adopté hier.

M. Thiers a déclaré qu'il voyait avec plaisir l'initiative prise par les membres du centre gauche, mais il désire qu'il n'y soit donné suite que lorsque la crise aura cessé; il considère comme inopportun tout ce qui viendrait compliquer la situation. C'est un retard de 24 à 48 heures qu'il demande au centre gauche.

M. Thiers veut qu'on attende la *fin du duel*, c'est le terme dont il s'est servi.

M. Glais-Bizoin va publier sous ce titre: *Cinq mois de dictature*, un compte rendu de ses actes comme membre de la délégation de Tours et de Bordeaux. Nous en reproduisons une page piquante sur les réunions publiques de Bordeaux:

« Il fallait chaque soir au public, dit M. Glais-Bizoin, une exécution, en paroles, bien entendu. M. Thiers partageait avec l'amiral Fourichon le privilége d'y être attaqué avec beaucoup de virulence, comme conspirateur émérite et centre de la réaction. Le journal *la Liberté* ayant affirmé que M. Thiers avait donné rendez-vous à Bordeaux à tous les députés de la majorité du Corps-Législatif dissous le 4 septembre, l'émotion fut grande parmi les ultra-démocrates, qui firent savoir au préfet de la Gironde que si M. Thiers ne donnait pas, dans les vingt-quatre heures, un démenti au journal *la Liberté*, le peuple irait lui en demander raison. J'en fus averti par M. Allain-Targé lui-même qui me pria instamment de voir M. Thiers et de l'engager à écrire ce jour même au journal *la Liberté*, s'il voulait éviter un malheur. — Quel malheur? lui demandai-je. — Mais le peuple, animé comme il l'est, est capable de le jeter dans la Garonne. — M. Thiers, répliquai-je, est à Bordeaux comme il était à Tours, à la disposition du gouvernement de la défense nationale. Je le préviendrai; mais qu'on sache bien que toute violence faite à sa personne serait ressentie par la délégation comme une atteinte à son autorité souveraine.

» J'allai aussitôt voir M. Thiers qui dédaigna de répondre au journal *la Liberté* et attendit de pied ferme l'émeute qui ne vint pas. Il y eut à la réunion du soir quelques hurlements contre lui, mais rien de plus. Si ces réunions ne m'alarmaient pas, nos amis étaient loin d'être aussi rassurés. Un soir, à 9 heures, j'étais à table, en train de souper, lorsque Pascal Duprat et Cochery vinrent à la hâte m'avertir que Gambetta allait être proclamé dictateur; que tout était préparé au théâtre pour lui mettre sur la tête la couronne civique; qu'une députation, nommée par l'Assemblée, était en ce moment à l'hôtel de la préfecture pour lui faire cortége et l'amener triomphalement à la réunion, et que j'allais être arrêté ainsi que mes collègues Crémieux et l'amiral. — Vous plaisantez? leur dis-je. — Pas du tout. Nous sortons du théâtre où est dressé l'appareil du couronnement de Gambetta, et nous avons vu partir la députation qui va l'amener sur-le-champ. Il n'y a pas de temps à perdre si vous ne voulez pas qu'on s'empare de vous et de vos deux collègues. Il faut prévenir le maire pour qu'il fasse appel aux bataillons de la garde nationale dont il est sûr.

» Allons donc! Gambetta se faire proclamer dictateur et donner l'ordre de nous arrêter! Ah! vous le connaissez bien! Je ne conteste pas que quelques fous aient l'intention de le proclamer dictateur; qu'ils lui aient préparé une couronne civique; qu'ils soient en ce moment chez lui; mais ce que je vous affirme, « c'est que Gambetta ne paraîtra point sur le théâtre, et que toutes les députations qu'on lui enverra en seront pour leurs frais. Mes amis, allez, si bon vous semble, chez notre excellent maire; je ne puis vous en empêcher; mais, moi, je vais au théâtre avec la certitude que, s'il y a un spectacle, ce ne sera pas celui d'un couronnement. »

» Pascal Duprat et Cochery me quittèrent tout fâchés, pour se rendre chez le maire qui le prit au sérieux et mit sur pied les compagnies de gardes nationales sur lesquelles il pouvait compter.

» Je me rendis, de mon côté, au théâtre et me plaçai dans une loge avancée, très en vue, attendant le retour de la députation qui s'était rendue à la préfecture. Après une grande demi-heure, et beaucoup de tapage, arrivent les ambassadeurs, avec leur président en tête, qui s'avance d'un pas solennel sur la scène et dit: « Citoyens, vos représentants viennent de recevoir la plus grave injure. Gambetta a refusé de nous recevoir et un de ses acolytes nous a grossièrement mis à la porte. »

» A ces mots, cris de l'Assemblée, trépignements, interpellations au milieu d'un tumulte à ne rien entendre, sauf les voix dominantes qui se répondaient de tous côtés: « Il faut qu'il paraisse, qu'on retourne le rechercher, que le bureau parte sur-le-champ. » « Oui, oui, le bureau, » dit l'Assemblée tout d'une voix. Le bureau se faisait tirer l'oreille; mais la volonté de la réunion l'emporta et le bureau dut s'acheminer de nouveau vers la préfecture. Une demi-heure après, le bureau revient. Le président s'avance vers la rampe et dit: « Citoyens, je vous annonce une bonne nouvelle. » Cris: « Gambetta! Gambetta! Où est-il? Qu'il paraisse! » Le président répète imperturbablement sa phrase, interrompue par les mêmes cris. Enfin, profitant d'un moment de silence, il ajoute: « Gambetta nous a fait les plus humbles excuses. » — « Qu'il vienne, qu'il paraisse! » — Le président: « Ses graves occupations l'en empêchent. » Nouveau tapage. Le président se retire et l'assemblée aussi, mais en se vengeant de sa déception sur les banquettes.

» Si j'entre dans ces détails, c'est pour montrer, d'une part, la disposition d'esprit d'une partie de la population bordelaise, surexcitée par les discours d'orateurs d'autant plus violents qu'ils étaient plus médiocres, de l'autre, combien Gambetta était fermement résolu à ne pas sortir de son rôle de membre du gouvernement de la défense nationale. Il a dit et prouvé assez de fois combien il avait horreur de la dictature...

» ... Où est le décret-loi qu'il ait rendu seul et qu'il ait imposé de sa pleine autorité? J'affirme, au contraire, et aucun de mes collègues de la délégation ne me démentira, que tous les décrets faisant loi ont été votés à la majorité des voix, en toute liberté, sans autre considération que l'intérêt public. Je dis plus: Jamais, dans nos délibérations, Gambetta n'a pris un ton impératif, caractère du dictateur. Dans toutes nos discussions en conseil — cela peut étonner bien des gens — il a toujours été l'un des membres le plus modérés, le plus mesurés, et toujours il s'est soumis à la majorité. »

On lit dans *la Gazette des Tribunaux*, du 21:

« On a appelé ce matin, à la 1re chambre, un placet: *Henri Plon contre Napoléon III.*

» Il s'agit de l'action en dommages-intérêts intentée par M. Plon, à l'occasion de *l'Histoire de César*.

» L'affaire a été remise à quinzaine.

» Les avocats chargés sont Me Allou pour M. Plon, et Me Busson-Billault pour Napoléon III. »

Le parti légitimiste a essuyé dimanche, dans le canton d'Aramon (Gard), une nouvelle défaite. Son candidat au conseil général, M. Frécier, porté en même temps par tous les cléricaux, par les bonapartistes, n'a obtenu que 975 suffrages. Le candidat républicain radical, M. Lacroix, a été nommé par 1,966 suffrages.

Le tribunal correctionnel de Montpellier (Hérault) s'étant déclaré compétent dans le procès en diffamation intenté à la *République du Midi*, par M. le baron Fabre de Montvaillant, ancien colonel de la garde mobile, les défenseurs ont déclaré faire défaut. M. Paul Pagès, rédacteur, et M. D. Aoterrieu, gérant de la *République*, ont été condamnés chacun à 1,000 fr. d'amende et à 5,000 fr. de dommages et intérêts.

— On lit dans *le Droit* du 20:

« Dans un des quartiers les mieux fréquentés, à la Taverne-Anglaise, établissement situé dans le corps de bâtiment qu'occupe en partie le Jockey-Club, rue Scribe, 2, existait, au premier étage une roulette, sur le modèle des jeux établis anciennement au Palais-Royal.

» Malgré la discrétion des habitués, la police eut bientôt vent de l'existence d'une maison de jeu clandestine dans le quartier. Une fois fixée sur le local, elle prit des mesures de manière à déjouer les précautions dont on s'entoure en pareil cas.

» Hier, le commissaire de police, accompagné d'agents habillés en bourgeois, se présenta à la Taverne-Anglaise.

» Au pied de l'escalier, un garçon était en vedette, mais avant qu'il eût pu donner l'alarme il fut arrêté.

» Sans perdre une seconde, le magistrat, suivi de ses agents, monte rapidement les degrés, ouvre brusquement la porte et s'élance dans la salle de jeu, où il opère la saisie des enjeux, s'élevant à environ 5,000 fr. en or et billets.

» A la vue du commissaire de police, ceint de son écharpe, la stupéfaction des joueurs a été indescriptible.

» Au milieu d'une table oblongue couverte d'un tapis rouge, était la roulette, tenue par M P..., directeur d'une agence de courses, et assisté de deux croupiers.

» Outre le service des garçons, il existait un système de sonnette électrique perfectionné.

» Les joueurs, au nombre d'une vingtaine, tous Américains et Anglais, ont dû décliner leurs noms et qualités.

» Le sieur P... et ses acolytes ont été arrêtés. Le mobilier a été saisi.

» M. W..., qui dirige la Taverne-Anglaise, a été laissé en liberté sous caution.

Bulletin de la bourse de Paris.

22 *octobre*. — La Bourse est très-calme. Il ne se fait qu'un nombre très-limité d'affaires. Pourtant les cours cotés hier se maintiennent assez facilement. On attend et on espère la fin prochaine des complications politiques qui entravent si malencontreusement la reprise naissante des transactions.

Le 3 p. c. a fait 53 et 52-87 1/2; il reste à 52-90.

Le 5 p. c., coupon détaché, fait 83-45. L'emprunt se tient de 86 à 85-90.

Les opérations à primes sont insignifiantes.

Les fonds étrangers ont quelque peine à se maintenir aux cours d'hier. Le 5 p. c. italien, moins favorisé que les autres titres étrangers, fléchit à 67 90. Le 5 p. c. turc se cote 54-85. Le Péruvien est à 80. Le 6 p. c. américain se négocie à 107. Le Honduras fait 155. Le 3 p. c. extérieur d'Espagne est à 30 fr.

Les anciennes et nouvelles obligations des chemins turcs animent seules le marché en banque; elles se cotent dans les cours précédents.

Les valeurs de crédit sont peu recherchées, mais leurs cours offrent de la résistance Le Crédit foncier varie de 850 à 847-50. La Banque de Paris fait 1,317-50. La Société générale reste à 570. Le Crédit mobilier oscille de 423-75 à 422-50. Le Crédit mobilier espagnol est à 503-75.

Ayuntamiento de Madrid

Le marché des chemins de fer est ferme, sans beaucoup d'affaires. Les actions de la Vendée sont à 690 et les obligations de cette Compagnie sont demandées à 247-50.

L'Autrichien est lourd ; le Lombard à peu près autant. On cote l'Autrichien de 797-50 à 796-25 et le Lombard à 472-50.

Il n'y a pas de changements importants dans les cours des valeurs industrielles. Du reste, il ne se fait de transactions suivies que sur le Canal de Suez, qui se traite de 410 à 415.

Les obligations de la ville de Paris sont plus offertes que demandées ; elles ne s'éloignent pas du reste du prix qui leur est habituel depuis une quinzaine de jours.

La cote de Londres est venue sans changements. On a néanmoins de bonnes nouvelles de Londres au sujet de la crise monétaire.

COMMUNICATIONS ET AVIS DIVERS.

Le savon royal de Thridace de Violet, parfumeur à Paris, est le seul recommandé par les célébrités médicales, pour l'hygiène, la beauté et la fraîcheur de la peau. — Exiger la marque de fabrique : *A la Reine des Abeilles*.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

Voici le texte littéral du projet de loi présenté à la Chambre des Députés de Berlin, fixant les limites du droit dans l'usage de pénalités disciplinaires religieuses :

« Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc., décrétons, avec l'approbation des deux Chambres de la Diète de la monarchie pour toute son étendue, le territoire de Jahde inclusivement, ce qui suit :

« § 1. Nul prêtre n'est autorisé à comminer, infliger ou publier des pénalités disciplinaires qui ne sont pas du domaine purement religieux ou qui ne concernent pas rigoureusement la privation d'un droit inhérent à l'Eglise ou à une communauté religieuse ou à l'exclusion de cette dernière.

» 2. Nul prêtre n'est autorisé à infliger ou publier légalement des pénalités disciplinaires à cause de l'accomplissement d'une action qu'ordonnent les lois de l'Etat ou les dispositions de l'autorité dans la mesure de sa compétence. Il est tout aussi peu autorisé à comminer, infliger ou publier des pénalités disciplinaires de l'espèce, dans le but de provoquer par là l'omission d'une des actions ci-dessus désignées.

» Nul prêtre n'est autorisé à infliger ou publier légalement des pénalités disciplinaires, pour l'exercice ou le non-exercice de droits d'élction ou de vote dans une forme déterminée.

» Il est tout aussi peu autorisé à comminer, infliger ou publier des pénalités disciplinaires pour provoquer par là dans une forme déterminée l'exercice ou le non-exercice de droits d'élection ou de vote.

» 4. Nul prêtre n'est autorisé à faire connaître publiquement des pénalités disciplinaires en désignant la personne qui en a été frappée.

» 5. Celui qui contrevient aux prescriptions des paragraphes 1 à 4 est puni d'une amende de 1000 th. au maximum ou d'un emprisonnement de deux ans au plus. En outre, il pourra être déclaré incapable de remplir des fonctions publiques, des fonctions ecclésiastiques inclusivement pour la durée de 1 à 5 ans. La tentative est punissable.

» 6. Sous la dénomination de prêtres (*Religionsdiener*), dans le sens de cette loi sont comprises toutes personnes qui remplissent des fonctions soit comme ecclésiastiques, soit comme employés dans les églises évangélique, catholique-romaine ou dans une autre communauté religieuse. »

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Jeudi a comparu devant la cour criminelle centrale, à Londres, Paul-Jules May, de Berlin, accusé de meurtre.

Les détails de la tragédie de Chelsea, dont Paul May est l'un des tristes acteurs, sont trop bien connus pour devoir être rappelés. Il suffira donc de dire que, d'après la jurisprudence anglaise, si deux personnes s'entendent pour mourir par le suicide, celle qui survit à la tentative est poursuivie pour crime de meurtre.

Le jury avait à apprécier dans ce procès s'il y avait eu entente entre l'accusé et Hermann Nagel, celui des deux suicidés qui n'a pas survécu à sa blessure. Paul May a été acquitté. Le jury, d'après les appréciations des journaux, paraît avoir pris en considération l'extrême jeunesse de l'accusé et les souffrances qu'il a endurées avant de revenir à la santé.

Le médecin qui a visité l'accusé immédiatement après le double suicide, est d'avis que chacun des jeunes gens a tiré sur lui. Nagel, d'abord. Les blessures avaient une direction telle, chez l'un comme chez l'autre, qu'il est impossible que chacun d'eux ait pu recevoir le coup d'une autre main que de la sienne propre, à moins de supposer des positions impossibles.« Je suis allé voir l'accusé à la prison de Newgate, a dit de son côté le chancelier du consulat d'Allemagne, et voici le langage qu'il m'a tenu : « Hermann Nagel n'a pas tiré sur moi ; il a, le premier, déchargé le revolver sur lui ; j'ai ramassé ensuite l'arme et ai tiré sur moi. » D'après cette déclaration il n'y aurait eu ni préméditation, ni entente.

Tous les journaux approuvent la décision du jury qui a donné à l'accusé le bénéfice du doute, bien qu'il soit peu probable que les deux jeunes gens aient agi autrement qu'avec préméditation et de concert. Le *Times* saisit cette occasion pour montrer que la trop grande sévérité des lois a pour effet d'assurer l'impunité des coupables. D'après lui, si la condamnation de May, pour le fait dont il était accusé, n'avait pas dû avoir pour conséquence de l'envoyer à la potence ou dans une maison de force pour de longues années, la justice eût eu plus de chances d'être satisfaite.

« Les sentiments d'humanité se révoltent, dit-il, à la pensée que les actes de désespoir sont mis sur le même rang que les crimes des assassins et des empoisonneurs, et frappés des mêmes peines. »

Bulletin de la bourse de Londres.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

22 *novembre*. — La bourse a ouvert ce matin avec une certaine animation, et presque toutes les valeurs ont débuté par une hausse sur les prix de clôture d'hier. Dans le cours de la journée cette attitude a été bien maintenue et la fermeture a été ce que promettait le commencement de la journée.

La nouvelle de la décision des directeurs de la Banque, quant au taux de l'escompte, avait produit hier une heureuse impression dans le monde financier, et les prix s'étaient affermis. Aujourd'hui le bulletin de la Banque, publié ce matin, et la perspective de voir abaisser prochainement le minimum de 7 p. c., n'ont pas agi d'une manière moins favorable et la hausse a continué.

Le marché des valeurs publiques étrangères se trouve paralysé par la crise politique en France ; cependant, bien que les spéculateurs attendent, pour s'engager dans des transactions d'une certaine importance, que cet état de choses ait cessé, le taux du marché est devenu très-ferme au reçu des nouvelles de la Bourse de Paris. Ces nouvelles ont déterminé un certain nombre d'achats et il s'en est suivi un mouvement général en avant. Le 7 p. c. égyptien a gagné 1/4, l'emprunt du Khédive 1/8, le 6 p. c. français 1/4, le nouvel emprunt 1/8, l'Italien 1861, 1/4, le Péruvien de 1870, 3/8, le 3 p. c. espagnol 1/16 et le Turc, 1868 et 1869, 1/4. Les fonds anglais ont suivi le mouvement et les consolidés ont monté de 1/16. Les valeurs du gouvernement américain ont aussi manifesté une tendance à la hausse.

Quant au marché des chemins de fer anglais, il a été très-actif et toutes les lignes sont en hausse.

On a coté : fonds anglais :			
3 p. c. consolidé, au compt..	92 3/8	à	92 1/2
Id. à terme...	92 9/16	à	92 10/16
3 p. c. réduit et nouveau....	90 3/4	à	90 7/8
4 p. c. de l'Inde............	103 3/4	à	104 1/4
5 p. c. id..............	111 3/4	à	112 1/4
Rente française :			
3 p. c.................	51 1/2	à	52 0/0
6 p. c. 1870...............	95 3/4	à	96 1/4
5 p. c. 1871...............	81 1/4	à	81 3/4
Dito 1872...............	1 1/8	à	1 3/8

La demande d'escompte a été sans importance aussi bien à la Banque que sur la place. L'argent est très-abondant, et le bon papier, à courte échéance, se négocie facilement à 6 7/8 p. c.

NOUVELLES DU NORD.

(*Correspond. particulière de* L'INDÉPENDANCE.)

Copenhague, 19 novembre.

Lorsque, l'autre jour, je vous ai adressé les quelques lignes sur l'ouragan qui a sévi pendant vingt-quatre heures dans la Baltique, j'étais bien loin de me douter de toute l'horrible étendue des malheurs qu'ont causés les éléments en rage.

Tout notre pays, ou plutôt toutes les parties qui sont situées au sud d'une ligne tirée entre Copenhague et Horsens, ont été plus ou moins dévastées. Des villes tout entières ont été englouties et ont disparu, les eaux ayant jeté bas toutes les maisons.

Les phares sont en plusieurs endroits détruits, les campagnes ont été pénétrées et les puits remplis par l'eau de mer. On peut compter par centaines les morts causées par ce déluge et par centaines aussi les navires ayant fait naufrage pendant ces vingt-quatre heures.

Jusqu'à présent, il n'est possible de rien dire de certain des dégâts, mais on les évalue déjà à bien des millions.

Des comités se sont immédiatement constitués pour secourir les inondés. Le Roi et la Reine se sont mis à la tête du mouvement, et tout le monde s'empresse de verser des offrandes dans la caisse générale.

Plusieurs de nos vaisseaux de guerre sont partis à la recherche de naufragés. A. L.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE.

France.

PARIS, *samedi*, 23 *novembre*.

Les nouvelles publiées par les journaux au sujet de la dernière séance de la commission de Kerdrel sont exactes, mais incomplètes.

M. Thiers a terminé en disant :

« J'ai deux fois donné ma parole et je dois la respecter.

» A Bordeaux d'abord, le 19 février, j'ai fait des déclarations assez nettes ; la seconde fois, c'est lorsque la Commune existait à Paris.

» Toutes les grandes villes de France inclinaient vers la Commune qui se présentait comme la protectrice de la république.

» Toutes les grandes villes étaient prêtes à se soulever et à voler au secours de la république qu'elles croyaient menacée.

» C'est alors que je leur ai rappelé les paroles que j'avais prononcées à Bordeaux et la promesse que j'avais faite de maintenir la république.

» C'est avec cette déclaration que j'ai pu conjurer l'excitation des grandes villes, déjà toutes prêtes à venir au secours de l'insurrection parisienne.

» Vous me reprochez que la gauche se montre animée de trop bons sentiments à mon égard ? Je n'ai pas de talisman particulier, ni de secret ; mais c'est que je soutiens et que je soutiendrai la république.

» Si vous, vous voulez la soutenir dans la même mesure que je la soutiens moi-même, vous serez également applaudis par elle. »

PARIS, *samedi*, 23 *novembre*.

La commission Kerdrel a élu M. Batbie rapporteur, par 9 voix, contre M. de Lasteyrie qui en a obtenu 6.

M. Batbie appartient au centre droit, mais il est conciliant.

VERSAILLES, *samedi*, 23 *novembre*.

Hier M. Thiers s'est maintenu fermement sur le terrain de son Message et de la république conservatrice, se déclarant prêt à faire toutes les concessions compatibles avec l'intérêt public et sa propre dignité.

M. Thiers a indiqué la nécessité de la prorogation de ses pouvoirs ; l'institution d'une seconde Chambre, et le renouvellement partiel de l'Assemblée.

Il a admis la responsabilité ministérielle et le règlement des rapports entre les pouvoirs législatif et exécutif.

On espère que les dernières difficultés seront aplanies aujourd'hui et que la majorité, repoussant le projet de réponse au Message, se bornera à proposer un ordre du jour témoignant sa confiance envers le président de la république et impliquant la nécessité de diverses réformes constitutionnelles qui seraient ultérieurement débattues.

VERSAILLES, *samedi*, 23 *novembre*.

L'Assemblée a adopté en deuxième délibération le projet relatif à la restitution des biens de la famille d'Orléans.

Un membre annonce une interpellation sur les adresses des conseils municipaux à M. Thiers.

Le ministre dit que le gouvernement est entièrement étranger à ces manifestations.

VERSAILLES, *samedi*, 23 *novembre*.

Aujourd'hui, dans la commission Kerdrel, M. Thiers a de nouveau affirmé la république conservatrice. Il n'y a rien de certain sur les délibération.

Il est inexact que M. Thiers désapprouve la proposition du centre gauche pour l'élection d'une commission de trente membres chargée d'étudier les réformes constitutionnelles ; il n'a pas désapprouvé le principe de la proposition mais il a fait simplement des réserves sur l'opportunité du dépô.

Angleterre.

LONDRES, *samedi*, 23 *novembre*.

La reine Victoria, revenant de Balmoral, est arrivée aujourd'hui à Windsor.

Dans le conseil de ministres tenu hier, tous les membres du cabinet étaient présents.

CLAREMONT, *samedi*, 23 *novembre*.

Sir John Bowring est mort ce matin, âgé de 81 ans.

Europe centrale.

BERLIN, *vendredi*, 22 *novembre*.

Les noms des nouveaux pairs seront publiés au commencement de la semaine prochaine.

La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, en parlant du développement des moyens de communication en Allemagne, insiste sur la haute importance du chemin de fer entre Hambourg et Cuxhaven. L'établissement de cette ligne, débouchant dans un port qui, grâce à sa situation, a une latitude peu élevée, n'est jamais pris de glace, et peut admettre des bâtiments de fort tonnage, permettra à Hambourg de mettre son trafic immense à l'abri de la concurrence de la Hollande et de la Belgique.

BERLIN, *samedi*, 23 *novembre*.

La nouvelle fournée de pairs est attendue pour la semaine prochaine.

Elle se composera principalement de grands propriétaires fonciers et de hauts fonctionnaires dont les connaissances techniques faciliteront les travaux législatifs.

BERLIN, *samedi*, 23 *novembre*.

On assure que les gouvernements fédéraux se proposent d'instituer une commission spéciale qui sera chargée de la préparation d'un projet de loi tendant à frapper d'un impôt le transfert de la propriété mobilière.

BERLIN, *vendredi*, 22 *novembre*.

On annonce, de source digne de foi, qu'on a renoncé pour le moment à faire entrer de grands industriels et de grands banquiers à la Chambre des Seigneurs.

On peut s'attendre à la prochaine nomination de plusieurs hauts fonctionnaires de l'Etat comme membres de cette Chambre.

BERLIN, *samedi*, 23 *novembre*.

La Chambre des Députés a terminé la seconde lecture du projet de loi sur l'organisation des cercles ; elle a adopté à une très-grande majorité le projet du gouvernement et rejeté les amendements présentés par le parti progressiste et les conservateurs.

La 3e lecture est fixée à lundi prochain.

BERLIN, *samedi*, 23 *novembre*.

Le *Norddeutsche allgemeine Zeitung* annonce que la nouvelle publiée par les journaux, relativement au prétendu rappel de l'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, M. de Keudrell, et à sa nomination comme sous-secrétaire au ministère des affaires étrangères, en remplacement de M. de Balan, qui retournerait à Bruxelles, est dénuée de fondement.

PESTH, *vendredi*, 22 *novembre*.

Chambre basse.— M. Helfy présente une proposition tendante à inviter le gouvernement à présenter un ordre du jour détaillé comprenant toute la session.

M. Korimico présente une proposition demandant la révision du règlement. Il motive sa demande en s'appuyant sur les scandales qui se sont produits plusieurs fois à la Chambre.

M. Simony dépose une proposition portant que le gouvernement doit soumettre à la Chambre tous les contrats conclus depuis six ans relativement à des concessions de chemin de fer, aux emprunts, à des travaux publics et à la vente ou à la location de biens de l'Etat. Les deux dernières propositions seront discutées demain.

PESTH, *samedi*, 23 *novembre*.

Dans sa séance de ce jour, la Chambre basse a décidé de s'occuper lundi prochain de la proposition de M. Korizmie, relative à la révision du règlement de la Chambre.

La Chambre a refusé de prendre en considération la proposition de M. Simony.

M. le ministre Lonyay a proposé que la commission financière donnât son adhésion à ce que les traités conclus par le gouvernement qui engagent l'état, mais qui ne demandent pas l'action législative, fussent portés à la connaissance de la Chambre sans préjudice pour la liberté d'action et la marche de l'administration.

On assure que le comte Uexkull sera nommé attaché militaire à Rome, en remplacement du lieutenant-colonel Pollack, décédé.

Péninsule ibérique.

MADRID, *vendredi*, 22 *novembre*.

Bulletin officiel de la santé du Roi. — La journée d'hier a été meilleure.

L'assemblée générale du parti républicain fédéraliste s'est constituée et a accordé un vote de confiance au directoire.

Outre-Mer.

NEW-YORK, *vendredi*, 22 *novembre*.

Agio sur l'or, cours de clôture, 113 3/8 ; plus haut prix, 113 3/8 ; plus bas, 113 0/0 ; change sur Londres, 108 1/4 ; id. sur Paris, 531 1/4 ; 5/20 bons américains (1885), 112 7/8 ; 5 p. c. id. (1871), 110 0/0 ; actions du chemin de fer illinois. 124 0/0 ; id. Erié, 54 1/8 ; Chicago prefered, 87 0/0 ; Central Pacific, 100 1/4 ; Union Pacifique, 00 0/0 ; coton, 19 1/2.

Bulletin des bourses.

PARIS, 23 *novembre*.—5 p. c. Empr. fr., 1872, 86-02, — 5 p. c. id. 1871, 83-50. — 3 p. c. Rente fr., 53-05. — Crédit mob. franç., 425 00. — Crédit mob. esp., 501-00. — 5 p. c. Italien, 67-95 0/0. — Cons. turcs, 5 p. c., 54-77. — Société Générale, 565-00. — Ch. de fer autrich., 800-00. — Ottomans nouv., 321-00. — Ch. de fer lombards, 471 00. — Id. hongrois, 000-00. —Id. Luxembourg, 000 00. —Nord Espagne, 202 0/0. —Transatlantiques, 000 0/0. —Espagne ext., 29 13/16. — 6 p. c. américains, 1882, 104 3/8. — Lots Paris, 1871, 243 0/0. — Banque de l'Union franco-belge, 000 0/0.—Banque de France, 4,585. — Banq. franco-hollandaise, 000. — Change sur Londres, 00-00 0/0. — Id. sur Amsterdam, 000 0/0 —Id. sur Hambourg, 000 0/0. —Id. sur Anvers, 0/00 prime.— Banque de Paris, 0,000.

PARIS, 23 *novembre*.— Huile de colza (100 kilogr.), courant mois, 98-75 ; id. à livrer, décembre, 99-00 ; 4 premiers mois 1873, 100-25 ; 4 mois d'été, 100-20 ; 4 derniers mois, 100-20 ; huile de lin courant mois, 98-25 ; décembre, 98-00 ; 4 premiers mois, 98-00 ; farines 8 marques, sac de 158 kilos, courant mois, 71-50 : décembre, 70-00 ; 4 premiers mois, 68-60 ; 4 mois de mars, 00-00.

AMSTERDAM, 23 *novembre*.—Aut. rente pap. mai, 60 5/8. — Id. argent, janv., 63 13/16.— Lots autr. (1860), 000 0/0. — Id. (1864), 161 0/0 — Lots hongr. (1870), 112 1/4 — Consolidés turcs (1865), 51 13/16. — 5/20 bons américains (1882), 98 1/8. — Espagne intér. 25 3/8. — Id. extér. (1869), 29 5/16.— Pays-Bas, 2 1/2, 54 15/16.— Ottoman, 151 0/0 — Pérou, 76 3/16.— Portugais, 41 1/4. — Empr. franç. 1872, 00 0/0. — Lots turcs anciens, 86 1/2.—Id. nouveaux, 73 3/4.—Changes : Londres, 00-00 0/0 : Paris, 00 0/0 ; Hambourg, 00 00 0/0 ; Francfort, 000 0/0.

LONDRES, 23 *novembre*. — Consol. angl. 92 1/2 à 92 5/8. — 5/20 bons amér. 1882 90 0/0 à 90 1/4. — Chem. de fer Illinois, act. 00 0/0 à 00 0/0. — Id. Erié, act. 40 5/8 à 40 7/8. — Consol. turcs, 5 p. c. 1865, 53 1/4 à 00 0/0. — Id., 1869, 62 0/0 à 00 0/0. — Espagnol, 1869, 29 3/8 à 29 1/2. — 5 p. c. italien, 66 0/0 à 66 1/4. — Chem de fer : Sambre-et-Meuse 00 0/0 à 00 0/0. —Rotterdam-Anvers, 00 0/0 à 00 0/0. — Namur-Liége 00 0/0 à 00 0/0. — Luxembourg 16 3/4 à 17 0/0 — Lombards, 18 1/4 à 18 3/8. — 5 p. c. français, 0 0/0 à 0 0/0. — 5 p. c. amér., 1871, 00 0/0 à 00 0/0.— Pérou, 77 1/2 à 77 3/4. — Change : sur Paris, 00-00 ; sur Hambourg, 00-00 0/0, sur Anvers, 00-00.— Rente française, 00 0/0 à 00 0/0.— Rente autr. argent, 65 0/0 à 65 1/4 ; id. papier, 00 0/0 à 00 0/0. — Nouvel emprunt, 1 1/4 à 0 0/0.

LIVERPOOL, 23 *novembre*.— *Cotons*. — Clôture. Marché sans changement.

Les ventes, aujourd'hui, sont de 10,000 b., dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation.

Importation : 6,000 balles.

BERLIN, 23 *novembre*.— Autr. rente pap., 61 1/4. —Id. argent, 65 0/0. —Lots autr., 1860, 95 3/4 —Id 1864, 93 0/0.— Créd. mob. aut., 209 3/4 — Chem. de fer aut. 208 3/4.—Id. Lombard 124 3/4 —Turcs, 1865, 51 3/4. — 5 p. c. Italiens 65 1/2. — 5/20 bons amér. 1882, 97 0/0.— Actions Banq. centr. anvers., 00 0/0. — Change : Amsterdam 139 1/8. — Paris, 79 7/12. — Londres 6-21 1/4 —Belgique 79 5/12 —Vienne 91 1/8 — Saint-Pétersbourg, 89 1/2

BERLIN, 23 *novembre*. — Seigle, nov.-déc. 56 1/4 ; avril-mai, 56 1/2. — Froment, nov., 83 1/2 ; avril-mai, 81 7/8. — Huile de colza, nov.-déc., 23 1/6 ; déc.-janv., 23 1/6 ; avril-mai, 24 1/6

VIENNE, 23 *novembre*.— Rente papier mai, 66-20. —Dito, arg., janv., 70-10. — Lots autr. (1854), 95-50. — Id. (1858) 186-00.—Id. (1860), 103-50.—Id. (1864), 147-20. — Crédit mob. autr., 340-00. — Obl. chemin de fer de Lemb.-Cern., 148 00.— Act. Banq. Nation., 982-00.—Lots hongr. (1870), 102-70. — Chem. de fer autr. 338-00.—Id. du Nord, 212 50. — Lomb. nouv., 203-00. — Banque anglo-autr., 334-00 — Chemin de fer Theis, 248-00. — Changes Londres, 108-70, Hambourg, 79-40 ; Paris, 42-60. — Napoléon d'or, 8 67 0/0. — Argent, 107-00.

FRANCFORT, 23 *novembre*.—Ch. de fer Lombards, 218 0/0.—Autriche, rente argent, janvier, 64 13/16. — Id., papier, mai, 61 1/4 — Lots autrichien (1860), 95 1/2. — Id. (1864), 000 0/0. — Créd. mob. autrich, 366 0/0. — Ch. de fer autric., 365 0/0. — Lots hongrois (1870), 000 0/0.— 5/20 bons américains (1882) 96 3/8. — Change sur Londres, 119 3/16.— Id. sur Paris, 92 3/4. — Id. sur Amsterdam, 98 1/8.— Id. sur Vienne, 107 3/4. — Id. sur Hamb., 86 3/4. — 5 p. c. français 1872, 86 1/2. — Banque bruxelloise, 119 3/4 — Actions. Banq. centr. anvers., 116 3/4. — Banque franco-hollandaise, 000-00.

TRIBUNAUX.

— L'affaire de délit politique, à charge de cinq habitants de Diest renvoyés devant la cour d'assises du Brabant par la chambre des mises en accusation, en vertu de la Constitution et du code électoral, est fixée à lundi prochain. Elle prendra certainement plusieurs audiences. Il paraît que quatre des prévenus appartiennent à l'opinion libérale et un à l'opinion catholique. On désigne Me Blyckaerts comme devant être le défenseur de l'un des inculpés. On sait que les autres avocats sont Mes Peemans père, de Louvain, Emile Demot, de Bruxelles.

ÉTAT CIVIL DE BRUXELLES.

DÉCÈS, *déclarations du* 22. — Vanvelthem, orfèvre, 49 ans, époux Wauters, impasse Vanzuylen. — De Gheselle, peintre, 58 ans, veuf Sacré, rue de Louvain. — Hermans, typographe, 45 ans, rue Pachéco. — Spreutels, menuisier, époux Desmadryl, rue des Armuriers. — Schmidtkunst, 62 ans, époux Heinweber, rue Haute. — Vanmalder, 76 ans, époux Wurener, rue des Ursulines. — Flamand, 70 ans, veuf Vangrunderbeek, place du Grand-Sablon. — Trois enfants au-dessous de 7 ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

CÉRÉALES. — Le *Moniteur* publie ce matin le tableau du prix moyen du froment et du seigle sur les principaux marchés de la Belgique, pendant la semaine du 11 au 17 novembre.

Le prix du froment est fixé à.... fr. 25-46
Celui du seigle à.............. 13-92
Prix de la semaine précédente : fr. 25-53 et fr. 13-92.

HASSELT, 22 *novembre*. — (Correspond. particulière de l'*Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., fr. 32-00, baisse 0-50 ; seigle, 20-00, hausse 1-00 ; avoine, 18-00, baisse 0-60 ; orge, 21-00, baisse 0-50 ; pommes de terre, 7-00, hausse 0-00 ; beurre, 3-10, baisse 0-10 ; genièvre, l'hectol., 18-00, baisse 0-00.

MALINES, 23 *novembre*.—(Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.) — Approvisionnement de 20,400 kilog. de céréales.

Froment, par 100 kil., fr. 33-13, hausse, 0-07 ; seigle, 18-73, baisse 0-14 ; sarrasin, 23-84, hausse 0-67 ; avoine, 18-42, baisse 0-10 ; pommes de terre, 6-00, baisse 0-25 ; beurre, par kilogr., 3-00, hausse 0-10 ; orge, 100 kil., 22-00, baisse 0-00 ; graine de colza, 40-00 ; id. de lin, 35-50 ; huile de colza, les 100 lit., 88-00 ; id. épurée, 92-00 ; id. de lin, 88-00 ; tourteaux de colza, les 100 k., 18-00 ; id. de lin, 23-50

Lin, par 3 kil., fr. 4-59 à 6-87.

Toiles : 74 pièces, dont 4 grises et 70 blanches ; les premières se sont vendues de fr. 1-58 à 0-00 ; les secondes de 1-48 à 2-67.

Bétail. — Marché tenu à Malines le 23. — Race indigène, 20 têtes, de fr. 290 à 700 ; race étrangère, 102 têtes, de fr. 370 à 830.

Marché tenu au hameau de Neckerspoel (dépendance de Malines) le 22 — Race indigène, 55 têtes, de fr. 325 à 800 ; race étrangère, 897 têtes, de fr. 400 à 925.

POPERINGHE, 22 *novembre*.—(Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, l'hect. fr. 24-28, hausse 0-04 ; seigle, 15-00, baisse 0-00 ; avoine, 9-00, baisse 0-00 ; pommes de terre, les 100 kil. ; fr. 8-50, baisse 0-00 ; beurre, le kilog., 3-80, hausse 0-00.

Houblon, les 50 kil., fr. 90-00 à 00-00.

TIRLEMONT, 22 *novembre*. —(Correspond. particulière de *l'Indépendance belge*.)

Froment, les 100 kil., fr. 33-00, baisse 0-25 ; seigle, 19-50, hausse 0-25 ; avoine, 16 93, hausse 0-00 ; colza 41-50, hausse 0-00 ; orge, 00-00, baisse 0-00 ; sarrasin, 00-00, baisse 0-00 ; pommes de terre, 6-00, baisse, 0-00 ; paille, 3-25, baisse 0-00 ; foin, 4-50, hausse 0-00 ; chanvre le kil., 0-00, hausse 0-00 ; graines de trèfles id. 0-00, hausse 0-00 ; beurre, id., 3-20, hausse 0-10 œufs, les 26, 2-50, hausse 0-00.

COMMERCE D'ANVERS. — 22 *novembre*.

Cafés. — Marché soutenu sans affaires de premières mains.

Céréales. — Les affaires en froment ont été complétement nulles.

Le seigle est ferme. Il a été vendu du français à 20 1/4 et de l'Odessa à 19.

On a vendu un chargement orge d'Oran, sous voiles, à 19 1/2, et un petit lot d'Odessa, disp., à 18 3/4

Les avoines restent fermes sans affaires importantes.

Cuirs. — On a vendu aujourd'hui :

Cuirs secs.

Chemin de fer. 154 Tampico secs, 9 1/4, fr. 139.

Cuirs salés.

G. Verdi.	180 B.-A.	b/fs	20/25,	fr. 92.
—	1051 »	»	25/32,	» 92.
—	350 »	»	35,	» 72.
—	12 »	»	a.,	» 87.
—	55 »	»	a.,20/25,	fr. 88.
—	73 «	»	a.,25/32,	» 85.

Laines. — On a vendu 50 balles laine en suint de la Plata.

Voici le résultat de la quatorzième séance de nos enchères de laines qui a eu lieu hier après-midi :

Exposées.	Vendues.
1440 balles laine de Buenos-Ayres.....	700 balles.
131 » » de Montevideo......	101 »
1571 balles.	801 balles.

Pétrole raffiné.	Payé.	Vendeurs.
Disponible blanc....	53 1/2 à 54 —	54 1/2 à — —
Courant..........	53 1/2 » — —	54 — » — —
Décembre..........	54 — » 54 1/2	54 1/2 » — —
Janvier..........	55 — » — —	55 — » — —
Février..........	— — » — —	54 — » — —
Mars..........	— — » — —	54 — » — —
Trois premiers mois.	— — » — —	54 — » — —

Marché en hausse.

Riz. — Marché soutenu. On a vendu 600 balles Arracan à prix sans changement.

Saindoux. — Marché sans changement dans les prix avec affaires limitées aux prix de fl. 25 3/4 entr. pour Wilcox disp. les 50 kilos.

Salaisons. — Marché soutenu. Environ 300 caisses ont été traitées dans les prix de fr. 108, ent., pour long middles disp., et de fr. 110 à 112, ent., pour short middles disp., les 100 kil.

Sucres bruts indigènes. — On cote :

Sucre à 88 degrés, disponible....fr. 62 75 à 63 00
— — 3 mois de nov... 62 75 à 63 00

Navigation. — *Mouvement du port d'Anvers.*

ARRIVAGES DU 21. — Le 3-m. angl. *V. J. Hatfield*, c. Tilly, de New-York, avec pétrole.

Le br. angl. *Eliza*, c. Franck, de Flessingue, s. l.

Le goël. angl. *Star*, c. Nankivell, de Pentewan, avec terre à porcelaine.

Le st. angl. *Astarte*, c. Blair, de Buenos-Ayres, avec div. march.

— DU 22. — La goël. angl. *Magnet*, c. Mellor, de Par, avec terre a porcelaine.

La goël. angl. *Alliance*, c. Lewis, de Londres, avec goudron minéral.

La goël. angl. *Ann Maria*, c. Pawson, de Pentewan, avec terre à porcelaine.

La goël. angl. *Launceston*, c. Van Stone, de Dublin, avec soude.

Le trois-mâts *Simoon*, c. Brown, de Callao, avec guano.

Le sloop angl. *Lothair*, c. Jennings, de Londres, avec goudron minéral.

La goël. fr. *Trial*, c. Giton, des Sables d'Olonne, avec froment.

Le st. anglais *Times*, c. Fulton, de Leith, avec diverses marchandises.

Le st. angl *Dolphin*, c. Philipps, de Londres, avec diverses marchandises.

Le st. angl. *Rotterdam*, c. Howard, de Harwich, avec diverses march. et 21 passagers.

Le st. angl. *Otter*, c. Walker, de Newcastle, avec diverses march.

DÉPARTS DU 22. — Le st. angl. *Orion*, c. Freeman, pour Londres, ch.

Le lougre fr. *Joséphine-Anaïs*, c. Gallène, pour Swansea, ch.

Le lougre fr. *Marie Victorine* c. Piquot, pour Limpas, sur lest.

La goël. fr. *Louise Désirée*, c. Garnier, pour Colchester, chargé.

La goël. fr. *Benjamin*, c. Tual, pour Swansea, ch.

La goël. all. *Rudolph*, c. Mullman, pour Bari, ch.

La goël all. *Triton*, c. De Jonge, pour Lisbonne, ch.

Le brick all. *Dorette*, c. Herlich, pour l'Angleterre, sur lest.

La barque all. *Marie*, c. Rosenow, pour Sunderland, sur lest.

La barque norw. *Fremad*, c. Samuelsen, pour la Norwége, sur lest.

Le brick norw *Vesta*, c. Wroldsen, pour la Norwége, sur lest.

La barque ital. *Tigre*, c Disgrazia, p Cotrone, ch.

La goël. angl. *Firm*, c. Fisher, pour Londres, ch.

La goël. angl. *Æolus*, c. Ships, pour Londres, ch.

Le st. angl. *Tiger*, c. Rutter, pour Hull, ch.

Le st. allem. *Sirius*, c. Flugel, pour Helsingfors, ch

Marchés étrangers. — *Grains et graines.*

MARSEILLE, 21 *novembre*. — (Correspondance particulière de *l'Indépendance*.) — Richel rouge, kil. 130/126, fr. 43 ; Tuzelle d'Oran, 130/126, 43 75 ; Tuzelle d'Afrique, 128/124, 41-75 ; Berdianska, 128/123, 42-75 ; Irka d'Odessa, 128/123, 41 75 ; Burgas, 128/124, 37-25 ; Varna, 125/121, 36 ; Afrique dur, 133/129, 41 25.

Les affaires à livrer ont été très-actives aujourd'hui. Aussi en est-il résulté une hausse de 25 cent. sur presque toutes les qualités. Le disponible est plus calme, la marchandise faisant toujours défaut. Mais d'après les avis de Constantinople, 36 navires chargés de blés pour nos ports avaient franchi le détroit des Dardanelles. On peut donc s'attendre dans le courant du mois prochain à une importation très-considérable, et, partant, à une baisse imminente.

Nous avons reçu : 4.000 hect. blé de Larnaca ; 2,000 dito de Burgos ; 26,000 dito de Marianopoli.

STETTIN, 22 *novembre*. — Froment, obtenable ; nov. déc. 82 ; print. 82 1/4. — Seigle, calme ; nov.-déc. 55 5/8 ; print., 56 1/8.

Marchés étrangers. — *Marchandises diverses.*

BORDEAUX, 21 *novembre*. — *Spiritueux* : 3/6 Languedoc (86 degrés) fr. 80-00 ; de betterave (90 degrés) fr. 66-00.

HAVRE, 22 *novembre*. — Notre marché aux *cotons*, qui s'était ouvert, ce matin, avec des affaires assez suivies pour la consommation, est devenu fort calme, cette après-midi, sans doute sous l'influence des renforts assez importants, qui viennent de nous parvenir, et que l'on évalue approximativement à 21,000 b. Les cours, néanmoins, n'en paraissent pas sensiblement affectés pour les sortes courantes. les détenteurs ne pressant point la vente. En disponible on cote encore le très-ordinaire New-Orleans, fr. 124 à 125, et la même désignation en Georgie, fr. 114 à 115.

A livrer, les affaires sont nulles aujourd'hui.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures vont, en somme, à 1,726 b., y compris 827 b. Sorocaba, disponibles, payées fr. 108 à 116.

A terme, les cours restent faibles, vu les renforts qui nous sont parvenus, depuis hier. Le low middling New-Orleans est coté, cette après-midi, fr. 119 sur novembre, et fr. 117 50 sur avril à mai.

Les courtiers, en revisant la cote cette après-midi sur place, l'ont réduite de fr. 1 à 2 pour la plupart des provenances, sauf pour les cotons de l'Inde, qui restent sans changement. Le très-ordinaire New-Orleans ressort ainsi à fr. 124, et le bon ordinaire, en Oomra, à fr. 86 ; en Tinnevelly, à fr. 85 ; en Madras, à fr. 81, et en Bengale, à fr. 61.

Les *cafés*, quoique toujours bien tenus, sont calmes, les acheteurs se montrant réservés. Il n'a été réalisé aujourd'hui que deux lots en provenance de Haïti, soit : 300 sacs Gonaïves, à livrer par *Copiapo*, à fr. 91-50 les 50 kil., ent., et 200 sacs des Cayes disp., à fr. 88.

Les *cuirs* restent en bonne position. Il s'est fait encore, de gré à gré, 722 Montevideo secs, bœufs, à fr. 140-50 les 50 kil. Aux enchères, l'on a adjugé en outre ce matin 2,370 Para salés verts : les sains ont été payés 83-50 à 84 les 50 kil., et les avariés 71-50 à 81-50, marchandise telle quelle.

MARSEILLE, 21 *novembre*.—(Correspondance particulière de *l'Indépendance belge*.) — *Autres arrivages*. — 200 tx graines de coton de Cumana (Venezuela) ; 700 tx noix de palme de Sherbo (Afrique centrale) ; 178 tx arachides ; 1,218 peaux de bœuf salées, de Gorée ; 3,790 balles sésames ; 161 balles arachides ; 40 balles orseille de Mozambique ; 594 tx charbon de Glasgow ; 330 tx fonte de Grœnock ; 250 tx lard ; 250 tx tabac ; 40 tx quercitron ; 5.000 douilles de New-York ; 219 tx planches de Soderham ; 123 tx morue de Terre-Neuve.

THÉATRE ROYAL DE LA MONNAIE (7 h. 0/0). — Dimanche, 24, pour les représentations de Mlle von Edelsberg : *le Trouvère*, op. en 4 actes ; *le Marché des Innocents*, ballet en 1 acte.

THÉATRE ROYAL DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 0/0. — Dimanche, 24, *le Tour du cadran*, pièce à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux ; *une Tempête dans un verre d'eau*, com. en 1 acte.

THÉATRE ROYAL DU PARC (6 h. 1/4). — Dimanche, 24, *Jobin et Nanette*, com.-vaud. en 1 acte ; *le Centenaire*, pièce nouv. en 5 actes ; *Chez une petite dame*, com. en 1 acte.

THÉATRE DES FANTAISIES PARISIENNES, Alcazar royal (7 h. 0/0). — Dimanche, 24, *le Canard à 3 becs*, op. bouffe en 3 actes ; *Madame est couchée*, com en 1 acte ; *une Fille terrible*, c. en 1 acte.

ALHAMBRA NATIONAL (7 h. 1/2). — Tous les soirs, *le Petit Faust*, op. bouffe en 3 actes et 4 tabl. ; *un Tigre du Bengale*, vaud. en 1 acte. — A 10 h., grand ballet du *Pays des Amours*.

THÉATRE MOLIÈRE (7 h. 1/2). — Dimanche, 24, *un Père prodigue*, com. en 5 actes.

CASINO DES GALERIES SAINT-HUBERT (7 h. 1/2). — Spectacle-concert des Bouffes-Bruxellois. — Tous les soirs, opéras-comiques, opérettes et chansonnettes, ouvertures et fantaisies.

JARDIN ZOOLOGIQUE (rue Belliard). — Entrée : 1 fr. ; aquarium, 50 cent. (Omnibus américain.)

Docteur S. BROWN SIGISMUND, **dentiste américain**, vient de s'établir rue du Luxembourg, no 15. — Consultations de 11 à 4 heures. 3952

Insensibilisateur Duchesne. Extractions et pose de dents *sans douleurs*, 45, r. Lafayette, Paris

Immeubles en Belgique.

ÉTUDE du notaire ELIAT,
rue Neuve, 59, à Bruxelles.

Les notaires ÉLIAT et MULLER, à Bruxelles, adjugeront préparatoirement, avec bénéfice d'enchères, par-devant M. le juge de paix du canton de St-Josse-ten-Noode, en son prétoire, rue de Saxe-Cobourg, le lundi 16 décembre 1872, à midi :

VILLE DE BRUXELLES.

1° Un **bel Hôtel** avec écuries et remises, rue Neuve, 115, contenant 6 ares 60 centiares 6 milliares, occupé par M. Coûteaux, banquier.

2° **Une Maison**, étant l'estaminet *le Duc Jean*, rue de la Putterie, 42, avec écurie, cour et sortie dans la rue des Longs-Chariots, contenant 2 ares, 45 cent., 7 mil.

Louée fr. 3.600, jusqu'au 15 mars 1876.

3° **Une Maison** et cour, rue de Bavière, 9, contenant 61 centiares 2 milliares.

Louée fr. 1.100, jusqu'au 1er janvier 1875.

4° **Une Maison** à trois étages, rue du Singe, 21, contenant 25 centiares 6 milliares.

Louée fr. 700, jusqu'au 21 septembre 1875.

SAINT-JOSSE-TEN-NOODE.

5° **Une belle Maison** de rentier à porte cochère, rue de Brabant, 68, avec écurie et remise, contenant 2 ares 14 centiares 5 milliares. Inoccupée.

6° **Une Rente perpétuelle de fr. 37-04** l'an, échéant le 17 octobre, au capital de fr. 1,058-20, hypothéquée en premier rang sur cinq habitations, rue des Six-Jetons, impasse de l'Ecu, à Bruxelles.

Et 7° **Une Rente perpétuelle de fr. 126-98** l'an, échéant les 30 juin et 31 décembre, au capital de fr. 4,232-80, à charge de la ville de Bruxelles.

Le notaire ÉLIAT, à l'intervention de son collègue M. STROOBANT, notaire à Saint-Gilles, adjugera préparatoirement, avec bénéfice d'enchères pardevant M. le juge de paix du canton de Saint-Josse-ten-Noode, en son prétoire, rue de Saxe-Cobourg, le lundi 16 décembre 1872, à midi :

1° **Une Maison de campagne** avec grand jardin, contenant en superficie 26 ares 69 centiares, cadastrée section C, nos 145-146, sise rue de l'Eglise, no 5, à Dieghem, divisée en 4 lots, inoccupée.

2° **Une Maison**, située à Schaerbeek, rue Van Dyck, no 48, contenant 1 are 20 cent. 5 mill., cadastrée sect D, no 390m. Inoccupée ;

Et 3° **Une Maison**, située à Bruxelles, impasse de la Fidélité, 4, contenant 54 cent., cadastrée section 5, no 1402. Louée 500 fr. jusqu'à 1er février 1875.

Le notaire ÉLIAT, à l'intervention de son collègue Me VANDEVELDE, notaire à Isque, vendra publiquement, en une maison sise à Isque, Grand'Place, les lundi 9 et mardi 10 décembre 1872, à neuf heures du matin :

Un beau Mobilier, comprenant meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher et autres, bijoux et argenteries, harmonium.

3,500 **Bouteilles d'excellents vieux Vins**, dont les catalogues se distribuent en l'étude desdits notaires.

Le mobilier est à voir le dimanche 8 décembre, de 10 à 3 heures.

Un omnibus sera à la station de La Hulpe à l'arrivée des trains partant de Bruxelles à 6 et à 9 heures du matin.

Etude de Me VAN HALTEREN,
notaire à Bruxelles, rue du Parchemin, no 9.

Le notaire VAN HALTEREN adjugera définitivement, le mardi 26 novembre 1872, à 1 heure, en la salle des ventes par notaires, rue Fossé-aux-Loups, 52, à Bruxelles, une grande et belle **Maison**, richement décorée, située à Bruxelles, rue des Arts, 20, dans la partie la plus agréable du boulevard du Régent. A paumer à fr. 162,000

Le notaire VAN HALTEREN adjugera définitivement, le mardi 26 novembre 1872, à 1 heure, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles, une **Maison** avec terrain, à Saint-Josse-ten-Noode, chaussée d'Etterbeek, 8, près de la chaussée de Louvain, d'une contenance de 4 ares 92 centiares ; divisée en 3 lots.
4033 A paumer ensemble à fr. 31,100

Etude de Me TOUSSAINT, notaire
à Bruxelles, rue Duquesnoy, 15.

Me TOUSSAINT, à l'intervention de son collègue Me DELPORTE, notaires à Bruxelles, adjugera préparatoirement, le mardi 3 décembre 1872, en la salle des ventes par notaires, à Bruxelles :

1° D'une vaste et belle **Propriété**, rue des Douze-Apôtres, nos 22, 24 et 26, occupée par la Banque Générale des travaux publics au loyer annuel de 18.000 francs.

Disponible le 1er juillet prochain ;

2° D'une **Maison**, Montagne des Aveugles, no 17, occupée par M. Bourgeois au loyer annuel de 950 fr. La valeur locative actuelle est de 1,200 fr. ;

3° D'une **Maison**, Montagne des Aveugles, no 19, occupée par M. Bauxin au loyer annuel de 850 fr. ;

4° D'une **Maison**, Montagne des Aveugles, no 21, occupée par M. Belliard, au loyer annuel de 900 fr. ;

5° D'une **Maison**, Montagne des Aveugles, 23, occupée par M. De Moulin au loyer annuel de 1,600 fr. l'an ;

6° D'une **Maison**, Montagne des Aveugles, 25, valeur locative 1,800 fr. ;

7° D'une **Maison**, Montagne des Aveugles, 27. Disponible. Valeur locative, 1,800 fr.

Cette **Propriété**, d'un seul bloc, par sa situation, au centre de Bruxelles, convient à tout établissement financier ou autre ; une plus-value locative est assurée à l'expiration des baux actuels.

Etude du notaire DELEFORTRIE,
à Bruxelles, rue de Ligne, no 1.

HOTEL A BRUXELLES.

Le notaire DELEFORTRIE adjugera préparatoirement, à l'intervention du notaire ANDRÉ, de Boussu, le mardi 3 décembre 1872 :

Un **Hôtel** à Bruxelles, place de l'Industrie, no 7, à l'angle de la rue de Paris, ayant deux étages, serre et jardin, contenant 2 ares 92 c. 9 mill. (3,852 pieds). Jouissance immédiate.

Visible les lundis, mercredis et vendredis, de une à cinq heures. 4025

Etude de Me VERMEULEN, notaire
à Bruxelles, rue Royale, 27.

TERRAINS A BATIR.

Le notaire VERMEULEN vendra définitivement, le 28 novembre 1872, à midi, à la requête du conseil général des hospices de Bruxelles, chez le sieur Vanhoebroeck, cabaretier, à l'angle de la rue de Ransfort, chaussée de Gand, à Molenbeek-Saint-Jean, avec enchères :

Un grand nombre de **Terrains à bâtir**, situés à Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, quais de Mariemont, de l'Industrie, rues Heyvaert, de la Princesse, de Liverpool, de Manchester, Gauthier, de Birmingham, des Quatre-Vents, place de la Duchesse-de-Brabant et rue Vanderkinderen.

Lots 665 à 667, portés à fr. 16,610,

Quittes et libres. — S'adresser pour les conditions en l'étude du notaire VERMEULEN et au local des hospices, boulevard du Jardin-Botanique. 4031

Etudes des notaires VANDEN EYNDE, à Bruxelles, et VAES, à Saint-Josse-ten-Noode.

Le samedi 30 novembre 1872, à 10 heures du matin, en l'estaminet enseigné *le Lion belge*, à St-Josse-ten-Noode, chaussée d'Haecht, lesdits notaires VANDEN EYNDE et VAES adjugeront définitivement :

12 HECTARES 50 ARES DE TERRE

située à Malaise, sous Isque, et divisés en 32 lots.

Les lots 1 à 24 et les lots 31 et 32 sont portés ensemble à 31,650 fr. Les autres lots sont à paumer, savoir : le lot 25 à 1,500 fr., le 26e à 1,400 fr., le 27e à 2,000 fr., le 28e à 1,800 fr., le 29e à 2,000 fr. et le 30e à 2,100 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser chez lesdits notaires. 4027

Les notaires HATTERMAN, de Lessines, et WALRAVENS, de Bruxelles, exposeront en vente publique au plus offrant, en une seule séance, le lundi 2 décembre 1872, à 10 heures, en l'hôtel de *l'Aigle-d'Or*, à Lessines :

22 1/2 hectares de **Terres** et **Prés**, dont environ 17 hectares en un bloc ; le tout situé à Everbecq et divisé en 37 lots. 3997

ETUDE du notaire SCHEYVEN,
Petite rue de l'Ecuyer, 2, à Bruxelles.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Jolie **Maison de rentier** avec écurie et remise, rue des Palais, 75, à Schaerbeek (avec sortie rue de l'Association).

S'adresser pour la clef, chez le tapissier, 88, rue des Palais, et pour les conditions chez ledit notaire SCHEYVEN. 3976

Étude du notaire WALRAVENS,
à Bruxelles, 46, boulevard Botanique.

Le notaire WALRAVENS vendra publiquement, en une séance, le mercredi 4 décembre 1872, à 10 heures du matin, à *l'hôtel de Belle-Vue*, tenu par M. Félicien Duray, à Braine-le-Comte :

A. Une **Ferme**, avec environ 16 hectares de terres et prés, sise à Braine-le-Comte ;

B. Une **Terre** de 2 hectares 35 ares, au Hellebroeck, sous Hal ;

C. Quatre hectares 30 ares de **Terres** et **pré**, sis à Naast ;

D. Et une **Terre** de 77 ares, sise à Sarlardinge.

Le tout divisé en 42 lots, dont les affiches avec plan seront délivrées aux amateurs, en l'*hôtel de Belle-Vue* susdit et chez le notaire WALRAVENS.

BELLES SAPINIÈRES A VENDRE.

Le notaire DIERCKX, à Turnhout, y vendra préparatoirement, au *café de la Campine*, mercredi 4 décembre, à 10 heures du matin :

Une magnifique **Propriété**, en un bloc de 46 hectares, consistant en maison d'ouvrier, jardin, terre et sapinières, de la plus belle venue et de toute grandeur, pour bois de construction, poteaux de télégraphes, perches à houblon, etc., à présenter en 8 lots et en masse.

La propriété est avantageusement située près de la route pavée de l'Etat vers Hoogstraeten et à 2 kil. du bassin du canal et de la station de Turnhout.

Pour tous renseignements et pour affiches avec plan, s'adresser audit notaire DIERCKX. 4023

Etude de Me EYBEN, notaire à Liége,
rue du Pot-d'Or, 58.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

LA BELLE PROPRIÉTÉ D'AUTELBAS,

située dans le Luxembourg, à environ 4 kilomètres d'Arlon et à 1 kilomètre de la station du chemin de fer d'Autel, consistant en château, bâtiments de ferme avec environ 133 hectares de jardin, prairies, prés et terres arables et 20 hectares de bois.

La ferme, avec les 133 hectares de prairies et terres arables, est tenue en location par les sieurs Art, moyennant un fermage annuel de 12,400 fr., en sus de la contribution foncière.

S'adresser aux fermiers pour visiter la propriété et audit notaire EYBEN pour tous autres renseignements. 4026

Etude de Me MORREN, notaire,
rue de la Loi, 3a, à Bruxelles.

VENTE PUBLIQUE

DE LA COLLECTION POLKS.

Porcelaines anciennes : Chine, Japon, Saxe, Berlin, etc., etc. Grès de France et d'Allemagne. Faïences de Delft et d'Italie ; pendules et meubles en vieux Boulé, meubles sculptés, cabinets italiens ; objets divers.

Cette vente aura lieu à Bruxelles par le ministère dudit notaire MORREN, lundi 2, mardi 3 et mercredi 4 décembre, s'il y a lieu, en deux vacations, chaque jour de 1 à 4 heures et de 7 à 9 heures du soir, en la salle du sieur DE MOL, Grand'Place, à Bruxelles.

Experts : MM. SLAES frères, 52, Montagne de la Cour, et M. HANDELAAR, 54, r. de l'Etuve, Bruxelles.

Exposition publique : Samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre, de 1 à 4 heures.

Les Catalogues se distribuent en ladite étude et chez MM. SLAES et HANDELAAR, experts. 399

Ayuntamiento de Madrid

OUVERTURE DU CURSAAL du 1er avril au 31 décembre.

BAINS DE WIESBADEN

OUVERTURE DU CURSAAL du 1er avril au 31 décembre.

Indépendamment de la vertu de ses eaux et de sa position vraiment exceptionnelle près du Rhin, à proximité de Mayence et de Francfort, Wiesbaden offre aux étrangers tous les agréments qui rendent attrayant le séjour d'une ville de bains. — Musique quotidienne, bals, concerts, cabinet de lecture et restaurant à la française, café-billard dans le magnifique établissement du Cursaal. Le Trente-et-Quarante joué avec un demi-refait, la Roulette avec un zéro.—Théâtre richement subventionné, belle chasse en plaine, traiternent hydrothérapique, cabinet d'inhalation d'air comprimé, bains de natation, de vapeur, russes et d'aiguilles de sapin au Nérothal et à la Dietenmühle; excursions au Johannisberg, au Niederwald et dans Rhingau, par les chemins de fer rhénane Trajet de Paris, Wiesbaden par Bingerbruck en quatorze heures, communications rapides avec Ems. Les étrangers y trouveront en outre *tous les autres avantages* qu'offrent les établissements les plus favorisés. — Vers le mois de septembre, COURSES EN PLAINE et STEEPLE CHASE dans le romantique vallon de Klarenthal, près Wiesbaden. A l'occasion de cette fête hippique, il y aura GRAND CONCERT VOCAL et INSTRUMENTAL au Kursaal, GRAND OPÉRA et BAL PARÉ.

Toutes les eaux de Nassau se trouvent à Paris, rue de la Michodière, n° 11, à la Compagnie hydrologique allemande.

Immeubles en Hollande.

A VENDRE sous main, à des conditions très-favorables, une **Campagne**, style moderne, construite en 1863, très-bien entretenue, comprenant une maison de maître avec magnifiques jardins, remplis d'arbres fruitiers de première qualité, haies vives, vivier, maisonnette, etc., etc., le tout formant un enclos d'une superficie d'un hectare 96 ares, située à la route de grande communication, entre Eindhoven et Turnhout et à la proximité du chemin de fer.

S'adresser, pour de plus amples informations, au notaire E.-M. JONCKBLOET, à Eindhoven (Hollande).

ETUDE du notaire GROSEMANS,
rue Neuve, 57, à Bruxelles.

PAR SUITE DE DÉCÈS
VENTE PUBLIQUE
D'UN
TRÈS-BEAU MOBILIER,
VOITURES ET VINS.

Me GROSEMANS vendra publiquement, le lundi 25 novembre 1872, à 10 heures, et jours suivants, s'il y a lieu, en l'Hôtel sis rue Fossé-aux-Loups, 50, à Bruxelles :

Un **très-beau Mobilier**, consistant en meubles de salon et de chambre à coucher en soie et en velours, glaces, pendules, lustres, meubles en acajou, literies, tapis, piano, coffre-fort, statuettes en marbre.

Le catalogue des vins se distribue en l'étude.

SOCIÉTÉ
du chemin de fer de Dendre-et-Waes.

Avis aux porteurs d'obligations.

La feuille de coupons étant épuisée, MM. les porteurs d'obligations sont invités à déposer le talon qui était joint à ladite feuille, accompagné d'un bordereau, soit au siége de la Société, Montagne du Parc, n° 2, à Bruxelles, soit chez MM. les agents de la Société Générale en province.

La nouvelle feuille de coupons pourra être retirée huit jours après le dépôt, *en échange du récépissé qui sera délivré dudit dépôt*, lequel devra être effectué avant le 15 décembre prochain.

MM. les obligataires sont priés de vérifier si le numéro du talon de la feuille de coupons épuisée correspond à celui de l'obligation et de signaler les irrégularités qui pourraient exister.

Bruxelles, le 20 novembre 1872.

4034 *Le Conseil d'administration.*

VILLE DE BRUXELLES.

VENTE PUBLIQUE ET VOLONTAIRE
de la précieuse collection
DE
TABLEAUX MODERNES

des écoles flamande, hollandaise et française, appartenant à M. le baron FRÉDÉRIC DE BRIENEN.

Cette vente aura lieu à **Bruxelles**, Galerie St-Luc, 12, rue des Finances :

Les mercredi **18** *et jeudi* **19** *décembre* 1872, à une heure précise, sous la direction de M. Etienne LE ROY, commissaire-expert du Musée royal, et de M. Victor LE ROY, expert, n° 33, place du Grand-Sablon, à Bruxelles.

Expositions : Particulière, le lundi 16 décembre; publique, le mardi 17 décembre, de 11 à 4 heures.

Cette collection se compose d'œuvres authentiques des artistes les plus éminents des diverses écoles, parmi lesquels se distinguent : Ary Scheffer, Rosa Bonheur, André Achenbach, B.-C. Koekkoek, Florent Willems, J. Dyckmans, Madou, Schelhout, Guillemin, Ch. Jacque, Eugène de Block, Chavet, Worms, Bles, Fauvelet, Kobell, Van Schendel, Luckx, W.-J.-J. Nuyen, W. Verschuur, Gudin, Calame, Hillemacher, H Van Hove, etc., etc.

Distribution du Catalogue :

A Bruxelles, chez MM. Etienne et Victor Le Roy, 33, place du Grand-Sablon.
A Anvers, M. Tessaro, marchand d'estampes, Marché-aux-Souliers.
A Liége, M. Renard Soubre, rue de l'Harmonie.
A Gand, M. Duquesne, libraire, rue des Champs, 81.
A Amsterdam, M. Roos, expert, Rokin A, 412.
A La Haye, MM. Goupil et Ce, Plaatz, 14.
A Rotterdam, M. Dirk A. Lamme, fils, artiste-peintre.
A Paris, M. Petit, expert, 7, rue Saint-Georges.
Id. M. Febvre, expert, 14, rue Saint-Georges.
Id. MM. Goupil et Ce, marchand d'estampes, 19, boulevard Montmartre.
A Lille, M. Hourez, marchand de tableaux et d'antiquités.
A Cologne, M. Héberlé, marchand d'antiquités.

ÉTRENNES POUR 1873.
L'HISTOIRE DE LA
GUERRE FRANCO-PRUSSIENNE
par **Alfred MICHIELS,**
formant un magnifique vol. in-8°, illustré de 10 gravures.
Prix : 10 francs.

EN VENTE chez Ch. VANDERAUWERA, rue de la Sablonnière, 8, à Bruxelles; en envoyant un bon, sur la poste, de 10 fr., on recevra l'ouvrage franco. 4027

Vente publique de **TABLEAUX** anciens et modernes de grands maîtres, tels que : J.-B. Weenickx, Watteau, Pieron, Devos, Henry Schaep, Mignon, Vangoyen, Cuyp et autres, le samedi 30 novembre, à 1 heure, chez M. BILLEN, Grand'Place, n° 17, à Bruxelles. 4039

L'Office international de Renseignements de KREBS et LUCK
(BERLIN)
5, Hausvoigteiplatz, 5,

donne les renseignements les plus exacts et les plus consciencieux sur le crédit de toute maison de commerce du continent et d'outre-mer

La maison est à même de donner les adresses des meilleures maisons du continent et d'outre-mer, leur genre d'affaires, etc., et de désignation d'articles de vente et d'achats.

Les premières maisons de
Berlin, Paris, Londres, Madrid, etc.,
qui se trouvent indiquées sur le prospectus donneront les meilleures références sur l'Office international. — Sur demande envoi du prospectus franco.

ÉTABLISSEMENT SUPÉRIEUR POUR L'ÉDUCATION DES DEMOISELLES.

Pensionnat français, anglais et allemand, dirigé par Mme J. GHÉMAR. — S'adresser pour le prospectus à l'établissement, 10, rue du Bois-Sauvage, près le Parc, à Bruxelles. 4031

SOCIÉTÉ DES CAPITALISTES RÉUNIS
DANS UN BUT
DE MUTUALITÉ INDUSTRIELLE.

L'administration a l'honneur de rappeler à MM. les actionnaires que l'assemblée générale, fixée par l'art. 25 des statuts, se réunira le lundi 9 décembre prochain, à midi, au siége de la Société, à Bruxelles, rue d'Isabelle, 77.

MM. les actionnaires pourront déposer les actions à produire conformément à l'art. 10 des statuts, au siége susdit de la Société, où il leur en sera donné récépissé.

MM. les actionnaires détenteurs d'inscriptions nominatives délivrées au moins dix jours avant l'assemblée, sont de droit portés sur la liste de présence.

Extrait des statuts : « Art. 9. Tout propriétaire de quinze actions a une voix dans l'assemblée générale, où il peut aussi se faire représenter par un mandataire ayant lui-même droit de vote. »

Bruxelles, le 7 novembre 1872. 3880

A VENDRE et à voir tous les jours, de dix à onze heures, rue de l'Equateur, 24, un beau landau fait par Bender, une belle jument bai brune anglo-normande. 3892

POUR FILATURES.

Un *Négociant* muni de bonnes référces cherche à représenter en Suisse, en commission, de bonnes filatures en laine, coton, etc. Possédant des connaissances dans cette industrie et en relations suivies avec une clientèle considérable, on compte sur l'égard de cet ordre.

Offres affranchies sous chiffre S. 966, à l'Office de Publicité de M *Rodolphe Mosse*, à *Zurich*. 4030

Une DAME de bonne famille désire se voir placer comme dame de société dans une famille distinguée, en France ou en Belgique; elle parle quatre langues, est bonne musicienne, d'un extérieur agréable, âgée de 29 ans. S'adr sous les init. A. N., au bureau de M. *B. Eisendrath*, libraire, à *Amsterdam*. 4028

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Chaudières inexplosibles

Envoi franco du prospectus détaillé.

J. HERMANN-LACHAPELLE
144, *rue du Faubourg-Poissonnière,* **A PARIS**

SAINT-NICOLAS

Choix immense de NOUVEAUTÉS les plus récentes et les plus variées, depuis le JOUJOU le plus minime jusqu'au jouet le plus RICHE et le plus ÉLÉGANT.

FOIRE DE LEIPZIG. — Vve B. QUILLET.

BRUXELLES. — RUE DE LÉCUYER. — **BRUXELLES.**

Jeux de société de toute espèce.—Jouets à ressorts.—Chevaux bascule et mécanique. Billards chinois. — Toupies hollandaises. — Jeux de tonneau. — Croquets, etc.

Expéditions en province. — Prix fixes en chiffres connus.

Bassins de jardin, — Cascades, — Rochers, — Grottes, — Aquariums, — Glacières, — Citernes, — Cuves de gazomètre, — Fosses de tannerie, — Assèchement des caves inondées et des murs humides, — Entreprises à forfait, 10 ans de garantie.

BLATON-AUBERT
120, rue du Trône, Bruxelles.

Spécialité de Ciments Portland et autres. — Trass d'Andernach. — Qualités et prix suivant l'ouvrage. — Carreaux en Ciment Porland comprimé.

BLATON-AUBERT
120, rue du Trône, Bruxelles.

MARIAGE.

Un JEUNE HOMME, 30 ans, ayant une fortune de 100,000 francs et occupant des fonctions publiques très-honorables, rapportant 5,000 fr., cherche à épouser une demoiselle ou une veuve sans enfants, d'une condition en rapport avec la sienne. Il aimerait particulièrement une femme légèrement boiteuse. L'originalité apparente de cette annonce pourra être expliquée par correspondance. Ecr. à Bruxelles, poste restante, aux initiales D. W., 268.

Les lettres signées seront retournées. 3891

Un COMMERÇANT de l'Allemagne méridionale, très-versé dans les affaires, cherche à représenter une solide fabrique belge de

MATÉRIEL
DE
Chemin de fer, etc.

pour la Hongrie. S'adresser franco sous G. R. 160 à MM. *Haasenstein et Vogler*, à *Pesth*. 4028

Un *jeune homme*, ayant servi de bonnes maisons, désire place de domestique ou garçon de table. Quai Pierres de Taille, 29.

HABILLEMENTS IMPERMÉABLES en tous genres.

Paletot imperméable Zéphyr, solide, léger, souple et garanti sur facture de ne pas coller à **15 fr.** pour toute taille. **Paletots caoutchoutés** en orléans, en soie et en étoffes doubles, caoutchouc invisible. **Modèle nouveau à jambières** pour **chasseurs.**

Manteaux pour **dames** et **Pardessus** pour **hommes** en *tweed waterproof anglais véritable.* **Paletots spéciaux** pour **cochers** (blancs et noirs); — **Couvertures** pour **voyage.** — Guêtres, jambières, chapeaux, capuchons, galoches, etc.

JOSEPH J. PERRY,
79, Montagne de la Cour, Bruxelles, 79.

WIESBADEN

Eaux thermales de soude muriatée à base alcaline (30—50° Réaum.).

Renommée établie depuis des siècles.

Traitement pendant toute l'année.

Près de 900 cabinets de bains, disposés aussi pour **BAINS D'HIVER.** — Appareils hydrothérapeutiques. — Bains d'aiguilles de pins, romains-irlandais, à vapeur et de natation. — Bains minéraux et médicinaux de toute espèce. — Gymnastique hygiénique — Célèbre traitement des maladies des yeux. — Lait de chèvre et petit-lait. — Eau minérale de toutes les sources connues, toujours fraîches, en cruchons.

Concerts quotidiens de l'orchestre de l'établissement dans les magnifiques salons du Curhaus, dans les jardins et aux sources. **Concerts militaires** (musique de régiment) et **concerts extra** des plus fameux artistes. **Matinées** de musique classique. **Cabinet de lecture,** 120 journaux. Littérature de voyage. **Salles de jeu, Café-salons** et **Salles de restaurant** avec d'excellents billards. Table d'hôte dans le Cursaal. **Parcs** et **buvette. Théâtre royal richement doté :** Opéra et comédie, artistes de talent. **Bals** et **réunions. Chasse** et **pêche.** Tir au pistolet. Jardin zooplastique. Illuminations au feu de Bengale et feu d'artifice. Fêtes sous bois. Expositions d'objets d'art de tout genre. Société d'artistes et de savants.

En automne : Grandes courses (en plaine et steeple-chase). **En hiver : Bals masqués et étangs pour aller a patins**

Climat excellent et **situation magnifique** dans le voisinage immédiat du Rhin. Excursion par chemin de fer et bateau à vapeur dans le Rhingau, à Johannisberg, Niederwald, dans la vallée de la Nahe, à Francfort, Mayence et Darmstadt.

Cures d'hiver : Les salles restent ouvertes sans interruption et les fêtes ont lieu aussi, comme il a été dit plus haut, en hiver.

Correspondances directes par chemin de fer dans toutes les directions.

3926 *Administration communale des Bains de Wiesbaden.*

VENTES PUBLIQUES DE LAINES
à Berlin.

Les ventes publiques de laines commenceront seulement le 26 novembre jusqu'au 29 inclusivement, tandis qu'on pourra déjà voir les laines dès le 25 novembre. On peut se procurer des catalogues, Alexanderstrasse, n° 42, chez MM. Hergersberg et Ce.

A. PARRISIUS, courtier juré.

AVIS. — LA BENZINE-COLLAS

Brevetée en 1851, pour le Dégraissage des Étoffes est toujours **8, R. DAUPHINE,** A PARIS.

Se défier de la concurrence déloyale qui emprunte la même disposition d'annonce sur les flacons, ainsi que la même couleur du papier d'enveloppe. (2 *condamnations du tribunal de commerce*). 3806

Hôtel OLIVIER, à Londres

37, Finsbury Square, E. C.

Tenu et continué par le même propriétaire depuis 38 ans. Grands changements et améliorations.

Fréquenté principalement par les négociants français, belges et suisses. — Prix modérés.

N.-B. Renseignements commerciaux sérieux.

EN CHARGE AU NIEUWDIEP
POUR
BATAVIA ET SOURABAYA
Le navire à vapeur
DE RUYTER, cap. FALCK.
3/3 Veritas, 20 ans Liverpool.
1,646 *tonn. de jauge*, 800 *chevaux de force effectifs.*
Départ : 30 novembre.

Ce navire ayant fait les traversées :
De Liverpool à Bombay en 35 jours;
De Londres à Calcutta en 41 jours.
A d'excellents emménagements pour 30 passagers de première classe.

Frets pour BATAVIA :

Pour manuftres et marchdises fines fl. P.-B. 60 et 15 %
» » écrues et cubage ord. » 50 15
» » lourdes............ » 30 15
par last de 120 pieds cubes d'Amsterdam ou de 2,000 kil.

Pour SOURABAYA :

Fl. P.-B. 20 et 15 p. c. d'augmentation par last. Frets payables d'avance. Les colis pour chaque destination doivent être marqués distinctement.

S'adresser aux courtiers : MM. OOLGAARDT & BRUYNIER, à Amsterdam; F.-J.-G. SERVAIS, à Anvers; A. BENIER, à Flessingue, ou à l'armateur Théodore-C. ENGELS, à Anvers; Flessingue H. 117.

CARREAUX EN CIMENT
Portland comprimé.

Concurrence impossible pour le bas prix, la beauté et l'usage. La plus ancienne maison de Bruxelles établie à Molenbeek-St-Jean, r. Ribeaucourt, 126 et 128.

A BOSSUET, successeur de A. Cruls et Ce. 1707

ASTHME OPPRESSION, BRONCHITE CHRONIQUE soulagés toujours, guéris souvent par le VIN du Dr suédois WERNER. Nombreux témoignages. Flacon, fr. 5; fco province, fr. 5-60. Pharm Colin, rue de Rollebeek, 36, Bruxelles. 3876

INDISPENSABLE EN HIVER!

LAIT D'IRIS L.T. PIVER*

pour les soins de la peau
la fraîcheur et la beauté du teint

SEUL VÉRITABLE SAVON
AU SUC DE LAITUE
LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE
L. T. PIVER, inventeur.

ENTREPOT GÉNÉRAL :
10, *boulevard de Strasbourg,* 10
PARIS

LES MALADIES SECRÈTES
ET
L'IMPUISSANCE
(Enervement des forces viriles)

sont radicalement guéries d'une manière durable et complète, guérison *garantie* par le **Dr Moritz Handler,** docteur en médecine et chirurgie, professeur d'accouchements et de maladies des yeux.

Consultations tous les jours de 11 heures du matin à 1 heure de relevée et de 3 à 5 heures du soir.

Domicile : **Pest, Leopolstadt, Palatingasse, n° 13, 1er étage, n° 14.**

Les lettres chargées obtiendront de suite réponse.

Si on le demande, consultations *particulières.* 3817

Société belge d'Hygiène et de Salubrité.

LIQUEUR concentrée et titrée de GOUDRON de NORWÉGE **fr. 1-50 le flacon.**

s'adr à toutes les pharmacies du pays et de l'étranger.

HAIR RESTORER
DE
Me S.-A. ALLEN

(RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX)

Le Régénérateur de Mme ALLEN (*Hair restorer*) est employé depuis plus de 40 ans en Angleterre et en Amérique, l'expérience a prouvé que c'est la seule préparation qui rend positivement aux cheveux leur *couleur primitive*, la *beauté*, et le *lustre de la jeunesse* en donnant aux racines plus de force et de vitalité. Le résultat favorable se produit immédiatement.

Envoi sur demande du prospectus contenant tous les détails particuliers.

Se trouve chez tous les Pharmaciens et les Parfumeurs : 8 francs le flacon.

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE :
35, boulevard Haussmann, Paris.
Maison à Londres, 266, High Holborn

BOURSE DE BRUXELLES DU 23 NOVEMBRE.

Emp. 4 1/2 p. c.	102 35 A.	Ch. fer plat. de Herve.	471 —
— 4 p. c. 1871	101 30	BANQUES, CAISSES.	
— 3 p. c. 1838	— —	Act. Banque Nationale	3840 —
— 2 1/2 p. c. 1844	— —	— Société Générale.	— —
Créd. comm. 4 1/2 p. c.	103 25	— capital	1185 — A.
— 5 p. c. 1861	97 — A.	— — réserve	2800 — A.
— 1868	99 — A.	— Banque Belgique.	1160 — P.
C. d'ast de p. l'Et. 4 1/2	99 25	— — Bruxelles	615 — A.
— 3 p. c.	72 50 A.	— — d'Anvers.	— —
Emp. de la province		— — C. anversoise	— —
Emp. de la ville 1853	101 — P.	— Mutualité indust.	950 — A.
— 1856	97 50	— Réunies	690 —
— 1862	100 25 P.	— Soc. Immobilière	560 —
— 1867	107 50 P.	— — d'Anvers	— —
Emp. 4 1/2 p. c. 1871	99 80 A.	B. de l'Union, libérées	1315 — P.
Ville de Liége, 2 1/2 %	70 75 A.	— non lib.	1290 — P
— 5 p. c. 1860	— —	B. belge du com. et ind.	550 — P.
— — 1868	99 —	Banq. des trav. publics	762 50
— d'Anvers 1839	99 50	Cert. liq. Banq. Gén.	36 — A.
— — 1867	101 — A.	Crédit liégeois	— —
— de Gand 1868	107 — A.	Banque de Tournai	380 — P.
— d'Ostende	— —	B. de Crédit comm.	350 — A.
OBLIGATIONS.		Banque de Flandre	— —
H. et B.-Flénu, remb.	1007 50 P.	Comptoir général	530 — P.
Bassins houillers remb.	380 — A.	ACT. DE CHEM. DE FER.	
Anvers-Gand	— —	H. et Bas-Flénu, cap.	1200 —
Sambre-et-Meuse	832 50 A.	Anvers-Gand	— —
— act. priv.	— —	Jurbise	— —
Namur-Liége, amort.	— —	Sambre-et-Meuse	— —
— privilég.	— —	Est-Belge	440 — A.
— 1853	— —	Dendre-et-Waes	1262 —
— 1859	327 — A.	Flandre occidentale	— —
Nord-Belge	312 50	Anvers-Rotterdam	690 — P.
Dendre-Waes	— —	— nouv. ém.	— —
Flandre occidentale	327 — P.	Pepinster-Spa	645 —
— 2e émis.	301 — A.	Turnhout	615 —
Anvers-Rotterdam	314 50	Luxembourg	435 —
Pepinster-Spa	— —	— privilégié	455 —
Mons-Haumont, action	— —	Chimai	— —
— oblig.	— —	Centre	205 — A.
rand-Luxembourg	487 —	Lichtervelde-Furnes	400 — A.
Chimai	225 — A.	Eecloo-Gand	— —
Centre	278 —	Blankenberghe Bruges	— —
Hainaut-Flandre, anc.	265 — P.	Nord de la Belgique	— —
— avals. expl. 5 %	266 50 P.	Liége-Maestricht	— —
— 2 1/2 p. c.	86 25	Liégeois-Limbourg	182 50 A.
Jonction de l'Est 4 p. c.	— —	Bruxelles-Calais, div.	210 — P.
— 5 p. c.	295 —	Braine-le-Cte-Courtrai	— —
Eecloo-Gand	277 — P	Tamines	100 —
Nord de Belgique	312 — P.	Gand à Terneuzen	— —
Liége-Maestricht	308 25 P	Braine-le-Cte Gand priv	— —
Tongres à Bilsen	— —	— non priv.	— —
Est-Belge, 5 p. c.	387 — P.	Lokeren	— —
Blankenberghe Bruges	235 50	Manage à Piéton	— —
Liége-Limbourg, 5 p. c.	— —	Jonction de l'Est	80 — P
— 5 p. c.	— —	Bass. houill. act. de div.	470 — P.
Eecloo-Bruges	228 — A.	Soc. génér. d'exploit.	355 — P
Bruxelles-Calais, priv.	310 — P.	Canal de Bossuyt	— —
Tournai-Jurbise	— —	— Blaton	— —
Beaume-Marchienne	302 — A.	VALEURS INDUSTRIELLES.	
Braine-le-Cte-Courtrai	275 50	Ch. Produits au Flénu	— —
— à Gand	312 50	— Hornu-Wasmes	— —
Tam.-Landen av. s. ex.	234 25 A	— Levant du Flénu	4010 — A.
Lokeren à la frontière	227 — P.	— Sars-Longchamps	— —
Manage à Piéton	298 — A.	— Ouest de Mons	540 — P
Gand-Terneuzen	252 — P	— Monceau-Font.	2700 — P.
Ostende à Armentières	158 50 A.	— Levant d'Elouges	— —
Ouest de Belgique, pr.	235 —	— Couch. du Flénu	210 —
— 2e série	226 — P	— Réunis-Charleroi	515 — P.
Virton 4 1/2 p. c.	92 — A.	— Courcelles-Nord	1775 — A.
Welkenraedt	299 —	— B.-Ferrand, jouis.	— —
Frameries-Chimai	235 — P.	— — priv.	— —
Eecloo-Anvers	— —	— Charbonn. belges.	410 — A.
Can. Bossuyt-Courtrai	— —	— Falnuée	— —
— Blaton à Ath	— —	— Val-Benoît	460 — P.
Quart. royal de Brux.	— —	— Crachet-Picquery	— — P.
Hyp. immob. d'Anvers	— —	— Carabiniers	— —
Glaces d'Oignies 5 p. c.	— —	— Propriét.-Réunis	610 — P.
Charbonnages belges	— —	— Chevalières-Dour	580 — A.
Ce génér. du gaz, 1867	— —	— Sacré-Madame	2740 — P.
— 1868	— —	— Bonne-Espérance	— —
Vieille-Montagne, 5 %	— —	— de La Haye	— —
Linière de Bruxelles	— —	— Houill. an. b. Ch.	— —
Produits au Flénu	— —	H.-Fourneaux Couillet	— —
Levant du Flénu	508 — A.	— Sclessin	427 50 A.
Providence	— —	— d'Ougrée	695 — P.
Ce Imm. de Belgique	— —	— Cockerill	1525 —
Soc. cér. de Maestricht	— —	— Espérance anc.	640 — A.

BOURSE DE BRUXELLES. (Suite.)

H.-F. Espérance priv.	— —	Esp. Pamp.-Barcelone.	— —
— nouv.	312 50 A.	— Nord d'Espagne.	— —
— Midi de Charl.	— —	— Cr. mob. espag.	— —
— Monceaux	— —	E.-Un. Am., 1882, 4 %	95 85
— Montigny	292 50 P.	— Honduras ch. int.	150 — A.
— Providence	1810 —	France. Rente 3 p. c.	— —
— Saint-Leonard	— —	— — 5 % 1871	— —
— Fer d'Ougrée	1100 — P.	— — » 1872	85 75
— Sarrebruck	— —	Ob. dép. de la Seine.	— —
— Lam. de Chât.	260 — P.	— V. de Paris 1865.	— —
— Luxembourg	1700 — P	— — 1869.	— —
— Forges d'Acoz.	750 —	— — 1871.	242 — P.
Zinc Vieille-Montagne	250 50	— Lille 1860.	90 — P.
— Austro-Belge	— —	— — 1863.	— —
— Nouv. Montagne.	1060 — A.	— — 1868.	— —
— — 5e d'act.	— —	— Bordeaux	79 50 P
— Niederfischbach	102 50 A.	— Lyon	— —
— Astur. des Mines	334 50 A.	Act. Can. Sambre-Oise	— —
— Sardo-Belge	— —	Ob. Lille-Valenciennes	— —
— — privil.	— —	— Orléans-Châlons	— —
— Bleyberg	— —	— Dunkerke-Furnes	— —
— Rocheux d'Oneux	— —	B. de Paris et des P.-B.	— —
— Stolberg anc.	— —	Comptoir d'escompte.	— —
— — privil.	— —	Banque franco-holl.	— —
Linière Gantoise	1735 — P.	— franco-belge.	— —
— Saint-Léonard.	— —	Luxemb. (G.-D.), act.	228 50 P.
— Bruxelles, anc.	— —	— obl. 3 p. c.	292 — P.
— — nouv.	— —	— — 5 p. c.	483 — P.
ACTIONS DIVERSES.		Ville Rotterdam 1868.	189 — P
Galer. St-Hubert 5 p. c.	— —	Crédit communal	176 —
— capital	— —	Central Neerlandais.	— —
Société anonyme Loth	560 — P.	Italie. Emprunt 5 p. c.	— —
Glaces d'Oignies.	722 50 P.	— Ville de Naples.	130 50 A.
— de Floreffe.	830 — P.	— 1871 4 p. c.	— —
— de Courcelles.	— —	— de Florence.	— —
Lits militaires	— —	— Obl. Livourne.	194 50 P.
Comp. belge matériels	540 — P	— Méridionales	202 —
Soc. de Morlanwelz.	— —	— Bra	— —
Soc. belge des chemins	— —	— Central-Toscan.	307 — A.
Réun. c. à l'Et. r. var.	47 — A.	— Sud-Autriche.	— —
Carrières de Quenast.	890 — P.	— Victor-Em. 1863.	— —
Union des papeteries.	— —	Rome. Emp. Rothsch.	65 25
Papeteries belges	— —	— — pontifical.	— —
Comp. générale gaz.	482 50 A.	— — Blount.	— —
Conduits d'eaux.	545 — P.	Russie. E. 5 p. c. 1862	— —
Omnibus	— —	Varsovie-Vienne act.	— —
Comp. gén. de touage	— —	— oblig.	— —
VALEURS ÉTRANGÈRES.		Turq. Dette gén. 5 %	— —
Autr. Dette conv. pap.	61 30	— Emp. 1869 6 %	317 — A.
— — arg.	64 50 P.	Varna, oblig. 3 p. c.	— —
— Act. ch. autrich	— —	— 6 p. c.	— —
— Ob. — (anc.)	— —	CHANGES.	
— — (nouv.)	— —	Amsterdam	— —
— Domanial. (1866)	— —	Berlin	— —
— Cert. hypothéc.	— —	Francfort	— —
Esp. Dette extér. 1869.	— —	Hambourg	— —
— intérieure.	— —	Londres	25 55
— Nord d'Esp. prior.	201 50 A.	— on dem. timb.	— —
— — rev. variable.	— —	Paris	99 55
— Cordoue-Séville	— —	Rotterdam	— —
— Cordoue-Malaga.	— —	Vienne	— —
— Pampelune	160 —	Coupons métal. papier.	— —
— Saragosse-Barcel.	— —	— argent.	— —
— Act. Badajoz	191 —	Coupons dollars	— —

BOURSE D'ANVERS DU 22 NOVEMBRE.

Emp. belge 4 1/2 p. c.	102 35 A.	Bade. Obl. 35 fl. 1845	145 — A.
— 3 p. c.	99 — A.	Hesse. L. 25 fl. 1834.	105 — A.
— 2 1/2 p. c.	64 50 A.	H. élect. L. 40 fl. 1845	255 — A.
Ville d'Anvers, 4 p. c.	97 — A.	Rome. Empr. 5 p. c.	65 — P.
— 3 p. c. 1859	100 —	— Pont. 1860/64	— —
— — 1867	101 25 A.	— Cert. Legrelle.	61 — A.
Emp. de la prov. 4 1/2	105 — A.	Banque de l'Industrie	— —
Espagne. Ext. 1867/70	28 60 A.	CHANGES.	
— — intér.	— —	Amsterdam ... c. j.	210 20 A
Autr. Rente pap.	60 45 P.	Paris	99 35 A.
— id. arg.	65 75 P.	Londres	25 57 P.
— Lots 250 fl. 1839	1925 — P.	Francfort	213 50
— — 250 fl. 1854	540 — A.	Vienne	230 — A.
— — 500 fl. 1860	1200 — P	Hambourg	185 50
— E. vénitien 1859	85 50 A.	Berlin	374 25

CLOTURE du 22. — Métall. 60 3/8. — National, 63 11/16. — Espagne dette diff. 28 3/4; dette intérieure 24 3/4

BOURSE DE GAND DU 22 NOVEMBRE.

Belge 4 1/2 p. c.	102 50 A	Obl. Anv.-Gand priv.	328 — A.
Dette perpét., 5 p. c.	111 A.	— Anv.-Rotterdam.	315 — A.
Empr. 3 p. c. 1868.	107 25	— Eecloo-Gand	380 — P.
— de la prov. 4 1/2	101 75 A	— — Bruges	231 — P
Autriche. Métalliques.	61 25	— Bruges-Blankenb.	233 — A.
Dollars	96 25 P	— Gand-Terneuzen	252 50 A.
Banque de Flandre.	800 — A	— Hain.-Flandres	266 — P.
Soc. de la Lys 5 p. c.	— —	— Namur-Liége	326 — A.
— Linière Gantoise.	1715 — A.	— Nord-Belge	312 50
CHEMINS DE FER.		— Nord d'Espagne.	202 — A.
		— Badajoz	—
Act. Anvers-Gand div.	476 — A.	— Méridionales.	202 — A.
— Dendre-Waes.	— —	— Varna	152 — P.
— Lichterv.-Furnes	398 — A.	VALEURS DIVERSES.	
Obl. Hainaut-Flandre	86 25 A.	Austro-Belge	—
— Flandre occid.	325 — A.	Niederfischbach	120 — A.

BOURSE DE PARIS DU 22 NOVEMBRE.

Rente 4 1/2 p. c.	75 50	Obl. Lyon 1855	270 —
— 3 p. c. compt.	52 85	— Paris-Lyon	274 —
— 3 p. c. fin cour.	52 90	— Ouest	270 50
5 p. c. 1871 compt.		— Midi	275 50
— fin cour.	85 37	— Est	272 50
— lib. compt.	85 30	— Dauphiné	269 —
5 p. c. 1872 compt.	85 85	— Ardennes	264 —
— fin cour.	85 90	— Vendée	243 —
— lib. compt.		— Vict.-Emmanuel	— —
Emp. Morgan compt.	497 50	— Romains	188 —
Banque de France	4595 —	— Lombards	256 —
Crédit fonc., actions.	887 50	VALEURS DIVERSES.	
— obl. 4 p. c.	445 —		
— — 3 p. c.	395 —	Compagnie du gaz	670 —
— — colonial.	— —	Canal marit. de Suez	416 25
Crédit agricole	— —	C. Transatlantique	— —
— industriel	631 —	Soc. Immobilière	23 —
Soc. dép. et compt. c.	550 —	Compagnie Gaz belge	— —
Crédit mobilier	417 50	Crédit mob. espagnol.	— —
Comptoir d'escompte.	607 50	Banque ottomane	— —
Société Générale	566 25	— Pays-Bas	— —
B. de Paris et des P.-B.	1315 —	Vieille-Montagne	— —
CHEMINS DE FER.		Belge. Emp. 4 1/2 p. c.	— —
		Espagne. Dette différ.	— —
Act. Orléans	812 50	— intérieure	— —
— Nord	960 —	— pass. nouv.	— —
— Est	502 50	Italie. Emp. 5 p. c.	67 70
— Paris à Lyon.	882 50	Rome. — 5 —	— —
— Midi	575 —	Russie. — 5 —	— —
— Ouest	497 50	Turquie — 5 —	54 80
— Vendée	— —	Ottoman 1860	352 50
— Autrichienne.	795 —	— 1865	370 —
— Sud-Autr.-Lomb.	467 50	CHANGES.	
— Vict.-Emmanuel	— —		
— Nord d'Espagne.	202 50	Anvers	— —
— Portugais	101 25	Amsterdam	209 —
Obl. Nord	289 —	Francfort	213 1/4
— Bourbonnais	272 75	Londres	25 70
— Méditerr. 5 p. c.	287 —	Madrid	5 12 1/2
— Orléans 5 p. c.	275 25	Saint-Pétersbourg	3 38
— Lyon-Genève	— —		

BOURSE D'AMSTERDAM DU 22 NOVEMBRE

Dette active 2 1/2 p. c.	55 1/16	Russie, 4 p. c. Hope	73 3/8
— 3 p. c.	65 —	Esp. Obl. 1867/1870	29 3/8
— 4 p. c.	87 1/8	— 3 p. c. intér.	25 1/2
Syndic. amort. 3 1/2	86 3/8	Portugal, 1853, 3 p. c.	41 7/16
Société de Commerce	135 3/8	Brésil. Obl. 1865, 5 %	95
Belgique 2 1/2 p. c.	—	Grèce, 5 p. c.	13 5/8
Autr. Ob. p. 5 % m./n.	60 5/8	Grenade, 4 3/4 p. c.	21 7/8
— — fév./août	60 1/16	Etats-Unis, 6 %, 1882	98 5/16
— — a. jan./juil.	64 1/16	Mexicains	15 3/4
— — avril/oct.	64 1/8	Consolidés turcs	51 7/8
Lots autrichiens 1860	167 —	CHANGES.	
— 1864	161 —	Londres	11 98 A.
Russie, 5 p. c.	88 1/2	Paris ... c. j.	56 5/8 A.
— 1860, 4 1/2	89 1/8	Francfort	— —

BOURSE DE LONDRES DU 22 NOVEMBRE.

Consolidés anglais	92 3/4	Italiens, 5 p. c.	66 1/4
5/20 américains, 1882	90 1/4	Emprunt Morgan	— —
Ch. de fer Illinois, act.	— —	CHEMINS DE FER.	
— Erie, act.	42 1/2	Sambre-et-Meuse	— —
Cens. turcs, 5 %, 1865	53 1/8	Rotterdam-Anvers	— —
Espagnol, 1867	— —	Namur-Liége	— —
— 1869	29 5/8	Luxembourg	— —
— 1870	— —	Lombards	18 1/4

BOURSE DE VIENNE DU 22 NOVEMBRE.

Autr. rente pap. mai.	66 20	Ch. de fer autrichiens	337 —
— arg., janv.	70 39	— du Nord	212 —
Lots autrich. ens, 1854	95 50	— Lombard	202 75
— 1858	185 50	Banque anglo-autrich.	328 —
— 1860	103 50	Chemin de fer Theis.	248 50
— 1864	147 —	Change. Londres	108 75
Créd. mob. autrichien	336 80	— Hambourg	79 35
Obl. ch. Lomb.-Cern.	148 —	— Paris	42 55
Act. Banque Nation.	979 —	Napoléons d'or	8 66 1/2
Lots Hongrois 1870	102 50	Argent	107 —

BOURSE DE BERLIN DU 22 NOVEMBRE.

Prusse, 4 1/2 p. c.	— —	Ch. de fer autrichiens	208 7/8
Autr., rente papier	61 1/8	— Lombards	124 3/8
— argent	64 7/8	Change. Londres	6 21 1/4
Lots autrichiens 1860	95 5/8	— Paris	79 7/12
— 1864	94 1/2	— Amsterdam	139 1/4
Créd. mob. autrichien	208 1/8	— Vienne	91 1/8
Lots hongrois, 1870	— —	— Hambourg	— —
Italien, 5 p. c.	65 5/8	— Francfort	— —
5/20 bons amér. 1882	97 —	— St-Pétersb.	89 3/4

BOURSE DE FRANCFORT DU 22 NOVEMBRE.

Belge, 4 1/2 p. c.	— —	5/20 bons amér. 1882	96 3/8
Ch. de fer Lombards.	218 —	— 1885	— —
Autr., rente arg. janv.	64 7/8	CHANGES.	
— papier, mai	— —	Londres	119 1/4
Lots autrichiens 1860	95 9/16	Paris	92 3/4
— 1864	— —	Amsterdam	98 1/8
Créditmob. autrichien	364 1/2	Berlin	— —
Ch. de fer autrichien.	364 1/2	Vienne	108 7/8
Lots Hongrois, 1870.	— —	Hambourg	86 —

CHEMINS DE FER. — DÉPARTS.

Service d'été. — 1er novembre.

Les heures marquées d'un astérisque sont celles des trains express. M signifie par Malines, C par Cortenberg.

BRUXELLES (Nord) pour le Quartier-Léopold, 6 h. 02, 7 h. 28, 8 h 33, 10 h. 09, 12 h. 05 m., 1 h. 35, 3 h. 35, 5 h. 17, 6 h. 28, 9 h. 22 s.

BRUXELLES (Quartier-Léopold) pour Bruxelles (Nord) 6 h. 41, 7 h. 51, 9 h. 20, 10 h. 36 matin, 12 h. 50, 2 h. 10, 4 h. 04, 5 h. 45, 7 h. 20, 9 h. 55 soir.

De **BRUXELLES** pour Laeken, 5 h. 35, 7 h. 30, 11 h. 20 m., 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Anvers, 6 h., 6 h. 43*, 8 h. 15, 9 h. 20*, 9 h. 58, 10 h. 50* m., 12 h. 50, 2 h. 46*, 3 h. 56 4 h. 38, 5 h.*, 5 h. 25*, 6 h. 56, 8 h. 40, 11 h. 10* s. — Alost et Gand (6 h. M Gand), 7 h. 25*, 7 h. 30, 8 h. 13, 11 h. 20 m., 12 h. 02, 2 h. 10, 3 h. 10*, (5* h., M Gand) 5 h. 15, 6 h., 8 h. 20 (8 h. 40 Alost exc.)— Ninove, Grammont et Ath, 7 h. 28, 11 h. 20 matin, 12 h. 02, 2 h. 10, 5 h. 15, 8 h. 20 soir. — Courtrai, Ypres et Poperinghe (par Audenarde), 5 h. 35, 8 h. 33 m., 12 h. 22, 5 h. 15, 6 h. 40 s. — Courtrai, Tournai et Lille (par Gand), 7 h. 30, 8 h. 13 m., 12 h. 02, 6 h. soir.— Bruges et Ostende, 7 h. 25*, 8 h. 13, 12 h. 02, 3 h. 10*, 5 h.*, 6 h. s. — Liége et Verviers, 7 h. 20 C, 9 h. 43* C, 11 h. 00 C, matin, 1 h. 52, 5 h. 12 C, 5 h. 25* C, 7 h. 45 C, 10 h. 30* M soir. — Louvain, 6 h. M, 6 h. 30 C, 7 h. 20 C, 9 h. 26* M, 9 h. 43 C, 9 h. 58 M, 11 h. C, 12 h. 45 M, 1 h. 25 C, 1 h. 52 C, 5 h. 12 C, 5 h. 25* M, 5 h. 55* C, 6 h. 56 M, 7 h. 45 C, 8 h. 40 M, 8 h. 50 C, 10 h. 30* M s. — Aix-la-Chapelle et Cologne, 7 h. 20 C, 9 h. 43* C, 1 h. 52 C, 5 h. 25* C, 10 h. 30* M. — Spa 9 h., 43* C, 11 h. C matin, 1 h. 52 C, soir.

LAEKEN pour Bruxelles, 8 h. 49, 10 h. 58 matin, 1 h. 03, 5 h. 46 6 h. 48, 9 h. 04, 9 h. 55 soir.

ANVERS pour Bruxelles, 5 h. 55, 7 h. 05, 9 h. 15, h. 50, 10 h. 50* m. 12 h. 35, 1 h. 18*, 3 h. 15*, 3 h. 45, 4 h. 50, 5 h 50 7* h., 8 h. 25, 8 h. 45, 10 h. s. — Gand, Alost, Ostende, Courtrai, Tournai, Lille, 5 h. 55, 9 h. 50 matin (12 h. 35), 3 h. 45, 4 h. 50* s. (8 h. 45 Alost exc.).— Liége, Verviers, 5 h. 55, 9 h. 15*, 9 h. 50 mat. 12 h. 35, 1 h. 18, 4 h. 50, 7 h., 8 h. 45, 10 h.* soir— Aix-la-Chapelle et Cologne, 9 h. 15*, 9 h. 50 matin, 12 h. 35, 1 h. 18*, 4 h. 50, 10 h* s.

ALOST pour Bruxelles (par Termonde), 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 38 m., 3 h. 15, soir. — Pour Bruxelles (par Denderleeuw), 6 h. 25, 7 h. 30 7 h. 57, 8 h. 37*, 9 h. 43, 12 h. 02 m., 1 h. 14*, 2 h. 50, 4 h. 47*, 5 h. 53, 8 h. 38, 8 h. 58, — Ninove et Ath, 6 h. 10, 7 h. 30, 7 h. 57 m., 12 h. 02, 2 h. 59, 5 h. 53, 8 h. 55 s. — Termonde, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 h. 40 m 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20. 9 h. 26 s.— Gand, Courtrai, Tournai et Lille (Gand seul 5 h. 05 matin vendredi), (8 h. 01* Gand), 8 h. 34 8 h. 53 m., 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 46* 6 h. 20, 6 h. 41 (9 h. 26 soir Gand). — Bruges et Ostende, 8 h. 01*, 8 h. 34, 8 h. 53, 12 h. 25, 12 h. 46, 3 h. 46* 6 h. 20, 6 h. 41 soir. — Lokeren, 5 h. 20, 7 h. 20, 8 m., 12 h. 25, 3 h. 15, 6 h. 20 soir.

TERMONDE pour Bruxelles et Anvers, par Malines, à 5 h. 46, 9 h. 44 matin, 3 h. 37, 8 h. 16 soir. — Pour Bruxelles (par Alost), 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir.— Ninove et Ath, 7 h. 35, 11 h. 33 matin, 2 h. 22, 5 h. 27, 8 h. 06 soir.—Alost, 7 h. 35, 9 h. 55, 11 h. 33 m., 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06, 10 h. 10s.— Gand (par Wichelen), 7 h. 30, 11 h. 35 matin, 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57*, 10 h. 08 soir. — Par Alost, 7 h. 32, 11 h. 33 matin, 2 h. 24, 5 h. 27, 8 h. 06 soir.— Bruges, Ostende, Courtrai, Tournai et Lille, 7 h. 30, 11 h. 35 matin 2 h. 26, 5 h. 30, 5 h. 57* soir. — Lokeren, 5 h. 48, 7 h. 57, 9 h. 01 matin, 12 h. 52, 3 h. 40, 6 h. 47 soir.

GAND pour Bruxelles (par Malines) 4 h. 50, 9 h. matin, 2 h. 40, 7 h. 19 soir. — Alost et Bruxelles, 5 h. 53*, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52, 11 h. 13 m., 12 h. 45*, 2 h., 4 h. 17*, 5 h. 03, 8 h. 03, 8 h. 08, s. — Anvers, 4 h. 50, 6 h. 40, 8 h. 06*, 8 h. 52*, 9 h. m., 12 h. 45, 2 h., 2 h. 40, 4 h. 17*, 5 h. 03, 7 h. 20, 8 h. 03, 8 h. 08*, s. — Grammont, Enghien, 5 h. 58, 8 h. 12*, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18, 5 h. 37, 7 h. s. — Bruges et Ostende, 6 h. 02, 8 h. 36*, 9 h. 30, 9 h. 35, 11 h. 22 3 h. 22, 4 h. 19*, 6 h. 39*, 7 h. 19 — Courtrai, Tournai et Lille,) 5 h. 45 dimanche Courtrai), 5 h. 56, 9 h. 28 (1 h. 05 dimanche), 1 h. 20, 4 h. 16, 7 h. 15 s. —Braine, Charleroi et Namur (par Sotteghem), 5 h. 58, 8 h. 12, 9 h. 10, 11 h. 27 m., 2 h. 18 5 h. 37 Braine), 7 h. soir.

BRUGES pour Gand, Bruxelles, Anvers, 5 h. 05*, 7 h. 13*, 7 h. 38, 9 h. 58 m., 12 h. 43, 3 h. 28, 3 h. 45* 4 h. 07*, 6 h. 13, 6 h. 40.— Ostende, 7 h. 17, 9 h. 24*, 10 h. 19, 10 h. 53 m., 2 h. 42, 4 h. 48, 5 h. 08*, 7 h. 28*, 8 h. 37 s.

OSTENDE pour Gand, Bruxelles et Anvers, 4 h. 39*, 6 h. 45*, 7 h., 9 h. 20 m., 12 h. 05, 3 h. 01*, 3 h. 06, 5 h. 45, 6 h. 02, soir.

COURTRAI pour Bruxelles (par Audenarde), 6 h. 43, 10 h. 40 matin, 3 h. 40, 6 h. 42 soir. — Gand, Bruxelles et Anvers (par Gand), (6 h. 32 dimanche Gand), 6 h. 49 (9 h. 32 dimanche Gand), 9 h. 57 matin, 12 h. 38, 3 h. 46, 6 h. 44. — Tournai, 7 h. 15, 10 h. 42 m., 2 h. 35, 5 h. 31, 8 h. 33 (8 h. 20 pour Mouscron dimanche) soir.

TOURNAI pour Gand, Bruxelles et Anvers, 5 h. 50, 9 h. 02, 11 h. 34, 2 h. 47, 5 h. 50 (8 h. 23 s. pour Courtrai les samedi, dimanche et mercredi). — Ath et Bruxelles (Midi), 5 h. 15*, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 matin, (3 h. 27 Ath), 3 h. 45*, 3 h. 55, 6 h. 55 soir. — Bruxelles (Nord) par Denderleeuw, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. matin, 2 3 h. 27, 6 h. 55 s. — Mons et Namur, 5 h. 53, 8 h. 07, 11 h. 32 m., 3 h. 27, 6 h. 55 s.

LOUVAIN pour Bruxelles, 3 h. 59* M, 5 h. 53 M, 6 h. 03 C, 7 h. 05 M, 8 h. 34, 9 h. 48 C, 9 h. 50 M, 9 h. 55 C, 11 h. 16 C, 11 h. 18 M m., 12 h. 35 M, 1 h. 18 C, 2 h. 20* C, 2 h. 25* M, 3 h. 33 C, 3 h. 48 M, 4 h. 58* M, 4 h. 45* C (8 h. 06 dimanche), 8 h. 20 C, 8 h. 23 M, 8 h. 25 C, soir. — Anvers, 5 h. 53, 7 h. 05, 9 h. 50, 11 h. 18 m., 12 h. 35, 2 h. 25*, 3 h. 48, 4 h. 58*, 8 h. 22 soir. — Alost, Gand, Ostende et Lille, 5 h. 53 M, 9 h. 50 M (11 h. 18 C. Alost et Gand matin) (12 h. 35 Alost et Gand), 2 h. 25 C, 3 h. 48 M. (4 h. 58* M Ostende et Lille), 4 h. 45 (8 h. 22 soir M. Gand seulement).

LIÉGE pour Bruxelles, Anvers, Alost, Gand, Ostende et Lille (2 h. 20* M), 7 h. 40 MC, 9 h. 22* MC, 11 h. 20, 12 h. 48 Cm., 1 h. 25 MC, 3 h. 20* MC, (5 h. 55 MC Ostende, Alost et Lille exc.), 6 h. 45, s. — Verviers, 1 h. 05*, 4 h. 35*, 6 h. 50, 8 h. 32 10 h. 07 mat., 11 h. 46, 2 h. 08, 3 h. 15*, 4 h. 50 8 h*, 8 h. 25, 10 h. 15 s.

VERVIERS pour Liége, Bruxelles et Anvers, 1 h. 40* M, 6 h. 35 M, 8 h. 35 (10 h. 16 Anvers exc.) 11 h. 57*, 12 h. 17, 2 h. 25* 4 h. 35 MC, 6 h. MC, 8 h. 50 (9 h. 06 s., Liége).— Ostende et Lille, 6 h. 35 M, 9 h. 55 C, 11 h. 57 MC, 2 h. 25* (4 h. 45 et 6 h. M. Gand).

ATH pour Bruxelles (Midi) et Namur par Jurbise, 6 h. 43 (7 h. 05 pour Bruxelles), 10 h. 06 m., 4 h. 19, 7 h. 45 s. — Ninove, Bruxelles, Alost et Termonde, 6 h. 55, 10 h. 50 matin, 1 h. 45, 4 h. 58 (7 h. 50 soir, Termonde exc.), (9 h. 05 Alost). — Bruxelles par Enghien, 5 h. 55, 6 h. 05, 8 h. 55 matin, 12 h. 25, 4 h. 24, 4 h. 47, 7 h. 49 soir.

GRAMMONT pour Mons, 6 h. 19, 7 h. 10, 9 h. 05 m., 1 h. 14, 5 h. 45 5 h. 48 soir (9 h. 55 Ath). — Ninove, Alost, Termonde et Bruxelles (Nord), 7 h. 34, 11 h. 14 matin, 2 h. 17, 5 h. 13 (8 h. 26 s. Termonde exc.), (9 h. 39 Ninove et Alost). — Bruxelles (Midi), 7 h. 04, 9 h. 01, 10 h. 15 m, 12 h. 31, 3 h. 26, 6 h. 46, 8 h. 09 s.—Gand par Sotteghem (5 h. 20, le vendredi), 7 h. 33, 9 h. 52, 11 h. 38 m., 2 h. 57, 5 h. 19 5 h. 57*, 8 h. 59 soir. — Enghien, Braine, Charleroi, Namur, 7 h. 04 9 h. 01*, 10 h. 15 m., 12 h. 31, 3 h. 26 (6 h. 46 Enghien et Braine) 8 h. 09

Ligne du Midi.

De **BRUXELLES** pour Paris, 5 h. 40, 9 h. 05 m., 1 h. 15, 2 h. 55 (3 h. 35 Douai), 7 h. 12 s. — Mons et Quiévrain, 5 h. 40 (7 h. Mons), 8 h. 05 (9 h. 05* Mons), 10 h. 20 m., 1 h. 15, 2 h. 55*, 5 h. 20, 7 h. 12 (8 h. 15 Mons) s.— Charleroi, Namur, 7 h., 7 h. 50, 9 h. 05*, 10 h. 20 matin, 12 h. 15, 4 h. 20, 5 h. 32, 8 h. 15 soir.—Ath, Tournai, Lille, par Jurbise, 5 h. 45, 8 h. 05, 1 h. 15 (7 h. 12 Tournai).— Ath, Tournai et Lille par Enghien, 6 h. 35, 7 h. 40*, 8 h. 50, 1 h. 20, 6 h. 00, 7 h. 32, 8 h. 28 soir.

PARIS pour Bruxelles, 6 h. 25, 7 h. 20, 10 h. m., 3 h. 45, 8 h. 15 11 h. 20 soir.

MONS pour Bruxelles, 4 h. 09*, 7 h. 11, 3 h. 04, 10 h. 12 matin 12 h. 55*, 3 h. 40, 4 h. 36, 6 h. 42, 8 h. 01, 9 h. 7 0s. — Charleroi e Namur, 4 h. 40 7 h. 11, 7 h. 42, 10 h. 18, 11 h. m., 12 h. 45, 4 h. 36, 5 h., 10, 8 h. 01, 8 h. 05 soir.—Ath et Tournai (6 h. Ath), 7 h. 11 8 h. 04, 2 h. 10, 6 h. 42, 8 h. 01* soir. — Alost, Termonde et Gand, 6 h., 8 h. 04, 10 h. 18, 2 h. 10, 6 h. 42 soir.

CHARLEROI pour Bruxelles, 5 h. 20, (7 h. 27 lundi) 7 h. 38, 9 h. 42, 12 h. 40, 3 h. 04, 4 h. 30*, 6 h. 26, 7 h. 30 s.— Namur, 2 h. 25*, 6 h. 6 h. 33, (9 h. 32 lundi) 9 h. 42, 10 h. 35*, 1 h. 05*, 2 h. 45, 6 h. 22, 7 h. 18, 10 h. 25* s. — Enghien, Gand, par Sotteghem, 5 h. 20, 7 h. 38, 9 h. 48, 12 h 40, 3 h. 01, 6 h. 30 soir.

NAMUR pour Bruxelles, (6 h. lundi) 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 2 h. 15*, 3 h. 40*, 5 h., 6 h. 40 s.— Charleroi, 3 h. 35*, 4 h. 42, (6 h. lundi) 8 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m, 2 h. 15*, 5 h. 40*, 5 h., 6 h. 40* 8 h. 35 s.— Enghien, Grammont, Gand par Sotteghem, 6 h. 15, 8 h. 17, 11 h. 17 m., 3 h. 40*, 5 h. soir.

Lignes concédées.

De **NAMUR** pour Huy et Liége, 5 h. 15* (4 h. 35 de Huy), 6 h. 05, 8 h. 05, 11 h. 10 m., 1 h. 55*, 4 h. 10, 7 h. 50, 11 h. 25* s.—Pour Dinant et Givet, 8 h. 20, 11 h. 20 m, 2 h. 20, 5 h. 45, 8 h. soir.

LIEGE pour Huy et Namur, 2 h. 15*, 6 h., 9 h. 55*, 11 h. 25 m., 12 h. 30 de Longdoz, 12 h. 45* de Guillemins, 3 h. 05 de Longdoz, 3 h. 10 de Guillemins, 5 h. 20, de Longdoz, 6 h. 20 de Longdoz pour Huy, 8 h. 10 soir.

DINANT p. Namur, 5 h. 59, 10 h. 05 m., 12 h. 49, 3 h. 15, 6 h. 40

ANVERS pour Gand (4 h. 50 de la Tête de Flandre), 7 h 15, 8 h. 50*, 10 h. 50 matin, 2 h. 20, 3 h. 50, 7 h. soir.

GAND pour Anvers, 4 h. 25, 7 h., 9 h. 25, 10 h. 40, matin, 2 h. 15, 5 h. 30, 6 h. 55 soir.

ANVERS pour Rotterdam, 7 h. 38, 8 h. 49, 10 h. 19 m. 3 h. 40, 3 h. 50, 6 h. 21 soir. — Aerschot, Diest, Hasselt, 7 h. 19, 9 h. 32, m. 1 h. 45, 5 h. 27 (8 h. 17 soir Aerschot.) — Lierre, 6 h. 55, 7 h. 19, 9 h. 33, 11 h. 05 matin, 1 h. 45, 5 h. 27, 6 h. 55, 8 h. 17 soir. — Louvain Charleroi, Marienbourg, 7 h. 19, 9 h. 33 matin, 1 h. 45, 5 h. 27 (8 h 17 Louvain) soir.

ROTTERDAM pour Anvers 5 h. 30, 10 h. 15 m., 12 h. 52, 2 h. 45, 6 h. 50 soir.

BRUXELLES pour la Hulpe, Ottignies et Namur (5 h. Ottignies), 6 h. 30, 9 h. 05, 11 h. 30 m., 1 h. 40 Groenendael (12 h. 35* s., La Hulpe excepté) (2 h. 05 Ottignies), 4 h. 10 (4 h. 30 La Hulpe), 6 h. 7 h. 55 soir.— Pour Luxembourg, 6 h. 30 m., 12 h. 35* soir

NAMUR pour Bruxelles, 6 h., 9 h., 11 h. 20 m., 2 h. 10*, 5 h. 40, 7 h. 45 soir. (D'Ottignies pour Bruxelles, 8 h. 29, 11 h. 01, 8 h. 55 s.) 5 h. 10 s. de La Hulpe. (12 h. de Groenendael)

LUXEMBOURG pour Bruxelles (5 h. d'Arlon), 9 h. 15* m, 2 h. 40

BRUXELLES pour Charleroi et Givet, 9 h. 05, 2 h. 05 soir — Louvain pour Aerschot, Diest, Hasselt, 8 h. 07, 10 h. 20, 3 h. 50, 6 h. 12 soir. — Anvers et Liége, 5 h. 50, 8 h. 51 matin, 12 h. 22, 3 h. 52, 7 h. 28 soir. — Givet pour Charleroi et Bruxelles, 7 h. 05, 11 h. 18 matin 4 h. 30 soir. — Charleroi pour Louvain (5 h. 36 de Lodelinsart), 9 h. 45, 1 h. 42, 5 h. 12, 7 h. 17 soir. — Herenthals pour Lierre et Anvers, 5 h. 33, 8 h. 54, 2 h. 10 soir. — Hasselt pour Diest, Louvain, Bruxelles et Anvers, 2 h. 04, 11 h. 48 m., 5 h. 10, 6 h. 48 soir

BRUGES pour Blankenberghe, 7 h. 20, 10 h. 54 m., 2 h. 49, 1 h. 24, soir.

BLANKENBERGHE pour Bruges, 6 h. 25, 9 h. 45, 11 h. 45 m 6 h. soir.

Imp. de P. KABERGHS, rue des Bolteux, 13 *bis*

Ayuntamiento de Madrid